

Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique

Direction

David Paternotte (ULB)

Auteur·rices

Alexandra Ana (FNRS/ULB)

Neil Datta (EPF)

Archibald Gustin (FNRS/ULiège/VUB)

David Paternotte (ULB)

Étude achevée en septembre 2023, publiée en septembre 2024.

Table des matières

Liste des abréviations

Introduction

Chapitre 1 : Les campagnes anti-genre en Europe et dans le monde

1. Définir les campagnes anti-genre
 - 1.1. De nouvelles campagnes conservatrices
 - 1.2. Une critique du genre
 - 1.3. Ce que les campagnes anti-genre ne sont pas

2. Aperçu général
 - 2.1. Cibles
 - 2.2. Éléments historiques
 - 2.3. Acteurs
 - 2.4. Répertoire d'action

Chapitre 2 : La situation belge

1. Des cibles plus nombreuses et plus diversifiées
 - 1.1. Droit à l'avortement
 - 1.1.1. Acteurs
 - 1.1.2. Enjeux et revendications
 - 1.1.3. Répertoire d'action
 - 1.2. Homosexualité, « mariage égalitaire » et homoparentalité
 - 1.3. Éducation au genre et à la sexualité
 - 1.4. Euthanasie
 - 1.5. Questions trans
 - 1.6. Transhumanisme
 - 1.7. Anti-wokisme

2. Des acteurs en mutation : du militantisme catholique à des droites en compétition
 - 2.1. La hiérarchie et la société civile catholiques
 - 2.2. L'espace des droites

Chapitre 3 : Bruxelles, une capitale globale des organisations anti-genre

1. Panorama des organisations anti-genre à l'échelon européen
2. Forums internationaux
3. Modes d'action
4. Une présence institutionnelle réelle mais un impact à ce jour limité
5. L'euthanasie, un enjeu qui positionne la Belgique à l'étranger

Conclusion

Références

Liste des abréviations

ACLJ : American centre for law and justice
 ADF : Alliance defending freedom
 CARE : Christian action research education
 CDH : Centre démocrate humaniste
 CD&V : Christen-democratisch en Vlaams
 C-FAM : Center for family and human rights
 CEDH : Cour européenne des droits de l'Homme
 COMECE : Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne
 CPAC : Conservative political action conference
 ECLJ : European center for law and justice
 ECPM : European Christian Political Movement
 ECR : Conservateurs et réformistes européens
 EDW : European dignity watch
 EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
 FAFCE : Federation of Catholic family associations in Europe
 FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles
 GACEPHA : Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement
 GPA : gestation pour autrui
 ID : Identité et démocratie
 IOF : International organization for the family
 IVG : interruption volontaire de grossesse
 MCC : Mathias Corvinus collegium
 MR : Mouvement réformateur
 N-VA : Nieuw-Vlaamse alliantie
 ONU : Organisation des Nations-Unies
 PiS : Prawo i Sprawiedliwość
 PMA : procréation médicalement assistée
 PMS : psycho-médico-sociaux
 PSE : promotion de la santé à l'école
 PNFV : Political network for values
 PPE : Parti populaire européen
 SGP : Staatkundige gereformeerde partij
 TERF : Trans exclusionary radical feminist
 TFP : Tradition, famille et propriété
 UA : Universiteit Antwerpen
 UCL : Université catholique de Louvain (aussi UCLouvain)
 ULB : Université libre de Bruxelles
 UE : Union européenne
 VB : Vlaams belang (anciennement Vlaams blok)
 VUB : Vrije universiteit Brussel
 WCF : World congress of families
 WTA : World transhumanist association
 WYA : World youth alliance

Introduction

Septembre 2023, la Belgique se réveille avec effroi. Plusieurs écoles ont été vandalisées en Wallonie et certaines ont été incendiées. La police a découvert d'énigmatiques graffitis « No EVRAS » : l'éducation sexuelle mettrait-elle l'école en danger ? Au même moment, après des années de blocage, la Belgique francophone consolide enfin un dispositif connu sous l'acronyme d'EVRAS (Éducation à la Vie relationnelle, affective et sexuelle). Alors que le monde politique fait preuve d'une presque unanimité, diverses formes d'opposition apparaissent dans la société : manifestations, interventions dans la presse, lobbying, action judiciaire et vandalisme politique. Cette onde de choc touche la Flandre et éveille l'intérêt des médias étrangers. Indignation et incompréhension dominent les réactions politiques et médiatiques. Personne ne s'attendait à de tels agissements, qui semblent mettre la démocratie en danger.

Cet exemple récent témoigne d'une transformation et d'une accélération des campagnes anti-genre en Belgique. En effet, alors que ce pays a longtemps fait exception au niveau européen, les développements des dernières années font apparaître de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux. Tout porte donc à croire que la situation a changé et qu'un nombre croissant d'acteurs s'emparent aujourd'hui de ces questions. Ce rapport vise à cartographier l'état actuel de ces campagnes. Il part du chapitre publié en 2017 par Sarah Bracke, Wannes Dupont et David Paternotte dans le livre *Anti-gender campaigns in Europe : Mobilizing against equality*, qui soulignait à l'époque le développement limité de ces mobilisations et l'absence de foyers de croissance à court ou à moyen terme. Or, comme nous le montrerons dans ce rapport, la situation a radicalement changé. De nouveaux espaces de mobilisation sont apparus, des enjeux récents comme les droits des personnes trans ou le droit à l'euthanasie se sont ajoutés et de nouveaux acteurs, surtout politiques, ont vu l'intérêt de se saisir de ces combats. En outre, le centre de gravité de ces campagnes s'est déplacé du sud vers le nord du pays et le poids des interactions avec les sphères européenne et internationale, bien que peu visibles, pèse plus lourd qu'il y a quelques années.

Afin de mieux comprendre cette situation, ce rapport se compose de trois chapitres. Le premier présente et délimite le phénomène des campagnes anti-genre. Il synthétise les éléments conceptuels, historiques et empiriques indispensables pour situer et comprendre le cas belge. Le deuxième chapitre étudie en détail l'évolution de ces campagnes en Belgique. Il examine les débats autour de sept enjeux : le droit à l'avortement, la reconnaissance juridique de l'homosexualité, l'éducation au genre et à la sexualité, le droit à l'euthanasie, les questions trans, le transhumanisme et le wokisme. Il décrit dans un second temps un glissement important au niveau du centre de gravité de ces mobilisations, d'acteurs issus des franges conservatrices de l'Église catholique à des mobilisations plus politiques que religieuses et marquées à droite ou à l'extrême droite sur l'échiquier politique. Il s'agit sans aucun doute de la principale transformation, susceptible de conduire au développement de campagnes de plus grande ampleur. Enfin, un troisième chapitre présente le panorama européen et international en relation avec la Belgique et souligne la présence de plusieurs de ces acteurs à Bruxelles au titre de capitale européenne. À partir du cas du droit à l'euthanasie, il conclut en montrant les risques que ces interactions font peser sur des droits reconnus en Belgique. Pour mener à bien ce travail, cette recherche a mobilisé pendant onze mois, d'octobre 2022 à septembre 2023, une équipe interdisciplinaire et interuniversitaire rassemblant des collègues de l'Université libre de Bruxelles (Alexandra Ana et David Paternotte), de l'Université de Liège (Archibald Gustin) et de l'European Parliamentary Forum for Sexual & Reproductive

Rights (Neil Datta). Ce rapport repose sur la mise en commun de ces expertises avec un focus inédit sur le cas belge. Il a été complété par des échanges avec la société civile active dans la défense des droits des femmes, des personnes LGBTQI+ et de la laïcité, en particulier lors de plusieurs rencontres à Bruxelles et en ligne.

Chapitre 1 : Les campagnes anti-genre en Europe et dans le monde

Ce chapitre vise à présenter les campagnes anti-genre et leurs principales caractéristiques. Il s'efforce dans un premier temps de définir ce phénomène en précisant ce qu'il ne recouvre pas et en prêtant attention aux discours sous-tendant ces mobilisations, réunis sous le vocable de « théorie » ou d'« idéologie du genre ». Il présente ensuite les principales caractéristiques de ces mobilisations. Il détaille enfin les cibles de ces campagnes, rappelle leur histoire, indique les différentes catégories d'acteurs à l'échelle internationale et leurs principaux modes d'action.

1. Définir les campagnes anti-genre

1.1. De nouvelles campagnes conservatrices

Les campagnes anti-genre, parfois désignées par les termes « mouvements » ou « politiques », désignent un ensemble spécifique d'initiatives contre les droits des femmes, l'égalité de genre, les droits sexuels et reproductifs et les droits LGBTQI+ (Kuhar & Paternotte, 2017). Situées dans le temps et l'espace, ces campagnes ont débuté en Europe au milieu des années 2000, se sont intensifiées au cours de la décennie suivante et persistent jusqu'à aujourd'hui. Si ces campagnes ont souvent été portées au départ par des acteurs religieux et/ou issus de la société civile, elles ont été récupérées par des acteurs politiques et étatiques dans plusieurs pays, voire sont directement orchestrées par ceux-ci dans certains contextes autoritaires et/ou illibéraux (Paternotte, 2023 ; Corrêa, House et Paternotte, 2023)¹. Ces campagnes se sont en outre répandues sous diverses formes aux quatre coins du globe. En Europe, la plupart des pays sont à ce jour touchés et l'Amérique latine constitue l'autre épicerie de ces mobilisations. À partir de ces deux régions, ces mobilisations se sont diffusées à travers des liens culturels, religieux (surtout chrétiens) et politiques (populisme et autoritarisme) et se déploient aujourd'hui dans des pays aussi différents que l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, le Ghana, Israël, le Kenya, la Tunisie ou la Turquie.

L'invention du terme « anti-genre » il y a un peu plus de dix ans poursuivait deux objectifs. D'une part, face à des analyses stato-centrées qui pêchaient souvent par nationalisme méthodologique (Paternotte, 2015), ce terme met en évidence des similarités entre des cas apparemment déconnectés et qui visent à première vue des cibles distinctes. Il souligne aussi combien ces campagnes participent d'un même phénomène alors que celles-ci prennent des formes différentes selon les contextes (Norocel & Paternotte, 2023 ; Paternotte, 2023). D'autre part, ce terme insiste sur la nouveauté de ces assauts en termes de discours et stratégies. En effet, bien qu'elles impliquent certains acteurs conservateurs engagés depuis longtemps dans la lutte contre l'égalité en matière de genre et de sexualité (comme l'Église catholique ou certains lobbys conservateurs), ces campagnes ne doivent pas être considérées comme la répétition des mobilisations du passé. En effet, si le conservatisme social, religieux ou culturel a toujours existé (tout en prenant des formes diverses selon les lieux et les époques), le terme de « campagnes anti-genre » cherche à rendre visible une nouvelle vague d'opposition à l'égalité en matière de genre et de sexualité. Même si ces attaques rassemblent des acteurs anciens, elles s'appuient sur de nouveaux cadres discursifs et de nouvelles formes de mobilisation et donnent ainsi une nouvelle vie à des combats inscrits dans une temporalité

¹ Pour cette raison, les termes de « campagnes » et de « politiques » sont préférés à celui de « mouvements », qui tend à limiter ces mobilisations à la société civile.

parfois plus longue. Outre des transformations discursives, la littérature souligne trois modifications importantes par rapport aux mobilisations antérieures : un renouvellement générationnel, une plus grande professionnalisation et une insertion croissante dans des réseaux transnationaux.

Premièrement, il serait erroné de considérer les acteurs anti-genre comme les héritiers des lobbys conservateurs ou religieux contre l'avortement ou l'homosexualité des années 1980 et 1990. Si des continuités personnelles et institutionnelles existent, on observe une diversification au niveau des acteurs impliqués et l'émergence de nouvelles générations militantes. Ces combats ont en effet réussi à attirer de nouvelles recrues, un phénomène renforcé par l'émergence d'une infrastructure de formation spécifique. Celle-ci prend la forme de séminaires et de sessions de formation, d'« académies de plaidoyer » et de nouvelles institutions d'enseignement supérieur (Paternotte & Verloo, 2021).

Deuxièmement, on note une professionnalisation accrue de ces organisations, qui ont adopté des modes d'action et d'organisation issus du monde des ONG et disposent désormais de ressources importantes. Cette transformation comprend l'acquisition de compétences indispensables au plaidoyer politique et à la mobilisation judiciaire, ainsi que le développement de stratégies à moyen et long terme. Ces organisations ont également construit une présence importante sur Internet et les réseaux, qui passe notamment par des plateformes de pétitions en ligne et la mise sur pied de médias alternatifs. Elles ont enfin développé des compétences dans la recherche de financement, notamment par le biais du crowdfunding (Datta, 2021).

Troisièmement, ces acteurs sont de plus en plus insérés dans des réseaux transnationaux, qui n'ont cessé de se renforcer au cours des dernières années (Ayoub & Stoeckl, 2024 ; Datta & Paternotte, 2023). Comme le développera le chapitre 3, il convient de distinguer deux types de transnationalisation, qui ont tous deux une influence sur la Belgique. D'une part, on constate la création de nouvelles organisations transnationales et le déploiement en Europe ou au niveau global d'organisations issues de la Droite chrétienne étasunienne. D'autre part, de nouveaux forums et événements sont apparus pour mettre en relation des acteurs nationaux et transnationaux. Ceux-ci comprennent non seulement la création d'espaces politiques et militants, mais aussi un nombre croissant d'événements et rencontres organisés par des États, y compris européens.

1.2. Une critique du genre

Alors qu'à première vue, ces campagnes peuvent paraître disparates, une étude plus approfondie permet de faire ressortir une commune critique de la notion de genre, exprimée par les vocables d'« idéologie » ou de « théorie du genre ». Suivant une approche émique (Avanza, 2018), ces mobilisations ont été rassemblées sous l'étiquette de « campagnes anti-genre » (Kuhar & Paternotte, 2017). En effet, pour ces acteurs (qui ne se définissent toutefois pas eux-mêmes comme « anti-genre »), le « genre » constituerait la matrice intellectuelle à l'origine des lois et des politiques auxquelles ils et elles s'opposent : avortement, contraception, mariage entre personnes de même sexe, droits des personnes trans, divorce, éducation au genre et à la sexualité, études de genre, gender mainstreaming, Convention d'Istanbul, euthanasie, etc. Les expressions d'« idéologie » ou de « théorie du genre » ne doivent donc pas être confondues avec les développements récents en études de genre ou dans le domaine des politiques de genre, mais désignent un ensemble d'arguments construits par des acteurs précis dans un but tant politique qu'épistémique.

Selon de nombreux·ses auteur·es, ce discours trouve son origine dans différents cercles catholiques à la fin des années 1990 (Case, 2012 ; Bracke & Paternotte, 2016 ; Favier, 2014 ; Garbagnoli, 2014 ; Garbagnoli & Prearo, 2017 ; Morán Faúndes, 2019 ; Paternotte, 2015). En effet, le Saint-Siège, sous la houlette du Pape Jean-Paul II, s'est fortement mobilisé pour faire prévaloir la Doctrine sociale catholique dans le cadre des conférences onusiennes du Caire sur la population et le développement en 1994 et de Beijing sur les droits des femmes en 1995. Toutefois, malgré ces efforts, la diplomatie vaticane n'a pu empêcher l'introduction des expressions de « santé sexuelle et reproductive et droits reproductifs » (en anglais : *sexual and reproductive health and reproductive rights*) et « genre »² dans le vocabulaire officiel des Nations-Unies (Corrêa, 2022a).

Ces développements ont été interprétés comme une défaite par le Saint-Siège (Buss, 1998, 2004 ; Corredor, 2019) et le discours sur l'« idéologie du genre » a surgi comme une tentative de réponse tant épistémique que politique de la part de l'Église catholique. D'une part, ce discours offre un cadre d'analyse qui permettrait de comprendre ce qui s'est passé à l'ONU³. C'est la journaliste catholique étasunienne Dale O' Leary, présente à Beijing, qui formule les premières tentatives d'explication en termes de genre et les transmet aux autorités vaticanes, au premier rang desquelles le Cardinal Ratzinger (Case, 2019). À partir du concept de « féminisme de genre » proposé par l'intellectuelle conservatrice étasunienne Christina Hoff Sommers (1994), O' Leary explique ces échecs par la montée en puissance du concept de genre, qui aurait supplanté celui de sexe dans le langage onusien. Alors qu'il paraît à première vue inoffensif, ce terme agirait comme un sous-marin ou un cheval de Troie dans lequel s'engouffreraient de nombreuses revendications sans rapports avec l'égalité entre les hommes et les femmes, comme l'avortement, les droits des lesbiennes ou plus récemment les droits des personnes trans. Il masquerait de plus une tentative sournoise d'imposer un agenda idéologique, l'« agenda de genre » (O' Leary, 1997).

D'autre part, l'émergence du discours anti-genre témoigne de l'élaboration d'une contre-stratégie de la part du Vatican. D'inspiration gramscienne, celle-ci vise à transformer le sens du concept du genre à travers sa réappropriation, à en brouiller la définition et à se le réapproprier de façon à le désactiver. En s'engageant dans la bataille des idées, ces penseurs et hiérarques catholiques espèrent changer la signification du concept de genre dans le débat public et politique et obtenir à plus long terme des réformes politiques et sociales plus proches de la doctrine sociale de l'Église.

L'élaboration de ce discours a fait l'objet de diverses réunions et colloques et, même si on en trouve des éléments précurseurs dans certains écrits du Cardinal Jozef Ratzinger (Ratzinger & Messori, 1985 ; Case, 2019), il est considéré comme finalisé au milieu des années 2000. Cette date est confirmée par l'adoption successive de plusieurs documents fondamentaux par des dicastères du Vatican. En 2003, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, présidée par le Cardinal Ratzinger, publie les *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles* et, en 2004, la *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*. La même année, le Conseil pontifical sur la famille, alors dirigé par le Cardinal colombien Trujillo, édite quant à lui la version originale en italien du *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, une sorte de dictionnaire bioéthique qui reprend plusieurs textes fondateurs sur ces enjeux et vise à fixer la doctrine sociale de l'Église.

² Même s'il faut noter que, suite à ces résistances, la plateforme d'action de Beijing ne comprend aucune définition claire du genre.

³ Qui a réussi à bloquer d'autres choses comme l'introduction du terme « lesbienne ».

Il faut noter le rôle fondamental de deux intellectuel·les catholiques belges dans l'élaboration de cette pensée : Mgr Michel Schooyans, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain qui a déployé une grande partie de sa carrière au Vatican, et Marguerite Peeters, une citoyenne belgo-américaine qui a ouvert une ONG de développement, Dialogue dynamics on human identity and global governance⁴, après avoir collaboré avec le premier⁵.

1.3. Ce que les campagnes anti-genre ne sont pas

Comme indiqué ci-dessus, il serait erroné de considérer les campagnes anti-genre comme la poursuite de luttes plus anciennes sans saisir la nouveauté qui les caractérisent. De même, il serait faux de penser qu'il s'agit du dernier souffle d'acteurs conservateurs. Même si ces campagnes s'inscrivent dans des généalogies plus anciennes, il nous paraît plus productif de les considérer comme une nouvelle vague de militantisme conservateur dans le domaine du genre et de la sexualité, mises sur pied par des militant·es et des organisations qui ont acquis la capacité de former de nouvelles générations militantes et les moyens de devenir un acteur permanent dans le paysage politique en Europe et ailleurs.

Ceci dit, cette expression « campagnes anti-genre » est de plus en plus souvent utilisée pour désigner toute forme d'opposition à l'égalité en matière de genre et de sexualité dans la littérature tant scientifique que militante, une tendance qui s'oppose aux objectifs initiaux de ce concept. Certes, ce phénomène s'est répandu à travers le monde, avec pour effet de désigner des réalités de plus en plus diverses dans des contextes chaque fois plus hétérogènes. Cependant, il paraît opportun, à des fins tant analytiques que politiques, d'éviter d'amalgamer sous ce terme des phénomènes différents et de les distinguer avec soin afin d'en penser les éventuelles articulations. Nous pensons notamment à l'anti-féminisme, au masculinisme, au patriarcat, aux mobilisations anti-trans/TERF ou à celles pour les droits des pères, des phénomènes qui ont des origines et des histoires distinctes. Un tel usage risque en outre de déshistoriciser le concept en l'utilisant pour désigner toute forme de résistance ou d'opposition à travers le temps, l'espace et les domaines de la vie. Enfin, supposer des articulations nécessaires et constitutives avec d'autres phénomènes comme le racisme, le nativisme, le nationalisme ou le néolibéralisme – par exemple dans le cadre d'un programme mondial de droite – risque de tomber dans le même travers.

⁴ <https://dialoguedynamics.com/>

⁵ Décédé en 2022, Michel Schooyans était un prêtre et théologien belge, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain. Schooyans a longtemps travaillé en étroite collaboration avec le Vatican : il a été consultant du Conseil pontifical pour la famille (aujourd'hui dissous) et était membre de l'Académie pontificale des sciences sociales. Le livre qu'il a publié en 1997, *L'Évangile face au désordre mondial* (préfacé par le cardinal Ratzinger), constitue une des premières analyses du rôle de l'ONU dans la diffusion de l'« idéologie du genre ». Ses inquiétudes sur le genre résultent de ses travaux sur ce qu'il qualifie d'« hiver démographique ». Citoyenne belgo-américaine basée à Bruxelles, Marguerite Peeters travaille dans le domaine du développement international, avec un intérêt particulier pour l'Afrique. Proche du cardinal guinéen Robert Sarah, elle a été consultante du Conseil pontifical pour les laïcs et du Conseil pontifical pour la culture, deux dicastères aujourd'hui dissous. Elle a notamment publié le livre *Le Gender, une norme mondiale ? Pour un discernement* (2013), qui a été traduit en de nombreuses langues, dont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le polonais et le portugais.

2. Aperçu général

Cette section tente d'offrir une introduction aux campagnes anti-genre, en s'intéressant à leurs cibles, à leur histoire, aux acteurs qui les portent et aux modes d'action et stratégies de ceux-ci.

2.1. Cibles

À travers l'Europe, les campagnes anti-genre visent un large éventail de cibles. Celles-ci ne sont pas attaquées partout, en même temps ou séparément, et ces attaques ne suivent pas une séquence précise selon laquelle une cible concrète succéderait à une autre selon un ordre prédéfini. Au contraire, les acteurs anti-genre prêtent attention au débat social et politique et tiennent compte des spécificités culturelles des contextes dans lesquels ils évoluent. Sur cette base, ils choisissent les enjeux les plus à même de rallier des soutiens ou de diviser leurs adversaires (comme la gestation pour autrui ou les droits des personnes trans). À titre d'exemple, les discussions parlementaires sur l'ouverture du mariage civil aux unions de même sexe ou la ratification de la Convention d'Istanbul ont offert des possibilités de mobilisation dans des contextes distincts. Par ailleurs, ces attaques ne visent pas uniquement le niveau national mais se déploient aux niveaux local, régional, européen et/ou international (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation des États américains ou Organisation des Nations-Unies). Un regard comparatif permet d'identifier cinq grands types de cibles. Celles-ci ne sont bien entendu pas exhaustives et de nouvelles apparaîtront vraisemblablement dans le futur. Ces cibles sont présentées dans l'ordre chronologique de leur apparition dans l'histoire globale des campagnes anti-genre.

1. Les **droits sexuels et reproductifs** comme le droit à l'avortement, l'accès à la contraception (ce compris la contraception d'urgence), le droit au divorce ou l'accès aux technologies de reproduction. Le discours catholique opposant la culture de la vie à la culture de la mort, qui rassemble avortement et euthanasie dans un même continuum conceptuel, permet d'ajouter ce dernier enjeu parmi les cibles des campagnes anti-genre dans certains pays comme la Belgique (voir chapitre 2).
2. Les **droits LGBTQI+**⁶, notamment le droit au mariage civil (mais aussi l'introduction de formes d'unions civiles), le droit à l'adoption et la protection des familles homoparentales, les droits trans (changement de prénom, d'état-civil, accès à certains lieux et services, etc.), la non-discrimination sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre. Le poids de ces différents éléments a varié au cours du temps et la contestation des droits des personnes trans est en plein essor.
3. Les **droits des enfants/la protection de l'enfance** : opposition à la scolarisation obligatoire au profit de l'école à la maison, résistance aux programmes d'éducation au genre et d'éducation sexuelle au profit d'un contrôle parental accru sur les programmes éducatifs. Il s'agit de contester le rôle de l'État dans l'espace privé de l'éducation et la famille au nom de la liberté de choix des parents.
4. Le « **genre** » en tant que concept sous-tendant différents dispositifs d'action publique - lois et politiques contre la violence de genre (à commencer par la Convention

⁶ Longtemps restés hors du champ des attaques anti-genre, les droits des personnes intersexuées ont été récemment attaqués au Ghana et dans de plusieurs lois anti-trans adoptées récemment en Russie et aux États-Unis. Ce thème est de plus en plus souvent abordé dans la littérature anti-genre.

d'Istanbul), gender mainstreaming, politiques d'égalité de genre - ainsi que des domaines de recherche et d'enseignement, avant tout les études de genre (mais aussi la discussion plus vaste au sujet du wokisme).

5. Les **lois et politiques publiques contre les crimes et discours de haine et les discriminations**, au nom de la défense de la liberté d'expression et de la liberté religieuse. Ce discours est souvent sous-tendu par une posture qui conteste l'intervention active de l'État dans la promotion et la protection des droits individuels (humains, sociaux, environnementaux, etc.).

Malgré la diversité des cibles attaquées, les campagnes anti-genre se ressemblent au niveau des modes de mobilisation et d'action (Kuhar & Paternotte, 2017) et forment un kit transnational qui peut être saisi par un nombre important d'acteurs assez différents. À titre d'illustration, les campagnes anti-genre ont commencé en même temps et sous des formes assez similaires en Bulgarie et Roumanie, mais à partir d'enjeux très différents : la ratification de la Convention d'Istanbul en Bulgarie et la définition constitutionnelle du mariage en Roumanie. En outre, dans certains pays comme la Croatie, ces campagnes ont été déclenchées à titre préventif afin d'empêcher l'émergence de certaines revendications parmi les acteurs progressistes. Enfin, dans des pays en voie d'autocratisation comme la Hongrie ou la Russie, les campagnes anti-genre sont utilisées par le pouvoir étatique pour détourner l'attention de la dérive antidémocratique du régime et mobiliser des soutiens populaires plus importants autour de son action.

En regard de ces exemples, il nous paraît simpliste d'analyser les campagnes anti-genre en termes de « backlash » ou de « retour de bâton », c'est-à-dire comme des réponses et des refus conservateurs à des demandes progressistes selon une logique d'action/réaction (Paternotte, 2021). Ce constat n'implique pas que ces acteurs ne se mobilisent pas contre certains droits ou politiques publiques mais qu'il faut considérer des causalités plus complexes et étudier les mécanismes par lesquels la notion de genre est aussi mobilisée pour son potentiel symbolique et sa capacité à fédérer des acteurs a priori assez différents (Franklin, 2022 ; Paternotte, 2023; Corrêa, House et Paternotte, 2023). C'est une des fondations du concept de « colle symbolique », selon lequel des coalitions d'acteurs ont pu émerger alors que ces acteurs n'avaient a priori aucun point commun au-delà de la contestation de l'« idéologie du genre » (Kováts & Põim, 2015; Grzebalska, Kováts & Petó, 2017; Kováts, 2021).

2.2. Éléments historiques

Comme expliqué ci-dessus, même si elle s'inscrit dans des temporalités plus longues (Bracke & Paternotte, 2016 ; Ayoub & Stoeckl, 2024), l'histoire des campagnes anti-genre débute dans les milieux catholiques proches du Vatican au milieu des années 1990. Il s'agit de produire un cadre d'analyse et d'explication des défaites subies à l'ONU et de proposer une contre-stratégie qui prend avant tout une tournure discursive. Cette première phase dure environ dix ans et s'achève au milieu des années 2000. Commence alors une deuxième phase, qui se caractérise par la diffusion de ces idées hors des cénacles intellectuels qui les ont produits et par l'émergence de mobilisations qui s'emparent progressivement de ce discours et préfigurent les mouvements anti-genre qui exploseront dans les années 2010. En Europe, ces mobilisations se développent avant tout en Espagne (2004-2005), en Croatie (2006), en Italie (2007) et en Slovénie (2009).

Au cours de cette étape, l'Église catholique continue à jouer un rôle central en tant qu'espace de réflexion et de mobilisation, courroie de transmission et agent de mobilisation. Les réseaux

de communication catholiques sont mis à profit dans de nombreux pays pour diffuser ce discours et mobiliser des publics, que ce soit via des médias et des maisons d'édition confessionnels, des conférences publiques dans des salles paroissiales, des débats au sein de groupes de laïcs (notamment via les communautés ecclésiales) ou directement en exhortant les fidèles dans et à la sortie des églises. Par ailleurs, les conférences épiscopales jouent alors un rôle moteur, avant d'être souvent dépassées sur leur droite au sein de leur propre Église (Béraud & Portier, 2015; Prearo, 2023). Au cours de ces mobilisations précoces, l'expression « idéologie du genre » n'est pas encore utilisée de manière systématique mais on retrouve des éléments discursifs et des formes de mobilisation qui annoncent clairement les campagnes à venir. Plusieurs stratégies et modes d'action s'inspirent par ailleurs de ceux déployés par la Droite chrétienne étasunienne.

Une troisième phase s'ouvre au début des années 2010, quand les mobilisations se multiplient un peu partout et s'accroissent tout en prenant les formes caractéristiques de ce qu'on appelle aujourd'hui les campagnes anti-genre. C'est également durant cette période que l'infrastructure anti-genre transnationale, à l'histoire parfois ancienne, devient à la fois visible et opérationnelle (voir chapitre 3). Les années 2012-2013 apparaissent d'ailleurs comme un tournant dans plusieurs parties du monde. En Europe, elles correspondent au sommet de La Manif pour Tous française et à la victoire conservatrice lors du référendum croate sur la définition constitutionnelle du mariage, ainsi qu'à la déroute du rapport Estrela sur les droits sexuels et reproductifs au Parlement européen (Datta & Paternotte, 2023), à l'initiative citoyenne européenne One of Us et la création de la fédération du même nom, à la première réunion du réseau de lobbying Agenda Europe (Datta, 2018) et à la naissance de l'organisation CitizenGo.

À ce bref moment succède la période dans laquelle nous sommes toujours aujourd'hui. Celle-ci se caractérise par une diffusion géographique sans précédent dans les régions historiques de développement des campagnes anti-genre et au-delà de celles-ci. Ces campagnes se sont répandues dans la plupart des pays d'Europe, d'Amérique et d'Océanie et on note l'émergence de mobilisations qui ressemblent aux campagnes anti-genre dans plusieurs pays d'Afrique (Awondo, Bouilly et N'Diaye, 2022) et d'Asie. Par conséquent, il n'est plus possible d'expliquer l'émergence de ces mobilisations par des caractéristiques nationales spécifiques et il s'agit au contraire d'un phénomène transnational, qui repose sur un ensemble de discours, d'acteurs, d'outils et de stratégies emblématiques qui s'incarnent de manière distincte en fonction des contextes (Norocel & Paternotte, 2023).

En outre, les formes prises par les campagnes anti-genre sont de plus en plus diverses. À ce stade, il ne s'agit plus seulement d'un projet religieux ou porté par la société civile mais aussi d'un projet politique et, de plus en plus, d'un projet étatique. Au fil des années, un nombre croissant de partis politiques se sont ainsi emparés de ces questions au point de devenir dans des pays comme l'Allemagne, la Hongrie voire la Belgique les principaux acteurs de ces mobilisations. Souvent situés à la droite et à l'extrême droite de l'échiquier politique, ces partis politiques ne visent pas seulement à s'opposer aux droits des femmes ou des minorités de genre ou sexuelles mais voient également dans les campagnes anti-genre un véhicule pour toucher de nouveaux publics, consolider leur assise sociale et leur présence médiatique et intellectuelle. Grâce au croisement avec les outils et les cadres discursifs caractéristiques du populisme, les campagnes anti-genre permettent de plus à ces acteurs de relancer et de moderniser certains discours comme ceux sur le « grand remplacement » et la crise démographique (Datta, 2020) et d'attaquer plus globalement la démocratie libérale.

Dans certains pays, les campagnes anti-genre sont aussi devenues un projet d'État et apparaissent alors comme un des piliers de l'illibéralisme (Grzebalska & Pető, 2018). En Russie ou en Hongrie, ces campagnes se sont en effet développées sans une mobilisation importante de la société civile en tant que projet politique permettant de consolider le pouvoir de leaders comme Vladimir Poutine ou Victor Orbán. Ailleurs, le saut qualitatif d'un discours promu par certains acteurs sociaux et politiques à un discours d'État s'est souvent produit parce que des acteurs anti-genre ont réussi à infiltrer l'appareil étatique et que des partis ayant adopté ce discours sont arrivés au pouvoir, que ce soit au niveau local, régional ou national. C'est par exemple le cas de plusieurs communautés autonomes espagnoles dirigées avec le soutien parlementaire ou gouvernemental du parti d'extrême-droite Vox, de l'Italie de Matteo Salvini et Giorgia Meloni ou du Brésil de Jair Bolsonaro. Cette nouvelle étape permet le développement de politiques publiques anti-genre dans des domaines comme l'éducation, la culture ou la natalité ainsi que la promotion de nouvelles alliances diplomatiques dont les résultats commencent à se faire sentir au niveau de l'Union européenne ou des Nations-Unies. Enfin, les coalitions d'acteurs se diversifient, propulsant les combats anti-genre dans de nouvelles zones de contestation (Corrêa, House & Paternotte, 2023). Ainsi, dans de nombreux pays, la lutte contre les droits des personnes trans ne rassemble plus uniquement des acteurs historiques des campagnes anti-genre mais aussi des féministes et des militant·es lesbiennes, gays et bisexuel·es, avec des formes de collaboration inédites jusque-là (Cabral, Eloit, Paternotte & Verloo, 2023). De la même façon, les combats pour la « liberté d'expression » sur les campus, qui passe souvent par la lutte contre le « marxisme culturel » (Paternotte & Verloo, 2021), les études de genre ou les théories critiques de la race, permettent des ponts tant discursifs que stratégiques avec des acteurs clés des luttes anti-genre, comme ADF International au Royaume-Uni. On voit également poindre des discours articulant mobilisations anti-genre et questions environnementales (Della Sudda, 2022). En conclusion, les campagnes anti-genre s'imposent de plus en plus comme un kit transnational, dont les principales caractéristiques sont l'adaptabilité et la plasticité. Des éléments de ce kit peuvent être utilisés, assemblés et amendés différemment par des acteurs poursuivant des objectifs distincts voire parfois contradictoires, une caractéristique cruciale pour expliquer le développement et le succès contemporain des initiatives anti-genre à travers le monde.

2.3. Acteurs

Le parcours historique qui précède indique clairement que les campagnes anti-genre ne peuvent être uniquement considérées comme l'œuvre d'acteurs religieux ou de groupes de la société civile. Il en résulte une diversification des acteurs impliqués, qui trouvent un terrain d'entente autour des batailles contre l'« idéologie du genre ». Ces acteurs peuvent être rassemblés en six catégories : acteurs religieux, organisations de la société civile, intellectuel·les et stratèges, financeurs, partis politiques et États. Il faut souligner la présence active de femmes en leur sein.

Comme indiqué ci-dessus, les campagnes anti-genre sont nées en tant que projet catholique. Toutefois, d'autres **Églises** s'en sont emparé au fil du temps. Celles-ci comprennent un certain nombre d'Églises orthodoxes en Europe de l'Est à commencer par l'Église orthodoxe russe (Ayoub & Stoeckl, 2024 ; Norocel & Baluta, 2023 ; Shevstova, 2023), de nombreuses Églises évangéliques en Amérique latine, aux États-Unis et ailleurs, ainsi qu'un ensemble limité d'Églises protestantes plus anciennes en Europe du Nord et aux États-Unis (Datta, 2021). À l'inverse, malgré des alliances entre le Vatican et certains États musulmans à l'ONU ou entre

certain responsables politiques israéliens et des leaders de régimes illibéraux, l'implication d'acteurs religieux musulmans ou juifs reste à ce jour très limitée. Le racisme de certains acteurs anti-genre, des formes prononcées d'islamophobie et d'antisémitisme (Graff, 2022) et un ethnocentrisme par lequel la notion de « chrétien » devient souvent synonyme d'européen et de blanc contribuent à expliquer cette situation.

Un réseau assez dense de groupes et d'organisations de la **société civile** constitue le second acteur fondamental des campagnes anti-genre. Bien qu'historiquement liée à l'Église catholique, cette catégorie comprend aujourd'hui des acteurs de diverses confessions voire non religieux. Ces groupes sont actifs tant à l'intérieur des États, que ce soit au niveau local ou national, qu'au niveau international. Ils peuvent prendre des formes relativement informelles, comme les collectifs de parents ou de citoyennes et citoyens inquiets mais peuvent aussi se déployer à travers des organisations hautement professionnalisées comme celles présentées dans le chapitre 3. Dans certains cas, ces groupes s'inscrivent dans une histoire plus ancienne et vivent une cure de jouvence grâce au déploiement des campagnes anti-genre (comme de nombreux groupes anti-avortement). Dans d'autres, ils ont été spécifiquement créés pour servir ces nouveaux combats. Ces groupes se présentent souvent sous les étiquettes « pro-vie » ou « pro-famille » et promeuvent leur message de manière positive, en particulier à travers l'appropriation du langage des droits humains. Il ne s'agit plus, au niveau discursif, de combattre des droits ou des catégories de personnes mais de défendre la vie ou la famille et, plus largement, des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, la liberté de conscience, la liberté religieuse ou le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants.

Troisièmement, on note depuis les années 1990 le rôle discret mais fondamental d'un certain nombre d'**intellectuel-les**, de **scientifiques** et de **stratèges**. Ces personnes peuvent être basées dans des établissements d'éducation supérieure (en particulier des universités catholiques et des institutions académiques créées par des acteurs populistes ou illibéraux), des think tanks (comme ceux qui s'inspirent de la Droite chrétienne étasunienne) ou des organisations de la société civile. Ces personnes ont imaginé le discours sur l'« idéologie du genre », l'ont enrichi de nouvelles idées au fil du temps et l'ont adapté à diverses sociétés. Elles ont aussi construit des recherches scientifiques et produit des données (souvent contestées par les organisations scientifiques professionnelles reconnues) afin d'asseoir leurs positions idéologiques (par exemple contre le « syndrome post-avortement », l'homoparentalité ou les droits des personnes trans). Enfin, ces acteurs ont réfléchi aux meilleures stratégies afin de propager ces idées et de les couler dans des lois et des politiques publiques. Dans ce but, ils ont développé une intense activité de lobbying politique et judiciaire et d'ingénierie de campagne.

Quatrièmement, ces campagnes rassemblent un certain nombre de **baillleurs de fonds**. Si les informations sur le financement des groupes anti-genre sont difficiles à trouver, de plus en plus de documents suggèrent qu'il s'agit surtout, en Europe, d'acteurs privés, en nombre limité, tels que de riches milliardaires et des oligarques, des aristocrates, des fondations et de grandes entreprises d'Europe⁷, des Amériques⁸ et de la Fédération de Russie. Plus

⁷ https://www.nacional.hr/groups-linked-to-pro-life-cause-catholic-church-in-eu-allocate-e2-1-to-e3-1m-annually-to-lobby-eu/?fbclid=IwAR1wrLBrWx8r-aehHpN7Y72OCMeaQzSRh_i-jgCGG9x8LzAkH6j8WVL33G0

⁸ [https://www.opendemocracy.net/en/5050/revealed-trump-linked-us-christian-fundamentalists-pour-millions-of-dark-money-into-europe-boosting-the-far-right/;](https://www.opendemocracy.net/en/5050/revealed-trump-linked-us-christian-fundamentalists-pour-millions-of-dark-money-into-europe-boosting-the-far-right/)
<https://www.opendemocracy.net/en/5050/interactive-explore-us-christian-right-dark-money-spending-globally/>

récemment, certains acteurs anti-genre ont réussi à capter des financements publics (y compris de l'Union européenne), par exemple en obtenant le statut de parti politique et en obtenant des fonds publics ou en sollicitant des financements auprès des gouvernements « illibéraux » européens. Enfin, un sous-ensemble d'acteurs anti-genre a développé des tactiques de financement participatif par le biais de dons en ligne, d'opérations de publipostage et de marchandisage (Datta, 2021).

Cinquièmement, des **politicien·nes** à titre individuel et des partis politiques en tant que groupes jouent aujourd'hui un rôle important. Dans plusieurs pays, des militant·es anti-genre ont réussi à s'infiltrer dans des partis politiques pour faire avancer leur vision alternative de la société et y occupent parfois des fonctions importantes (y compris ministérielles ou présidentielles, comme en Hongrie ou en Italie). Certains partis se sont aussi saisis stratégiquement de ces enjeux. Aujourd'hui, ces allié·es politiques se répartissent du centre droit à l'extrême droite, avec quelques soutiens au centre et à gauche. Dans la plupart des pays, les groupes populistes d'extrême droite et de droite sont les plus réceptifs, même si certains partis d'extrême droite hésitent à adopter ce programme ou à en faire une priorité. Au sein de la droite parlementaire, certains partis politiques nationaux ont également fait de la mobilisation anti-genre un pilier central, mais ce soutien est souvent plus stratégique et à court terme, comme le montre l'exemple de partis faisant marche arrière lorsque cette stratégie n'aboutit pas au succès électoral escompté. Quelques partis démocrates-chrétiens (en particulier en France, en Italie et en Slovaquie) et sociaux-démocrates (surtout en Bulgarie et en Roumanie) ont aussi appuyé ces combats, parfois de manière durable et structurelle. Enfin, le groupe plus restreint des partis chrétiens de droite regroupés au sein de l'European Christian Political Movement (ECPM) s'est imposé comme un acteur majeur dans les récentes campagnes contre la Convention d'Istanbul dans certains États membres (voir chapitre 3).

Pour terminer, des **États** peuvent participer voire orchestrer des campagnes anti-genre en tant qu'acteurs à part entière, bénéficiant alors du pouvoir, de l'infrastructure et de l'influence que confère l'appareil étatique. Ce phénomène peut résulter de l'infiltration de l'appareil d'État par des militant·es anti-genre, par exemple à travers les comités de bioéthique, et de l'entrée au gouvernement de partis s'étant dotés d'un argumentaire anti-genre. Plusieurs dirigeants aux penchants autoritaires ont aussi compris les avantages stratégiques et politiques à tirer de ces campagnes. Tout cela se traduit par un impact politique croissant de ces combats sur les scènes nationale et internationale et la transformation de ces revendications en politiques publiques. Sur la scène mondiale, des États tels que les États-Unis de Donald Trump, la Fédération de Russie, le Brésil de Jair Bolsonaro, la Hongrie ou la Pologne se joignent désormais à des acteurs tels que le Saint-Siège pour créer de nouvelles alliances dans les forums internationaux. À l'ONU, cela a par exemple conduit à la création du Groupe des Nations-Unies des amis de la famille en 2015⁹. Au sein de l'UE, la division entre les États membres empêche de plus en plus souvent le Conseil d'adopter une position commune lorsque l'unanimité est requise (comme dans la coordination de l'UE à l'ONU et ailleurs) ou d'adopter des documents politiques clés traitant de l'égalité de genre. Enfin certains États, y compris européens, ont accueilli les réunions de réseaux anti-genre transnationaux avec un soutien financier et l'intervention de hauts représentants institutionnels, voire ont développé leurs propres forums internationaux, tels que les Sommets internationaux sur la démographie

⁹ Ce groupe se compose des missions permanentes auprès de l'ONU des États suivants : Bangladesh, Biélorussie, Comores, Égypte, Indonésie, Iran, Iraq, Koweït, Kirghizistan, Libye, Malaisie, Nicaragua, Nigeria, Oman, Pakistan, Qatar, Fédération de Russie, Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouganda, Yémen et Zimbabwe.

ou la Conférence ministérielle pour l'avancement de la liberté religieuse. Des coalitions internationales alternatives ont aussi été promues, comme la Déclaration du Consensus de Genève¹⁰ contre l'avortement ou les diverses tentatives diplomatiques d'élaboration d'un texte alternatif à la Convention d'Istanbul.

2.4. Répertoire d'action

Les acteurs anti-genre disposent d'un répertoire d'action diversifié, qui se compose de cinq types de modes d'action, que l'on retrouve aussi bien au niveau national que transnational : la manifestation, l'utilisation d'outils de démocratie participative, la mobilisation sur les médias sociaux, le plaidoyer et la mobilisation juridique et judiciaire.

La **manifestation** constitue le mode d'action le plus visible et celui auquel sont souvent réduites les campagnes anti-genre, qu'il s'agisse de rassemblements et de marches, de happenings, de rassemblements religieux dans des lieux publics, d'expositions photographiques ou artistiques dans des lieux publics ou d'une combinaison de ces différents éléments. Parmi des exemples notables, on peut citer les manifestations de masse contre l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe (La Manif Pour Tous) qui ont émaillé la France en 2012 et 2013, les campagnes d'affichage d'images représentant des fœtus avortés, les Marches pour la vie dans des dizaines de villes à travers l'Europe et les veillées devant des cliniques où on pratique des avortements ou des bâtiments publics. Fait intéressant, une modernisation et une professionnalisation de ces manifestations sont perceptibles, transformant de manière décisive l'image publique de l'activisme conservateur. Cela passe par exemple par l'adoption de codes couleurs faisant appel au rose et au bleu ou le développement de formes innovantes de protestation fusionnant l'atmosphère festive du pique-nique familial avec des éléments rappelant les défilés des fiertés et les rassemblements de musique techno.

Quand c'est possible, les acteurs anti-genre utilisent aussi les outils de la démocratie participative tels que les **pétitions** et les **initiatives citoyennes** visant à forcer la main des États et ses institutions de l'UE (par exemple en imposant une audition formelle au parlement ou un référendum). Au niveau national, les acteurs anti-genre ont organisé de nombreuses initiatives citoyennes pour contester les lois sur l'avortement, les droits LGBTQI+ et l'éducation sexuelle, comme en témoignent les débats sur la définition du mariage en Croatie, en Slovénie, en Slovaquie et en Roumanie ou sur l'avortement en Finlande et au Portugal. Au niveau de l'UE, des acteurs anti-genre ont lancé des initiatives citoyennes européennes telles que « One of Us », qui ciblait l'avortement et a recueilli 1,7 million de signatures mais a finalement été rejetée par la Commission européenne (voir chapitre 3).

Les acteurs anti-genre sont aussi très actifs sur les **médias sociaux** et ont développé des canaux d'information alternatifs sur Internet pour canaliser l'opinion publique et influencer les organes de décision. Se présentant souvent comme des initiatives « pour le citoyen actif », celles-ci contribuent à construire un sentiment de communauté, diffusent des actions spécifiques à travers des appels à l'action et des pétitions et ciblent régulièrement les décideurs. Le canal le plus influent est CitizenGO, basé à Madrid, qui affirme rassembler une communauté de plus de 10 millions de personnes et travaille dans plus de 12 langues européennes. Un certain nombre d'acteurs anti-genre ont également créé leurs propres canaux d'information pour rendre compte et analyser l'actualité.

¹⁰ Cette déclaration a été signée par 34 pays mais certains comme le Brésil ou les États-Unis se sont retirés.

Longtemps considéré comme la chasse-gardée des groupes progressistes, le **plaidoyer politique** est un quatrième mode d'action largement investi par les activistes anti-genre, qui sont de plus en plus présents dans les arènes politiques tels que les parlements, les gouvernements et les institutions internationales afin d'influencer les processus de prise de décision et avoir un impact sur les résultats politiques. Dans ce but, ils ont développé les compétences de lobbying nécessaires et, dans plusieurs pays, ils et elles se sont imposés-es comme des voix politiques de poids, qui sont invité-es aux auditions parlementaires ou siègent dans différentes commissions consultatives (notamment sur la santé, la famille et la bioéthique). Ces tentatives, très nombreuses, expliquent les projets de restreindre l'accès à l'avortement en Espagne en 2014 et en Pologne en 2016.

Enfin, comme le montre l'Affaire Mortier dans le chapitre 3, les acteurs anti-genre ont développé les capacités juridiques nécessaires à des **mobilisations** tant **juridiques** que **judiciaires**. S'appuyant sur des décennies d'expérience aux États-Unis, des organisations étasuniennes ont établi des succursales en Europe, en particulier dans les centres de décision européens de Bruxelles, Genève, Strasbourg et Vienne. Par ailleurs, des groupes européens spécialisés en contentieux ont vu le jour ces dernières années dans un certain nombre de pays. Ces organisations ont intensifié leurs efforts pour porter des affaires devant les tribunaux européens et nationaux sur des questions de persécution religieuse et de début ou de fin de vie, en faisant des tierces interventions sur des affaires en cours et en utilisant les conventions nationales et internationales relatives aux droits humains et à la lutte contre les discriminations. Ces organisations se livrent souvent au harcèlement judiciaire des acteurs progressistes (en leur envoyant des lettres officielles d'avocat ou même en les assignant devant les tribunaux).

Ces organisations ont aussi développé la capacité de traduire leurs revendications en des termes juridiques et ont suivi une approche de la mobilisation juridique en trois volets. Premièrement, ces acteurs ont sécularisé leur langage et leurs arguments. Ils et elles n'invoquent plus la religion pour justifier leur position mais déploient leurs arguments dans un vocabulaire moderne qui fait écho au discours des droits humains. Deuxièmement, ils et elles adoptent souvent une approche « originaliste » du droit, qui implique d'invoquer une interprétation du droit censée représenter ce que les rédacteurs originaux d'un instrument juridique entendaient au moment de sa rédaction et de nier les autres lectures possibles. Cette approche rejette donc la possibilité que la tradition juridique puisse être dynamique et évoluer dans le temps avec les sociétés. Troisièmement, ils adoptent une approche de mimétisme du raisonnement juridique qui se réfère uniquement aux sections de la jurisprudence utiles pour faire avancer un argument donné et sort souvent ces arguments de leur contexte afin de produire des avis juridiques et des textes à première vue bien fondés en droit. Même s'il apparaît souvent discutables aux yeux de la profession, ce travail peut paraître suffisamment convaincant dans un contexte politique, voire parfois juridique.

Chapitre 2 : La situation belge

En regard d'autres pays européens, le cas belge apparaît comme à la fois méconnu et singulier. Méconnu car la littérature disponible est à ce jour rare et difficile à trouver. Singulier car, jusqu'à très récemment, ce pays semblait relativement préservé. Pour la plupart des observateurs, il n'y avait donc pas grand-chose à commenter et le principal enjeu était d'expliquer cette étonnante singularité. Celle-ci était d'autant plus curieuse que, comme l'illustre la difficile dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (Marques-Pereira, 1989), la Belgique a longtemps fait image de bastion conservateur en Europe occidentale.

Mieux comprendre cette singularité était au cœur du chapitre publié par Sarah Bracke, Wannas Dupont et David Paternotte en 2017 dans le livre *Anti-gender campaigns in Europe*, qui constitue encore toujours une des rares publications sur le cas belge¹¹. Alors que plusieurs chapitres de ce livre détaillent les mobilisations qui s'étaient produites dans différents pays européens, ce texte, intitulé « Nul n'est prophète en son pays », s'efforce plutôt de rendre compte des rares événements pouvant relever de campagnes anti-genre¹² et d'élucider deux paradoxes. Premièrement, alors que deux citoyens belges, Michel Schooyans et Marguerite Peeters, ont joué un rôle fondamental dans l'invention du discours anti-genre du Vatican, ces personnes sont relativement méconnues dans leur pays, où leur influence est limitée. Ensuite, comme le développe le dernier chapitre, si Bruxelles accueille plusieurs organisations anti-genre au titre de capitale européenne, celles-ci ont jusqu'à présent eu un impact limité sur la situation nationale. Dans le reste du chapitre, quatre raisons sont avancées pour expliquer cette absence relative de campagnes anti-genre à l'époque en Belgique.

Premièrement, dans un contexte international où l'Église catholique a souvent été un moteur des campagnes anti-genre, la manière dont les rapports entre Église et État et les relations entre groupes philosophiques et religieux ont été historiquement pacifiés laisse peu de place aux mobilisations catholiques conservatrices. D'une part, l'affirmation de la liberté de culte et de religion, l'adoption d'un principe de neutralité qui ne vise ni l'élimination de la religion de l'espace public ni sa substitution mais une équidistance de la part de l'État, le financement public des cultes et la pilarisation ont empêché une radicalisation conservatrice de l'Église catholique de Belgique tout en lui garantissant une place sociale centrale malgré le processus de sécularisation (Bruyère, Crosetti, Faniel & Sägesser, 2019). D'autre part, certains enjeux au premier rang desquels le droit à l'avortement ont été construits comme des avancées laïques, ardemment défendues par cette partie de la société (Marques-Pereira, 2021).

Deuxièmement, les stratégies de la hiérarchie catholique belge ont laissé peu de place au développement de campagnes conservatrices de ce type. En effet, les autorités ecclésiastiques ont préféré veiller au maintien du statut privilégié de leur institution et de son ancrage dans la société à travers un réseau dense d'écoles, d'hôpitaux et d'universités. Dès les années 1960, dans le contexte tendu du Concile Vatican II et de l'encyclique *Humanae Vitae*, le Cardinal Suenens (1961-1979) a tenté d'avancer sur des questions comme la contraception ou l'éthique conjugale (Dupont, 2014 ; Crosetti, 2023). C'est toutefois son successeur, le Cardinal Danneels, qui a véritablement élaboré cette politique durant son long

¹¹ Plusieurs projets de recherche ont débuté et devraient donner des résultats dans le futur. Signalons notamment les thèses de doctorat en cours de Romain Biesemans (ULB), Archibald Gustin (ULiège/VUB), Henry Maes (UCLouvain/VUB) et Rylan Verlooy (UA), ainsi que le travail de postdoctorat d'Anne-Sophie Crosetti (ULB).

¹² En résumé, ces éléments de campagnes anti-genre comprenaient surtout les tentatives de quelques acteurs francophones d'importer les mobilisations françaises de La Manif pour Tous et les mobilisations disparates de la part des franges catholiques de l'extrême-droite flamande.

règne à la tête de l'Église de Belgique (1980-2010), soucieux d'adapter l'Église à une société en transformation dans laquelle les catholiques restent influents mais sont désormais en minorité (Bréban & Vanderpelen, 2015). Cette approche explique la prudence et la discrétion de la Conférence épiscopale sur la plupart des réformes éthiques récentes, ce qui a aussi permis des ouvertures sur des questions sensibles au regard de la doctrine catholique tant dans l'Église que dans le reste de la société. À ce titre, le bref mandat de Mgr Léonard comme primat de Belgique (2010-2015) constitue plutôt une parenthèse et cette exception à la ligne promue par les autorités ecclésiastiques belges a contribué à révéler les divisions au sein de l'Église de Belgique et le décalage avec le reste de la société. D'ailleurs, sous le Pape François, le Vatican a préféré revenir à la ligne antérieure en nommant Mgr De Kesel (2015-2023), considéré comme l'héritier du Cardinal Danneels, et en l'élevant rapidement au cardinalat. Troisièmement, les partis populistes et d'extrême droite, surtout influents au nord du pays, ont longtemps manifesté un intérêt limité pour les questions de genre et sexualité et n'entretiennent pas de relation privilégiée avec les autorités ecclésiastiques, à l'inverse de certains de leurs homologues dans d'autres pays. Tout en défendant une vision conservatrice des rapports de genre et de sexualité, ces partis ont préféré se concentrer sur l'immigration, l'Islam et les questions nationales tout en fleurant, pour la période la plus récente, avec le fémo- et l'homonationalisme. D'ailleurs, le discours anti-genre a d'abord été porté par des électrons libres au courant des développements internationaux. C'est par exemple le cas de l'essayiste Drieu Godefridi, qui écrit sur le sujet dès 2013 et articule très tôt une critique pionnière du concept de violence de genre et de la Convention d'Istanbul (Godefridi, 2013, 2015, 2023)¹³. Si cette critique n'a pris en Belgique, elle ressemble beaucoup aux propos tenus dans d'autres pays en Europe.

Enfin, le timing des réformes éthiques en Belgique s'est avéré crucial, dans la mesure où il a précédé le déploiement des campagnes anti-genre au niveau international. Celles-ci ont en effet commencé à se déployer au milieu des années 2000 et se sont vraiment diffusées dans les années 2010. Or, les lois phares sur le mariage entre personnes de même sexe (2003) et l'adoption par les couples homosexuels (2006), la protection contre les discriminations (2003), la première loi trans (2007) et l'euthanasie (2002) ont toutes été adoptées avant cette période (Meier, 2009). Ce décalage temporel explique aussi la résistance limitée opposée par l'Église de Belgique, d'autant que Mgr Léonard, proche de la ligne prônée par le Pape Benoît XVI, n'est entré en fonction qu'en 2010. Cet écart contribue enfin à expliquer pourquoi, quand la Belgique apparaît dans l'agenda anti-genre international, c'est avant tout au sujet de l'extension du droit à l'euthanasie (voir chapitre 3).

La situation en Belgique semble toutefois avoir beaucoup changé depuis 2017. De nouveaux foyers de mobilisation sont apparus, des enjeux récents comme les droits des personnes trans se sont ajoutés aux cibles historiques telles que le droit à l'avortement et de nouveaux acteurs, essentiellement des politicien·nes et des partis à la droite et l'extrême droite de l'échiquier politique ont vu l'intérêt de se saisir de ces combats. Le centre de gravité de ces campagnes s'est en outre déplacé du sud vers le nord du pays. Ce chapitre essaie de saisir ce qui a changé. Il examine dans un premier temps les principales cibles attaquées dans le contexte belge et souligne leur multiplication et leur diversification. Ensuite, il étudie les principaux acteurs qui se sont manifestés dans le cadre de ces campagnes et le glissement d'une mobilisation essentiellement catholique à un mouvement largement sous-tendu par les dynamiques de collaboration et de compétition entre la droite et l'extrême droite. Dans le chapitre suivant,

¹³ Dans la presse belge, voir notamment <https://www.lalibre.be/debats/ripostes/2014/09/13/la-theorie-du-genre-quand-papa-porte-une-robe-XZY7ZC4KBBAF7MXAWIV7UQCXIU/>

ce rapport étudie des acteurs anti-genre internationaux, en insistant sur ceux qui sont implantés ou agissent à Bruxelles et détaille leur influence sur le contexte belge.

1. Des cibles plus nombreuses et plus diversifiées

Si des enjeux historiques comme le droit à l'avortement n'ont jamais quitté le devant de la scène, de nouvelles cibles se sont ajoutées ces dernières années, contribuant à une diversification des campagnes anti-genre. Sept d'entre elles sont étudiées dans ce rapport : le droit à l'avortement, la reconnaissance juridique de l'homosexualité, l'éducation au genre et à la sexualité, le droit à l'euthanasie, les questions trans, le transhumanisme et le wokisme. La multiplication et les diversifications des cibles permettent de toucher de nouveaux publics. Elles articulent aussi des réseaux d'acteurs plus denses et plus complexes, qui ne sont pas nécessairement les mêmes sur tous les enjeux.

1.1. Droit à l'avortement

Malgré le fait que ce débat ne soit pas récent, l'avortement reste un sujet d'une brûlante actualité pour les acteurs anti-genre et la révocation de l'arrêt « Roe vs. Wade » aux États-Unis, qui couronne des décennies de mobilisation conservatrice, montre que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ne constitue pas un droit acquis. Cette décision a incité plusieurs pays dont la Belgique à envisager la constitutionnalisation du droit à l'avortement, avec pour objectif affiché de ne plus pouvoir revenir sur ce droit. À leur tour, les mouvements « pro-vie », qui entendent défendre la vie « de la conception jusqu'à la mort naturelle », ont vu dans cette volonté une tentative de « backlash » (Faludi, 1991), reprenant à leur compte un concept progressistes pour penser les conséquences de ce qu'ils et elles considéraient comme une victoire historique aux États-Unis.

La visibilité dont bénéficient actuellement la question de l'avortement et l'action des militants et militantes anti-avortement ne doit cependant pas passer sous silence leur présence continue depuis leur émergence à la fin des années 1960 et au début des années 1970. En effet, depuis sa création, le mouvement pro-vie n'a jamais totalement disparu en Belgique. On observe toutefois des stratégies et des reconfigurations argumentatives qui se transforment et produisent des discontinuités dans le mouvement, ainsi que l'engagement d'un nouveau type de militant-es. Tout ceci produit aujourd'hui une forte impression de nouveauté et amène à se poser les questions suivantes : qui sont les acteurs pro-vie en Belgique et quels sont les enjeux, revendications et stratégies de ce mouvement aujourd'hui ? La société civile représente la plus grande partie des acteurs engagés dans la lutte contre l'avortement en Belgique. Historiquement, si les partis politiques et l'Église catholique se sont opposés pendant longtemps à la dépénalisation de l'IVG, la société civile s'est imposée sur le long terme comme un interlocuteur audible, critique à l'égard des mouvements de planning familial, féministes ou de médecins. Les premiers groupes sont apparus à la fin des années 1960 (Crosetti, 2023), organisant les premiers rassemblements pour la vie. On note toutefois un renouvellement générationnel depuis les années 2010, qui se traduit par l'émergence de nouveaux groupes et la montée en puissance des Marches pour la vie, qui rythment désormais tous les ans le calendrier des manifestations bruxelloises. Aujourd'hui, différents groupes existent en parallèle, prenant en charge chacun à leur manière la défense de la vie. On peut les diviser en quatre pôles afin de mieux comprendre le rôle de chaque acteur : militant, intellectuel, social et éducationnel. Il faut en outre mentionner les liens étroits avec deux

acteurs français : Alliance Vita et la Fondation Lejeune¹⁴, qui constituent des sources d'inspiration et de savoir-faire pour les organisations belges, certainement au niveau francophone.

Le pôle militant est sans doute le plus visible, étant donné sa présence dans l'espace public et les répercussions de son action dans les médias. Les groupes qui le composent, de création souvent récente, ont pour objectif de porter les revendications dans la rue et de rendre visibles le combat « pour la vie » et la morale qui le sous-tend. Toutefois, s'ils s'inscrivent tous dans le giron catholique, certains souhaitent projeter une image pluraliste tandis que d'autres, plus minoritaires, revendiquent leur héritage religieux. Ces groupes sont au cœur du renouvellement générationnel mentionné plus haut. Si la manifestation (marche pour la vie, etc.) constitue leur mode d'action favori, ils organisent aussi d'autres types d'événements et ont recours à d'autres types d'actions comme les « collages pro-vie »¹⁵. Ceux-ci s'inspirent des collages féministes, apparus comme une manière de dénoncer les féminicides pour diffuser des messages féministes dans de nombreuses villes. L'objectif est donc de se réapproprier un mode d'action féministe et de ne plus laisser l'espace public aux seul-es féministes.

Le pôle intellectuel produit de l'expertise bioéthique et cherche à monter un discours d'expert qui s'éloignerait de l'argumentation catholique et religieuse au profit d'une posture scientifique, contribuant à une diffusion politique et médiatique plus large. Cette posture est renforcée par les fonctions professionnelles de ses membres : juristes, philosophes et médecins. Les questions reproductives sont abordées sous l'angle de la bioéthique, qui guiderait plus leur action que la morale catholique et la vocation de ce pôle ne serait pas « militante » mais réflexive (Verdier, 2021). Il vise un travail d'édition, de formation et de sensibilisation et s'inscrit dans une optique de formation des cadres et militant-es pro-vie, ainsi que des citoyen·nes intéressé·es par ces enjeux. Dans ce cadre, ce pôle constitue une courroie d'importation de discours et d'initiatives internationaux, particulièrement au sein des espaces francophones. En son sein, il faut signaler le rôle de certains médecins catholiques, qui se mobilisent régulièrement contre la législation sur l'avortement en fondant leur opposition sur leur expertise médicale et la défense d'une « éthique médicale »¹⁶.

Le pôle social est sans doute le plus discret mais aussi le plus ancien. Il n'a aucune présence publique et ne cherche pas à revenir sur la législation sur l'IVG mais vise à soutenir les femmes face au « deuil périnatal » (avortement, fausse-couche, enfant mort-né) et à aider, sur un plan tant matériel que psychologique, les femmes enceintes en situation précaire (économique, politique) ou qui hésitent à poursuivre une grossesse jusqu'à son terme. Cette action se double d'une présence en ligne, via le site jesuisenceinte.be. Ce site internet offre des informations sur la grossesse et une écoute – par mail ou par téléphone – pour les femmes dites « en détresse ». Le site a pour objectif d'aider les femmes à prendre une décision dans

¹⁴ La Fondation Lejeune perpétue la mémoire du Professeur Jérôme Lejeune et est aujourd'hui dirigée par son beau-fils, Jean-Marie Le Méné. Généticien, Jérôme Lejeune a contribué à une meilleure compréhension de la trisomie 21 et ses recherches, combinées à de fortes convictions catholiques, l'ont également amené à embrasser la cause pro-vie. Proche de Jean-Paul II, Jérôme Lejeune a été le premier président de l'Académie pontificale pour la vie créée par le pape polonais. Son influence a également été décisive sur les prises de position du Roi Baudouin au sujet de l'avortement. En 2021, il a été déclaré vénérable par l'Église catholique (Dugast, 2019).

¹⁵ <https://www.lalibre.be/etudiant/vie-etudiante/2023/05/11/des-tags-anti-ivg-scandalisent-les-etudiants-a-louvain-la-neuve-NSQNSJLVLND37KKAZPEDNH43IQ/#:~:text=Comme%20%27explique%20la%20RTBF,voir%20des%20inscription%20profond%C3%A9ment%20sexistes;https://www.rtb.be/article/des-tags-anti-avortement-suscitent-incomprehension-et-indignation-a-louvain-la-neuve-11195923>

¹⁶ <https://www.cathobel.be/2019/11/loi-sur-lavortement-les-craintes-des-medecins-catholiques/>

un moment de « détresse » et son discours implique assez clairement que l'avortement serait une solution trop facilement envisagée. Les contacts permettent aux femmes de connaître les solutions et recours pour sortir de la précarité et garder l'enfant (CPAS, ONE etc.). Il est difficile d'en connaître la portée et l'efficacité.

Enfin, le pôle éducation s'investit dans la mise en place et la promotion d'une éducation sexuelle alternative. Rejetant l'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et plus largement l'éducation sexuelle et affective donnée par les centres de planning familial, ce pôle se rend dans les écoles afin de parler de sexualité et de relations affectives et s'inscrit dans l'engagement historique des militant-es anti-avortement à proposer une éducation « alternative », brouillant la frontière entre leur action et celle des centres de planning (Brébant et Vanderpelen, 2015).

La dépénalisation partielle de l'avortement, adoptée en 1990, n'a pas entièrement satisfait les mouvements féministes, les mouvements pour la dépénalisation (notamment laïques) et les centres de planning familial en charge de l'IVG. Si elle a permis un arrêt des poursuites pénales, elle n'a pas érigé l'avortement en droit à proprement parler, mais a construit cette pratique comme une exception à une règle, celle de son interdiction par la pénalisation. Cette dépénalisation partielle a entraîné des insatisfactions et la mobilisation de groupes appelant à la dépénalisation n'a par conséquent jamais cessé. Centres de planning familial, groupes féministes et organisations laïques ont continué à réclamer une révision de la loi.

Il a toutefois fallu attendre 2018 pour que l'IVG sorte du Code Pénal, sous des formes contestées par les milieux progressistes. D'abord, parce qu'en substance, la loi reste la même et est pour cette raison largement considérée comme « cosmétique » (Marques-Pereira, 2021, p. 103). Si ce texte a supprimé l'« état de détresse », il maintient le délai d'IVG à douze semaines, l'obligation d'un délai de réflexion de six jours (sauf en cas de « raison urgente », ce qui est nouveau) et l'obligation de rappeler les risques médicaux et les diverses alternatives. Si l'IVG n'est effectivement plus dans le Code pénal, les sanctions pénales demeurent identiques à la loi de 1990 en cas de non-respect, voire s'intensifient. L'avortement ne constitue de fait toujours pas un « droit », dans la mesure où qui y a recours ou réalise une IVG en dehors des conditions fixées par la loi peut toujours faire l'objet de poursuites pénales. Ensuite, parce que cette sortie du Code Pénal coïncidait avec un autre débat : celui de la « reconnaissance du fœtus mort-né ». Le gouvernement souhaitait en effet abaisser l'enregistrement des « fœtus mort-nés » à 140 jours (contre 180 précédemment) et autoriser l'enregistrement d'un prénom et d'un nom. Certain-es observateur-ices ont lu dans cette volonté un « troc » qui se serait fait au détriment du droit des femmes car cette réforme aurait pu personnifier le fœtus et avoir ainsi un impact sur la volonté d'allonger le délai d'IVG. D'ailleurs, la loi sur l'IVG aurait pu être votée à condition de reconnaître le droit à inscrire un enfant né sans vie à l'état-civil et certains projets de loi offraient « la possibilité, au-delà de 180 jours, de donner non plus un simple prénom mais aussi un nom de famille à cet enfant et, pour certaines propositions, l'octroi éventuel d'avantages en principe réservés à des enfants en vie » (Marques-Pereira, 2021, p. 125).

En 2020, l'avortement est revenu au centre des discussions pour constituer un gouvernement fédéral et une coalition progressiste (socialistes, libéraux, écologistes, communistes) semblait alors émerger dans le but d'améliorer la loi de 2018. Celle-ci proposait un allongement du délai à dix-huit semaines et une réduction du délai de réflexion à 48h. Toutefois, le CD&V a été invité à rejoindre les discussions pour consolider l'assise de la majorité en Flandre et ce parti entendait « bien faire du blocage de cette procédure législative une monnaie d'échange

à leur participation éventuelle à une coalition gouvernementale » (Marques-Pereira, 2021, p. 137). Cette stratégie a été dénoncée par la société civile progressiste, qui y lisait une volonté de monnayer sa participation gouvernementale sur l'autel des droits des femmes¹⁷. Face au blocage, une commission d'expert-es a été mise sur pied afin de clarifier la situation et les besoins en matière d'IVG avant de rouvrir le dossier.

En octobre 2021, le Comité interuniversitaire, multidisciplinaire et indépendant en charge de l'étude et de l'évaluation de la pratique et de la loi relatives à l'interruption de grossesse¹⁸ a rendu son rapport et a formulé des recommandations sur l'IVG et l'IMG en Belgique. Ce texte, issu de discussions avec de nombreux secteurs de la société et voté à une large majorité, liste les enjeux qui entourent toujours la pratique de l'avortement en Belgique : IVG médicamenteuse et à la maison, dépénalisation effective de l'IVG, statut du fœtus et de l'embryon, douleur fœtale lors d'une IVG/IMG, éducation sexuelle et affective, information sur les « alternatives » à l'IVG, autorisation parentale pour un avortement sur mineure, extension du délai d'octroi d'une IVG, suppression du délai de réflexion, remboursement de l'IVG, statut de l'enfant né sans vie, présence de la thématique de l'avortement dans le cursus de médecine et constitutionnalisation de l'IVG.

À ce niveau, il faut souligner que les enjeux soulevés par les militant-es pro-vie ne coïncident pas toujours avec ceux soulevés par les groupes progressistes. Ainsi, la question du statut de l'enfant né sans vie ou celle des douleurs fœtales ne sont pas (encore ?) des sujets portés par le mouvement anti-avortement, à l'inverse de ce qui est souvent supposé par des organisations comme le GACEPHA ou le Centre d'action laïque. Le débat autour de l'enfant né sans vie, porté par de nombreux acteurs du CD&V dont le Ministre de la Justice de l'époque ne répond en effet à aucune demande précise de la part du mouvement anti-avortement, même si ce dernier en approuve l'existence.

Le mouvement pro-vie possède en réalité son propre agenda et ses propres préoccupations, qui reposent sur le principe de dignité humaine et la volonté de reconnaître le fœtus comme « personne humaine », une notion directement issue de la doctrine sociale de l'Église catholique¹⁹. Les militant-es pro-vie prennent ce principe à cœur et en déduisent un droit à la protection pour celles et ceux qu'ils et elles considèrent appartenir à des « groupes vulnérables » : fœtus, personnes en fin de vie, embryons, médecins, personnes en situation de handicap, etc. Pour la même raison, ils et elles refusent toute manipulation sur la « personne humaine » et le fœtus est considéré comme un être humain qui devrait avoir des droits. De ce rapport au fœtus découle une approche différente des enjeux liés à l'avortement. Si le fœtus est une « personne », alors l'avortement est un meurtre. L'IVG est par conséquent traumatisante pour toutes les parties engagées dans sa pratique : femmes, médecins, conjoints ou partenaires sexuels²⁰.

¹⁷ <https://bx1.be/categories/news/quelque-300-manifestants-denoncent-le-marchandage-politique-du-droit-a-lavortement/>

¹⁸ Comité interuniversitaire, multidisciplinaire et indépendant en charge de l'étude et de l'évaluation de la pratique et de la loi relatives à l'interruption de grossesse, *Étude et évaluation de la loi et de la pratique de l'avortement en Belgique*, Rapport académique à la demande de la majorité « Vivaldi » au niveau fédéral, 2023. https://vlir.be/wp-content/uploads/2023/03/Evaluatie-van-abortuswetge-ving-en-praktijk_FR-versie.pdf

¹⁹ Conseil pontifical Justice et paix (2004), *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, en ligne : https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html#LAmour%20trinitaire,%20origine%20et%20fin%20de%20la%20personne%20humaine

²⁰ Pour le moment, le mouvement belge ne s'est pas encore emparé de la question du « bien-être » du fœtus, utilisé ailleurs par des groupes pro-vie pour justifier leur action.

En bref, c'est à partir de cette vision spécifique du fœtus que sont posées des revendications qui n'entrent par conséquent pas toujours en résonance avec les demandes des acteurs pro-choix et ne leur répondent pas de manière systématique dans une logique de mouvement – contre-mouvement. Ces revendications ne peuvent en outre pas être comprises hors des débats et des évolutions de la société belge dans son ensemble. Le mouvement pro-vie a su s'adapter à une société en évolution et les militant·es d'hier ne sont plus celles et ceux d'aujourd'hui. Leur argumentaire a aussi évolué et s'est adapté à des questions comme l'égalité des femmes et des hommes et leur place dans la société, la libération sexuelle ou l'écologie. En effet, le mouvement actuel ne peut articuler ses positions en suivant la logique argumentative de ses prédécesseurs, qui était fondée sur le rappel de la morale catholique à un moment où le catholicisme était en pleine mutation. De même, la position des partis politiques a profondément évolué et il est difficile voire inaudible de s'affirmer ouvertement contre l'avortement aujourd'hui.

Ceci étant dit, l'essence des revendications actuelles du mouvement pro-vie en Belgique ne diffère pas ou peu des revendications de ses homologues historiques mais prend une coloration propre au contexte spatial et temporel. Ce mouvement a ainsi abandonné toute revendication de retour sur la législation sur l'IVG et, à l'inverse du mouvement étatsunien, il cherche surtout à mettre en garde contre et à éviter la « pente glissante », c'est-à-dire une accumulation de décisions politiques perçues comme aboutissant à une catastrophe et plus largement à une société « sans limites » morales. Pour éviter cette pente glissante, il propose de ne pas libéraliser davantage l'accès à l'avortement et se positionne donc contre une extension du délai d'octroi d'une IVG, la suppression du délai de réflexion de six jours ou la diminution de ce délai, la remise en cause de la liberté de conscience des médecins pratiquant l'IVG, la censure (comme dans l'affaire opposant l'Université catholique de Louvain à Stéphane Mercier²¹), l'avortement médicamenteux à la maison (une pratique qui s'est développée suite aux divers confinements) ou de la création d'un délit d'entrave à l'IVG.

Les enjeux dépeints dans le point précédent permettent de comprendre l'évolution du répertoire d'action du mouvement. Sécularisation, individualisation, libération sexuelle et dépénalisation (même partielle) de l'avortement modifient en effet les manières de lutter contre l'avortement. Si les modes d'action historiques restent de vigueur, leur justification rhétorique évolue et s'adapte à ce nouveau contexte. Aujourd'hui, ces modes d'action peuvent se résumer en deux éléments : visibilité et création d'une image positive et changement des mentalités.

La visibilité correspond au mode d'action historique de ces militant·es. En effet, des « rassemblements pour la vie » ont été organisés à partir de 1978 à Bruxelles dans l'objectif de rendre le combat pro-vie visible dans la société belge. Si, avant l'adoption de loi de dépénalisation partielle de l'avortement de 1990, les militant·es cherchaient à « choquer » en utilisant des visuels de fœtus avortés, la nouvelle génération portée par la Marche pour la vie marque un retour dans l'espace public en 2010, après une longue période d'absence. Ces nouvelles recrues refusent cette stratégie : il s'agit désormais de montrer que le mouvement pro-vie existe toujours sans pour autant essayer de choquer les esprits. L'objectif est plutôt

²¹ Pour rappel, Stéphane Mercier est docteur en philosophie et a enseigné cette discipline à l'Université catholique de Louvain jusqu'en 2017. Suite à la dénonciation par des étudiant·es de déclarations faites en cours sur des sujets comme le genre ou l'avortement²¹, il a été suspendu, soumis à une procédure disciplinaire et renvoyé. Suite à cette affaire très médiatisée, il a été l'invité d'honneur de la Marche pour la vie de 2017 et a publié quelques mois plus tard l'ouvrage, *La philosophie pour la vie* (2017), qui reprend ses positions.

de créer une image positive en recourant à une argumentation positive qui repose sur la défense de la vie (au lieu de l'opposition à l'avortement). Dans ce but, pancartes et visuels sont contrôlés afin d'éviter les messages négatifs et préfèrent exhiber des photos de familles ou de bébés.

Les militant·es eux-mêmes et elles-mêmes ont changé. Alors qu'il s'agissait souvent d'hommes assez âgés, les rassemblements actuels réunissent surtout des hommes et des femmes jeunes. Ces dernières se trouvent en tête de cortège et le mouvement utilise cette présence féminine pour contrecarrer l'argument selon lequel il s'opposerait aux droits des femmes. Certain·es utilisent d'ailleurs un argumentaire féministe qui présente l'avortement comme une pratique patriarcale. Dans un contexte de redéploiement des frontières du féminisme, cette rhétorique doit être prise au sérieux. Alors que le mouvement historique conspuait sans vergogne le féminisme, les groupes actuels ne peuvent faire fi de l'acceptation de plus en plus grande des « valeurs » du féminisme et de l'importance des droits des femmes, y compris au sein de leurs militant·es et de leur public potentiel. Selon ce nouveau discours, être contre l'avortement permettrait aux femmes d'éviter ce qui est perçu comme un « drame » au service des hommes et le recours au féminisme démontre de plus en plus une capacité à séculariser un discours historiquement lié au catholicisme. Il renforce la visibilité du mouvement en créant la polémique et, par le recours aux hashtags sur les réseaux sociaux, il permet de toucher un public encore non acquis à la cause. Les réseaux sociaux permettent d'ailleurs de nouvelles stratégies, qui demandent un investissement en temps raisonnable par rapport aux retombées.

D'autre part, le mouvement cherche à mettre en place des moyens concrets pour changer les mentalités. Dans ce but, les militant·es de base ont modifié leur argumentaire, se tournant vers un argumentaire se voulant plus universaliste qui évite de rappeler la morale catholique. Ce changement de mentalité passe notamment par la défense d'une éducation sexuelle alternative qui promeut une vision conjugale et reproductive de la sexualité selon laquelle le couple serait par essence ouvert à la vie. Ces exemples montrent que le mouvement a abandonné le combat purement législatif pour se concentrer sur le combat moral. Par le recours à une éducation sexuelle et affective « appropriée », leur ambition est de rendre l'avortement « impensable », avec pour conséquence de tarir à la source le besoin de légiférer sur la question. Cette volonté de changer les mentalités participe aussi du changement d'image évoqué plus haut. Dans un pays qui pose le consensus comme mode de gestion politique, le mouvement sait qu'il ne peut pas, à l'instar de la France, adopter des revendications trop radicales. Utiliser la rhétorique de la morale tend à dépolitiser le combat contre l'avortement et à le placer du point de vue du bien-être, selon lequel il serait logique de préférer ne pas avorter, tout comme il le serait de ne pas souhaiter prendre la pilule contraceptive.

1.2. Homosexualité, « mariage égalitaire » et homoparentalité

L'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe a été adoptée en 2003 à une large majorité parlementaire et sans grande opposition dans la société. De manière singulière, les député·es du CD&V pourtant dans l'opposition ont largement soutenu ce texte au nom d'une défense conservatrice des bienfaits du mariage, dont les couples de même sexe devraient aussi pouvoir bénéficier (Paternotte, 2004, 2011). Toutefois, au sein de la majorité gouvernementale, l'opposition du MR²² a amputé ce « mariage homosexuel » de ses effets en

²² Dont les élu·es se sont largement opposé·es ou abstenu·es,

matière de filiation et d'adoption. Cette singularité au niveau international, partagée avec le Portugal, a conduit à une campagne intense de la part des associations LGBTQI+, dont les revendications relatives à l'homoparentalité sont devenues la priorité. En 2006, au bout de trois ans de mobilisations, la loi ouvrant l'adoption aux unions de même sexe a été adoptée (Herbrand, 2006).

Même si elle est restée limitée en comparaison avec ce qui s'est passé à l'étranger, une opposition plus forte s'est manifestée contre la reconnaissance du droit à l'adoption. Au niveau politique, le MR a continué à résister au sein de la majorité et ses élu-es se sont majoritairement opposé-es au texte, conjointement à l'extrême droite et aux deux partis démocrates-chrétiens. Dans la société civile, si les évêques sont restés relativement en retrait et se sont contentés d'un communiqué contre le projet de loi, quelques personnalités universitaires ont exprimé leurs doutes sur le projet et deux manifestations ont lieu en septembre 2005. La première a rassemblé des acteurs politiques et associatifs conservateurs tandis que la seconde était l'œuvre de l'extrême droite (Herbrand, 2006). Certains de ces acteurs ont poursuivi leurs activités pendant une dizaine d'années, en particulier contre la reconnaissance juridique de la gestation pour autrui²³ mais aussi contre l'euthanasie, en particulier dans le cas des mineurs.

Pour terminer, il faut signaler des attaques récentes plus diffuses qui témoignent d'une certaine résistance à une visibilité accrue de l'homosexualité. Ainsi les passages pour piétons arc-en-ciel installés par plusieurs communes et la Région de Bruxelles-Capitale ont suscité diverses formes d'hostilité, tant sociales que politiques, et plusieurs passages ont été vandalisés en Wallonie (Neupré, Seraing) et à Bruxelles (Anderlecht). Enfin, des actes de vandalisme répétés ont été signalés contre les locaux et les affiches du Cercle LGBTQIA+ de l'ULB, notamment par l'apposition de croix gammées et de croix chrétiennes. Ces actions font écho à celles menées sur d'autres campus depuis quelques années.

1.3. Éducation au genre et à la sexualité

Le 7 septembre 2023, une centaine de manifestant-es sont rassemblé-es à proximité du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour protester contre la généralisation des cours d'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle)²⁴. Ce jour-là, le Parlement communautaire francophone s'apprêtait en effet à voter le projet de décret validant l'accord de coopération entre les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'EVRAS en Belgique francophone. À la surprise de beaucoup, cette manifestation a rassemblé beaucoup de femmes voilées, offrant une image très différente de mobilisations anti-genre généralement dominées par des acteurs catholiques. Ces protestations n'ont toutefois pas engrangé le résultat espéré et le décret a été adopté à l'unanimité, moins trois abstentions au sein des Engagés.

La veille, la presse flamande s'était fait l'écho des protestations de Sensoa, le centre d'expertise flamande pour la santé sexuelle, et du Centrum voor Leerlingenbegeleiding (CLB). Ces organisations s'inquiétaient de la disparition de l'obligation, pour les écoles secondaires

²³ Ceci dit, il faut noter le peu de réactions hostiles quand, en juin 2023, le Conseil consultatif de bioéthique a présenté un avis favorable à l'encadrement légal de la gestation pour autrui.

²⁴ <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2023/09/07/quelques-centaines-de-personnes-manifestent-a-bruxelles-contre-levras-AY5BLOAR5JGS5EX6BAN2TOXDFQ/?fbclid=IwAR2t4Z1D060v9Hgf-AU3khgr0AgAqqDZjImbUNoz3dpuYyFlrr6FPTOUR6w>

du nord du pays, d’offrir une éducation sexuelle à leurs élèves²⁵. Cette décision du Ministre flamand de l’Éducation répondait à une décision de la Cour constitutionnelle selon laquelle les coupes d’enseignement ne disposeraient pas d’une liberté suffisante pour développer leur projet pédagogique, poussant le gouvernement flamand à revoir ses objectifs pédagogiques à la baisse et à n’adopter que des objectifs minimaux pour les deuxième et troisième degrés de l’enseignement secondaire. Par ailleurs, l’inconfort croissant des enseignant·es face à certain·es élèves et parents faisait craindre à ces associations une disparition croissante de ces formations dans les faits dès lors que celles-ci ne seraient plus obligatoires, les amenant à exiger plus de soutien²⁶. La décision du gouvernement flamand ne semble donc pas être la conséquence d’une mobilisation anti-genre mais elle pourrait à terme faciliter l’accès de certaines écoles pour ces acteurs et leur ouvrir ainsi une fenêtre d’opportunité au nord du pays, en particulier au nom de la neutralité de l’enseignement et de la liberté éducationnelle des parents.

Ces deux exemples montrent l’importance des enjeux éducationnels dans les campagnes anti-genre (Kuhar & Zobec, 2017). Les premières mobilisations sur ces enjeux datent d’avant 2010 dans des pays comme la Croatie et la Slovénie et, un peu partout, expert·es, groupes de citoyen·nes et de parents ont vu le jour pour s’inquiéter du contenu de certains cours et modules, s’interroger sur ce qui se passe dans les écoles, refuser le développement d’une éducation au genre et à la sexualité voire promouvoir activement le retrait occasionnel de l’école ou l’école à la maison (Mourão Permoser & Stoeckl, 2021). Ainsi, au Brésil, les mobilisations anti-genre, décisives dans l’érosion de la démocratie, ont commencé par des campagnes contre des modules d’éducation sexuelle connues sous le slogan d’« Escola sem partido » (Gomes da Costa, 2022) et Jair Bolsonaro est connu pour avoir exhibé *Le guide du zizi sexuel de Titeuf* à la télévision en 2018. Les mobilisations autour du slogan « Con mis hijos no te metas », nées au Pérou en 2016, ont aussi durablement marqué la région. En France, les mobilisations contre le genre ont aussi débuté par des mobilisations qui ont précédé le développement de La Manif pour Tous et n’ont jamais quitté le devant de la scène (Gallot & Pasquier, 2018). Dans d’autres pays d’Europe occidentale, des partis d’extrême droite promeuvent des systèmes de surveillance et de dénonciation des enseignant·es et, en Espagne, l’organisation HazteOír, à l’origine de CitizenGo, et le parti d’extrême droite Vox ont fait du « pin parental » une priorité. Il s’agit de permettre aux parents de retirer leurs enfants de l’école pour certaines activités, une idée que Vox a mis sur la table des différents gouvernements où son appui est nécessaire. Enfin, en Russie ou en Hongrie, les autorités se sont inquiétées des effets d’une supposée « propagande LGBT » et s’efforcent de protéger les mineur·es au détriment des libertés de presse, d’expression ou d’association.

Ces différents exemples montrent la place centrale de l’éducation dans les campagnes anti-genre et l’opposition, suggérée par ces militant·es, entre programmes d’éducation au genre et à la sexualité d’un côté et protection des mineur·es et liberté éducationnelle des parents de l’autre. Il s’agit avant tout de défendre l’éducation – tout particulièrement en matière de genre et de sexualité – en tant que prérogative des parents et de refuser que l’école ne devienne un lieu favorisant la reconnaissance et l’utilisation de certains droits. La Belgique ne fait pas exception à cette tendance et certains groupes n’hésitent pas à parler d’un « rapt de l’autorité parentale »²⁷. Toutefois, ces débats ne se posent pas de la même façon dans les

²⁵ https://www.standaard.be/cnt/dmf20230906_95371992

²⁶ https://www.standaard.be/cnt/dmf20230905_96121362

²⁷ <https://etincelles.be/evras-un-rapt-de-l-autorite-parentale/>

deux principales communautés linguistiques du pays²⁸ et, surtout, n’y connaissent pas la même intensité. Le système institutionnel a depuis longtemps séparé les systèmes éducationnels, qui ont poursuivi des trajectoires propres au nord et au sud du pays. Comme souvent en Belgique (Faniel, Gobin et Paternotte, 2020), les militant·es souhaitant interagir avec ces institutions ont reproduit ce découpage politique. Si on note des débats sporadiques en Flandre comme ceux qui ont entouré la « genderkoek » de Çavaria en 2021 (Van Wichelen, Verhoeven & Hau, 2023)²⁹, c’est en Belgique francophone que les débats autour de l’EVRAS, un acronyme qui désigne l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ont été les plus virulents. Pour cette raison, nous nous concentrons surtout sur les débats au sud du pays, qui ont rebondi de manière spectaculaire en 2023, comme rappelé en introduction de ce rapport.

L’EVRAS agite le débat politique belge francophone depuis longtemps et de manière structurelle. Il suit en grande partie l’évolution du positionnement des acteurs chrétiens en politique et dans le monde de l’enseignement, ainsi que le poids de différents groupes de pression, surtout liés aux franges conservatrices de l’Église catholique. Cependant, si les débats sur l’éducation sexuelle sont anciens, l’EVRAS n’a officiellement vu le jour qu’en 2012, à l’issue de longs débats qui ont conduit la FWB à en faire une des missions de l’école et à l’intégrer dans les composantes de l’éducation citoyenne via le Décret Missions. En 2013, un accord de coopération a été signé entre la FWB, la Région wallonne et la COCOF et dix points d’appui ont été créés sur le territoire belge francophone (Marques-Pereira et Pereira, 2019 ; Lannoo, Duchêne, Godin et Tojerow, 2023). À l’époque, l’EVRAS n’était ni obligatoire ni uniformisée et laissée à la discrétion de chaque directeur·rice d’établissement, qui pouvait donc refuser de l’intégrer. Sans obligation, l’EVRAS a longtemps piétiné et l’accès à une éducation sexuelle et affective est resté très inégal sur le territoire francophone. En outre, l’absence de cadrage quant aux missions et objectifs de l’EVRAS et l’incapacité à déterminer un véritable label EVRAS garant de la qualité de la formation ont constitué des sources d’inquiétude dans les milieux laïques et féministes, les plannings et les organisations LGBTQI+³⁰. Depuis 2012, l’EVRAS n’a jamais quitté le devant de la scène (Bloc et Piette, 2016).

Les acteurs anti-genre ne sont pas indifférents aux débats sur l’EVRAS et la plupart d’entre eux tentent de proposer une éducation sexuelle et affective « alternative », qui permette – en parlant d’amour ou de respect – de renforcer l’idéal du couple (par définition hétérosexuel), de prévenir les avortements, de modifier l’usage de la contraception ou encore de combattre la banalisation de la pornographie³¹. Ces acteurs ne souhaitent pas laisser le monopole de cette éducation à des centres perçus comme militants qui défendent une éducation à leurs yeux biaisée qui « dédramatiserait » l’avortement, la contraception et la sexualité. Ils préconisent à l’inverse une forme d’éducation sexuelle en adéquation avec leur vision de la vie et de la sexualité et, s’ils n’essaient plus d’empêcher l’éducation à la sexualité dans les écoles pour la réserver aux parents comme les mouvements conservateurs de jadis, ils tentent

²⁸ Nous n’avons pas d’informations sur la situation en Communauté germanophone.

²⁹ <https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/vlaams-belang-uit-kritiek-op-gebruik-leermiddel-de-genderkoek-vlaams-onderwijs>

³⁰ <https://www.alterechos.be/evras-un-label-dans-un-vortex/>

³¹ Ces différents enjeux ont par exemple été synthétisés par la sexologue belge installée à Paris Thérèse Hargot dans ses ouvrages (2010, 2016, 2020) et celle-ci est elle-même active dans l’éducation sexuelle en France. <https://theresehargot.com/> Voir Crosetti & De Ganck (2016).

d'entrer dans les écoles pour y présenter leurs programmes et leurs idées, y compris dans le cadre d'animations EVRAS.

Face aux limites du dispositif adopté en 2012 et notamment à la possibilité pour des acteurs conservateurs de se présenter comme animateurs EVRAS, les acteurs progressistes n'ont cessé de se mobiliser et de proposer, notamment via de nombreux rapports, des pistes d'amélioration. Au fil des ans, la plateforme EVRAS³², qui rassemble nombre de ces acteurs depuis 2012, a appelé à un cadre fort, une uniformisation et une labélisation, c'est-à-dire à une structuration de l'EVRAS empêchant tant les dérives que les inégalités entre élèves³³. Malgré l'opposition du CDH au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un premier pas a été fait en 2017 avec la mise en place d'un label EVRAS pour le secteur jeunesse. Créé par la Ministre Isabelle Simonis (PS), ce label est délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de certifier la qualité des intervenants. L'EVRAS figure en priorité du nouveau gouvernement communautaire mis en place en 2019, dans lequel les démocrates-chrétiens ne figurent pas.

Le débat a rebondi en décembre 2022 suite à la publication dans la *Libre Belgique* d'une « 'Lettre ouverte' adressée aux parents et à Madame la Ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Désir »³⁴ par la section belge de l'Observatoire de la Petite Sirène. Le grand public avait découvert l'existence de cette organisation quelques mois plus tôt, à l'occasion de la publication de cartes blanches s'inquiétant de l'augmentation des transitions chez les mineur-es. Si les questions trans constituent jusqu'à présent de son principal domaine d'activité, cet Observatoire franco-belge s'inquiète plus largement « des discours idéologiques sur l'enfant et l'adolescent » et souhaite « mettre en garde les professionnels de l'enfance sur l'impact des réseaux sociaux et du militantisme »³⁵.

Comme il l'explique dans sa carte blanche, cet Observatoire s'émeut du contenu guide EVRAS réalisé par l'asbl O'Yes. En effet, depuis plusieurs années, cette asbl travaillait à l'élaboration d'un guide à destination des formateur-ices EVRAS avec l'aide de la Fédération laïque des centres de planning familial. L'objectif premier était d'offrir un cadre commun à la formation. Ce guide avait déjà fait l'objet de critiques lors de la publication de sa première version en mai 2022, à cause notamment des passages sur les « sextos » et les « nues ». Malgré une refonte des passages jugés problématiques, ces oppositions ont persisté et se sont intensifiées. En réalité, ce qui divise, c'est la place occupée par la sexualité dans ce guide et l'approche très pragmatique adoptée, dans la mesure où ce document souhaite aborder tous les sujets susceptibles d'être évoqués par les élèves. Or, pour celles et ceux qui s'opposent à l'EVRAS, l'éducation à la sexualité doit surtout guider les esprits et transmettre un idéal relationnel et sexuel au lieu de légitimer les situations minoritaires, en particulier en matière de genre.

Plus largement, la mise à l'agenda politique de l'EVRAS par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous la houlette de la Ministre Caroline Désir (PS) avait pour objectif plus global d'adopter un financement conséquent de l'éducation sexuelle dans les écoles, l'obligation de mettre en place une animation pour les élèves de 6^{ème} primaire et de 4^{ème} secondaire et une uniformisation et une harmonisation des contenus par un contrôle plus

³² <https://www.evras.be/generalisation/plateforme-evras/>

³³ <https://www.evras.be/generalisation/plateforme-evras/>

³⁴ <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2022/12/13/non-a-lhypersexualisation-de-nos-enfants-653B6VFIFRFFVAPCK4OOWGOLOQ/>

³⁵ <https://www.observatoirepetitesirene.org/>

strict de la FWB. La ministre proposait aussi la labélisation automatique des centres de planning familial et des centres PMS (psycho-médico-sociaux) et PSE (promotion de la santé à l'école) et l'obligation pour tout autre organisation d'obtenir le label EVRAS pour intervenir dans les écoles. La mise en œuvre de ce projet reposait sur un accord de coopération avec la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF).

Comme en témoigne le vote du 7 septembre, le projet de décret n'a pas connu une forte opposition politique et la version finale du texte faisait l'objet d'un large consensus politique et social, auquel s'étaient ralliés de nombreux acteurs de l'enseignement catholique. Par contre, à l'étonnement général, ce texte a rencontré une opposition sociale inconnue jusqu'alors, qui a renouvelé tant les coalitions d'acteurs que le répertoire d'action des mobilisations anti-genre. Il est intéressant de noter que les discours sous-tendant ces mobilisations répètent les peurs d'un décentrement de l'hétérosexualité et de la différence des sexes, des éléments fondateurs du discours anti-genre, et mobilisent des arguments qui circulent aussi à l'étranger, souvent sans lien précis avec le contenu des textes en discussion, comme l'apprentissage de la masturbation chez les enfants en bas âge ou la promotion de la pédophilie³⁶. Ces ingrédients sont ceux utilisés un peu partout pour générer des paniques morales dans le cadre des campagnes anti-genre (Gomes da Costa, 2022 ; Martínez, Duarte et Rojas, 2021) et portent de plus en plus sur les questions trans, en particulier quand il s'agit de mineur-es (Hines, 2020 ; Mahoudeau, 2022 ; Thurlow, 2022). Tout se joue en réalité sur la rhétorique de la protection de l'enfance et d'une certaine idée de l'innocence infantile, dont rendent compte tant les noms des collectifs mobilisés que la prépondérance des pédopsychiatres et autres professionnel·les dans l'enfance en leur sein.

Ces mobilisations ont articulé trois types d'acteurs dans une alliance inédite à ce jour au niveau international, hormis au Canada qui a fait face au même type de mobilisations au même moment. Aux groupes issus des milieux chrétiens conservateurs se sont ajoutées des personnes issues de milieux antivax et musulmans, qui semblent avoir joué un rôle important dans l'organisation et la mobilisation pour les manifestations du 7 et du 17 septembre 2023. Ce combat se poursuit d'ailleurs aujourd'hui par un combat judiciaire qui associe des acteurs catholiques, de droite et musulmans. Pour mieux comprendre cette alliance inattendue, deux remarques sont importantes. Dans de nombreux pays (Corrêa, 2022b), des liens ont été établis entre certain·es militant·es anti-genre et les mouvements s'opposant aux vaccins contre la COVID-19. Certaines plateformes anti-genre internationales ont également appuyé ces combats, notamment dans le but de limiter une gouvernance globale de la santé³⁷. Cette alliance s'appuie sur des ressemblances discursives, qui facilitent les convergences militantes. En effet, complotisme et vision enchantée d'une nature à ne pas perturber cohabitent souvent dans les discours sur la COVID et permettent une extension aux questions de genre et de sexualité. Pour rappel, il s'agit de deux éléments clés des discours anti-genre, selon lesquels des élites puissantes manipuleraient la population et endoctrineraient leurs enfants pour servir des fins peu avouables et la différence des sexes serait fondée sur un ordre naturel jugé

³⁶ <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2023/09/07/quelques-centaines-de-personnes-manifestent-a-bruxelles-contre-levras-AY5BLOAR5JGS5EX6BAN2TOXDFQ/?fbclid=IwAR2t4Z1D060v9HgF-AU3khgr0AgAqqDZjImbUNoz3dpuYyFlrr6FPTOUR6w> ; <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2023/09/07/bruxelles-quelques-centaines-de-personnes-manifestent-contre-levras-TRNE3CGPVNDVBL5THZO33O4LIA/>

³⁷ Les liens avec les mouvements anti-vax ne sont toutefois pas constitutifs des campagnes anti-genre et certains acteurs clés comme la hiérarchie catholique ou les gouvernements polonais et hongrois de l'époque ont au contraire appuyé la vaccination et reconnu la gravité de la pandémie.

tant binaire qu'immuable. À cela s'ajoute un discours de défense de la démocratie aux accents populistes, selon lequel il s'agit de représenter un peuple dont la parole aurait été confisquée par les puissants et des minorités influentes, ici les différents gouvernements, parlements et associations qui défendent l'EVRAS.

Les mobilisations au sein des communautés musulmanes sont plus étonnantes et plus difficiles à comprendre. En effet, malgré un conservatisme social latent qui pourrait justifier des mobilisations (Torrekens & Adam, 2015), ces groupes religieux sont rarement impliqués dans les campagnes anti-genre. À date, de rares exemples ont été documentés en Europe, surtout en France et en Grande-Bretagne. Ainsi, en 2013 en France, Farida Belghoul a lancé la journée de retrait de l'école pour protester contre les ABCD de l'égalité, un programme d'éducation au genre que voulait introduire la Ministre des Droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem. Cette initiative appelait les parents à retirer leurs enfants de l'école un jour par mois pour protester contre ce programme. La première journée a lieu en janvier 2014 et a rencontré un certain succès dans les communautés musulmanes, conduisant selon la presse à un taux d'absentéisme de 30% dans certaines écoles (Khemilat, 2018 ; Massei, 2017). Face aux oppositions, le programme gouvernemental contesté n'a pas été généralisé. L'autre exemple renvoie à une mobilisation contre des programmes scolaires LGBTQI+ inclusifs de la part de familles musulmanes à Birmingham en 2019. Ces familles ont manifesté pendant plus de huit semaines devant les portes de l'établissement et retiré leurs enfants de l'école en question³⁸. Ces manifestations ont finalement été interdites par la justice britannique à la demande la Ville de Birmingham³⁹. Si ces manifestations témoignent de l'entrée en scène de nouveaux acteurs, il faut signaler des liens avec des anti-genre plus classique et leur implication discrète dans ces mobilisations. Ainsi, si Farida Belghoul était connue comme militante anti-raciste, elle s'était progressivement rapprochée de l'extrême droite, en particulier d'Alain Soral et de Civitas, et a lancé la journée de retrait de l'école dans le sillage de La Manif pour Tous. À ce titre, il est intéressant de voir réapparaître le leader de Civitas, Alain Escada, lors de la manifestation bruxelloise du 17 septembre 2023. De même, certains médias britanniques ont souligné que les acteurs chrétiens conservateurs ont été les principaux bénéficiaires des mobilisations de Birmingham⁴⁰.

En Belgique, outre une meilleure compréhension de la circulation massive de contenus anti-EVRAS sur les réseaux sociaux, deux éléments mériteraient des recherches plus approfondies. D'une part, on note des liens entre certains acteurs musulmans et les milieux anti-vaccin. Ceux-ci sont toutefois peu documentés alors qu'ils ont probablement facilité les convergences militantes contre l'EVRAS. De même, l'impact du discours anti-vaccin dans les communautés catholiques conservatrices belges reste peu connu à ce jour. D'autre part, on ne peut exclure des ingérences étrangères dans les mobilisations musulmanes contre l'EVRAS, en particulier de la part de la Turquie. En effet, le communiqué émis par plusieurs organisations musulmanes le 6 septembre 2023 est loin de rassembler toutes les tendances de cette communauté⁴¹. Les

³⁸ <https://www.theguardian.com/uk-news/2019/may/26/birmingham-anderton-park-primary-muslim-protests-lgbt-teaching-rights>; <https://www.bbc.com/news/uk-england-48351401>

³⁹ <https://www.theguardian.com/education/2019/may/31/high-court-bans-birmingham-school-protests-against-lgbt-lessons>

⁴⁰ <https://www.opendemocracy.net/en/5050/uk-christian-conservatives-join-disastrous-global-backlash-against-sex-education/>

⁴¹ Il s'agit de Diyanet de Belgique, la Fédération islamique de Belgique, la Fédération des mosquées albanaises de Belgique, les Associations des mosquées africaines de Belgique, l'Union des mosquées de Liège, la

musulmans d'origine marocaine sont singulièrement absents et ce sont les acteurs en lien avec la Turquie qui prédominent, à commencer par la représentation belge de Diyanet, l'administration turque pour les affaires religieuses⁴². Sans affirmer que des consignes générales auraient été données à Ankara pour gérer ce genre de situation, les liens institutionnels entre ces acteurs et le gouvernement turc sont importants (Torrekens, 2024) et force est de constater que cette prise de position est cohérente avec les positions du gouvernement de Recep Tayyip Erdogan, que ce soit par rapport à la Convention d'Istanbul ou la lutte accrue contre la visibilité et la reconnaissance des personnes LGBTQI+ (Adak, 2021 ; Bodur Ün et Arikan, 2022 ; Büyükgöze, 2023).

Enfin, on ne peut terminer cette section sans mentionner les actes de violence politique perpétrés en Wallonie. Au total, huit écoles ont été visées : six ont été incendiées dans la région de Charleroi et deux ont été vandalisées à Liège. Dans plusieurs cas, des tags « No EVRAS » ont été retrouvés sur les lieux. Sans présumer des conclusions de l'enquête (non communiquées publiquement)⁴³, il faut souligner que ces événements, largement répercutés dans la presse internationale, sont nouveaux dans les mobilisations anti-genre, dans la mesure où des écoles n'avaient jamais été visées de cette façon. S'il est avéré, le recours à la violence politique constituerait donc une première internationale, qui témoignerait d'une transformation du répertoire d'action des mobilisations anti-genre.

1.4. Euthanasie

Dans le panorama anti-genre international, la Belgique se distingue par la centralité de la question de l'euthanasie. Celle-ci surprend d'autant plus qu'il ne s'agit à première vue pas d'une question liée au genre ou à la sexualité. Deux éléments permettent de comprendre cette spécificité.

D'une part, comme rappelé à plusieurs reprises dans ce rapport, le timing des réformes éthiques en Belgique a eu un impact direct sur les mobilisations anti-genre dans ce pays, dans la mesure où nombre de ces réformes ont été adoptées au début des années 2000, soit avant l'explosion des campagnes anti-genre. En outre, à l'inverse de pays comme l'Espagne, la France ou l'Italie, les entrepreneurs de la cause anti-genre n'ont pas pu compter sur des relais suffisamment influents dans le pays, en particulier au sein de l'Église catholique. Par ailleurs, Mgr Léonard, dont la nomination aurait pu changer les équilibres, n'est devenu archevêque de Malines-Bruxelles qu'en 2010. Ce décalage temporel a privé les militant·es de la cause anti-genre de cibles pour lancer leurs campagnes et c'est notamment pour cette raison que l'euthanasie est devenue une cible de choix. En effet, si la dépénalisation de l'euthanasie a été approuvée en 2002, le sujet n'a jamais quitté l'agenda politique et ses conditions d'application

Communauté islamique bosniaque de Belgique et les Associations Culturelle Turque Islamique Ehli-Beyt. <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2023/09/06/des-institutions-islamiques-de-belgique-sopposent-aux-cours-deducation-sexuelle-EKHJTJTDXVBQ3OL2ANQKR56KGY/>

⁴² Par ailleurs, une recherche rapide sur Google avec les mots clés « Diyanet EVRAS » indique que ce communiqué a été très largement répercuté sur des sites en langue turque.

⁴³ Suite à la gravité des faits, le Premier Ministre et la Ministre de l'Intérieur sont intervenus dans un dossier qui ne concernait a priori pas le niveau fédéral et ont annoncé l'intervention de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) et la mobilisation de sept analystes formés par le Centre pour la cybersécurité Belgique. Les résultats de ces recherches n'ont pas été communiqués au public.

ont été élargies aux personnes mineures sans limite d'âge. Les débats relatifs à une révision de la loi de 2002 ont ainsi offert des possibilités de mobilisation.

D'autre part, pour la doctrine sociale de l'Église, cet enjeu n'est pas entièrement étranger à la question du genre et de la sexualité. En effet, avortement et euthanasie sont indissociablement liés à travers l'opposition entre la « culture de la mort », dont l'avortement et l'euthanasie sont deux des principales incarnations, et la « culture de la vie » que défend l'Église catholique. Cette opposition, qui décrit un conflit anthropologique dans les sociétés contemporaines, a été proposée par le Pape Jean-Paul II au début des années 1990 et théorisée dans l'encyclique *Evangelium Vitae* (1995). Elle précède de peu l'invention du discours sur l'« idéologie du genre » (Vaggione, 2012, 2021). Si le discours sur la culture de la vie est resté largement cantonné au monde catholique, il a été activement promu par la hiérarchie ecclésiastique et continue à marquer des organisations inspirées par la doctrine sociale catholique. Pour ces organisations comme pour le Vatican, il est donc logique de combattre l'euthanasie si on combat l'avortement car ces enjeux constituent les deux faces d'une même médaille. Par ailleurs, ces questions évoquent toutes deux la question de la naturalité du corps humain et des limites qui en découlent.

Depuis l'adoption de la loi de 2002, la question de l'euthanasie n'a jamais quitté le devant de la scène publique, comme l'indiquent tant le nombre d'articles et de cartes blanches publiés dans la presse que celui de propositions de loi déposées sous chaque législature. Comme pour l'avortement, les opposant·es ne visent plus l'abolition en tant que telle de la loi de 2002 mais, selon une logique argumentative caractéristique du discours réactionnaire (Hirschman, 1991), insistent sur un contrôle trop laxiste et le non-respect des conditions prévues par le droit. Deux questions retiennent tout particulièrement leur attention : les souffrances psychiques incurables et l'accès aux mineur·es. Il s'agit pour ces militant·es de dénoncer des dérives et des effets pervers, une « pente glissante », « un estompement de la norme » ou une « banalisation » c'est-à-dire des évolutions qui ne respecteraient pas l'esprit de la loi de 2002 (Hamarat & Lebeer, 2019). On observe par ailleurs une transformation du répertoire d'action. Aux techniques de plaidoyer habituelles et à la mobilisation dans l'espace public et politique s'ajoutent désormais la production d'expertise, via des contre-rapports et des données sur les limites et dérives supposées de la législation actuelle, ainsi que le développement de stratégies judiciaires devant les cours nationales (Cour d'assises, Cour constitutionnelle) et internationales (Cour européenne des droits de l'Homme).

Les opposant·es à la législation sur l'euthanasie regroupent aujourd'hui plusieurs types d'acteurs. On observe d'une part des habitué·es des mobilisations anti-genre, qui apparaissent à ce titre dans d'autres parties de ce rapport. Ces opposants comprennent certaines franges de la société civile catholique et des intellectuels de droite. On constate d'autre part l'engagement spécifique de philosophes, d'éthiciens et de professionnels de la santé (médecins, infirmiers, psychiatres, etc.) qui, surtout en Flandre, s'interrogent de manière ciblée sur les dangers de la législation belge. Fidèles aux usages de leur profession, ils contribuent à produire de l'expertise, parfois publiée dans des maisons d'édition de grand prestige, et prennent la parole au nom de leur compétence scientifique. Plusieurs insistent sur les réalités de terrain et la détresse des soignant·es face aux pressions de la société, des familles et des patient·es. Ils insistent aussi sur l'importance du droit à l'objection de conscience.

1.5. Questions trans

La Belgique a avancé sur les droits des personnes trans en deux étapes (Meier & Motmans, 2020; Tomsej & Paternotte, 2021). Une première loi, portant sur la transsexualité, a été votée en 2007. Elle facilite le changement du prénom et de la mention de sexe à l'état-civil mais conditionne ceux-ci à des traitements médicaux (hormonaux pour le changement de prénom et chirurgicaux pour le changement de la mention de sexe) et à la production d'un avis médical. Elle requiert en outre de ne plus être « en mesure de concevoir des enfants dans le sexe précédent ». Ces conditions ont été contestées dès leur adoption et l'idée que la psychiatrisation et la stérilisation sont contraires aux droits humains a fini par s'imposer. En 2017, le législateur a aboli ces conditions à travers l'adoption d'une nouvelle loi, qui consacre le principe d'autodétermination des personnes transgenres. Les changements de prénom et de mention de sexe sont désormais conditionnés à une déclaration de la part de la personne intéressée. Ces conditions sont en outre étendues aux personnes mineures à partir de 16 ans moyennant l'attestation d'un pédopsychiatre et l'accord des parents et il est possible de changer de prénom dès l'âge de 12 ans. Enfin, cette loi améliore la reconnaissance de la filiation. Par contre, elle impose l'irrévocabilité du changement d'état-civil, qui ne peut donc se produire qu'une seule fois. Cette exigence a été contestée par plusieurs associations parce que jugée discriminatoire à l'égard des personnes de genre fluide. Ces organisations revendiquaient aussi la mise en place d'alternatives au système d'enregistrement à l'état-civil afin de répondre aux nécessités des personnes non-binaires. Dans un arrêt de 2019, la Cour constitutionnelle leur a donné gain de cause et a demandé au législateur de changer la loi afin de reconnaître les personnes de genre fluide (en abolissant le principe d'irrévocabilité) et celles qui se définissent comme non-binaires (en instaurant des alternatives à la binarité homme-femme). Le gouvernement De Croo s'est engagé en 2020 à mettre le droit en conformité avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle et un projet de loi mettant fin à l'exigence d'irrévocabilité a été voté en 2023. Le dossier relatif à l'aménagement du système d'enregistrement à l'état-civil (ou l'abolition de la mention de sexe) avance par contre moins vite, en partie suite à des blocages au sein de la majorité fédérale.

Les lois de 2007 et de 2017 ont été adoptées à une très large majorité et le texte de 2017 a bénéficié d'un soutien parlementaire plus important que celui de 2007 alors qu'il était porté par un gouvernement de centre-droit (N-VA/MR/CD&V/Open VLD) (117 voix favorables au lieu de 91). Tout portait donc à croire que la reconnaissance des droits des personnes trans fait désormais l'objet d'un consensus politique important et croissant. Toutefois, les débats récents au niveau politique et dans la société invitent à nuancer cette impression. En effet, si les débats au sujet de la loi de 2017 s'étaient accompagnés de quelques critiques, celles-ci étaient restées circonscrites et n'avaient pas eu d'impact au niveau politique. Or, les prises de position critiques à l'égard des revendications trans se sont multipliées depuis l'annonce du gouvernement De Croo en 2020. Ces déclarations, dont l'objectif est de susciter des doutes dans l'opinion publique et de mettre les acteurs politiques sous pression, ont empêché certaines des réformes législatives annoncées.

Il serait toutefois erroné, dans une logique de *backlash* (Paternotte, 2021; 2023), d'analyser ces attaques comme des réponses directes aux propositions en débat en Belgique et il importe de les replacer dans un contexte international nouveau, dans lequel, alors qu'elles avaient longtemps échappé aux radars des acteurs anti-genre, les questions trans sont de plus en plus souvent visées (Tudor, 2021; Bassi & Lafleur, 2022; Franklin 2022; Cabral Grinspan, Eloit, Paternotte & Verloo, 2023). Lancée aux États-Unis et en Grande-Bretagne, cette offensive se répand aujourd'hui à très grande vitesse dans l'ensemble de l'Europe et des Amériques et se traduit par un contexte de plus en plus hostile pour les personnes trans ainsi que par des reculs

législatifs sans précédent. Alors que nombre de ces questions n'avaient jusqu'alors pas soulevé de grands débats, elles deviennent soudainement des obstacles insurmontables et occupent de ce fait le centre du débat politique. Les questions trans opèrent ainsi comme un catalyseur. Elles incarnent à merveille le discours sur l'« idéologie du genre » tout en offrant des ponts vers d'autres combats, au premier rang desquels la lutte contre le wokisme. Elles ravivent aussi certains débats anciens mais non résolus au sein du féminisme, qui croisent partiellement ceux sur la gestation pour autrui, l'islam ou la prostitution, et peuvent ainsi diviser les acteurs progressistes. Elles permettent enfin de lancer ou relancer les campagnes anti-genre où c'était nécessaire tout en élargissant le registre discursif et les coalitions d'acteurs (Corrêa, House et Paternotte, 2023).

Cette fois, le timing des réformes législatives en Belgique n'est pas en décalage avec l'agenda international et la « réparation » de la loi trans de 2017 offre un enjeu sur lequel se mobiliser. Dans ce but, un ensemble hétéroclite d'acteurs s'inspirent de ce qui se fait ailleurs, importent et traduisent, avec un effet assez clair de contagion internationale en particulier des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de France et des Pays-Bas. Plusieurs de ces acteurs sont en outre insérés dans des dynamiques et des échanges transnationaux. Pour cette raison, les arguments avancés ne sont la plupart du temps pas construits en réponse directe aux débats législatifs mais correspondent à ce qui circule au niveau international. Le but est moins de contester les termes des réformes proposées que de miner plus largement la légitimité des revendications trans. Si certaines interventions évoquent les risques d'une disparition potentielle de la différence des sexes à l'état-civil et rappellent l'importance de repères symboliques, la plupart s'articulent autour de deux grands thèmes: la transition des mineur-es, avec l'idée sous-jacente d'une explosion des demandes, et les détransitions, un thème qui permet de souligner les dangers d'interventions trop rapides et les regrets exprimés ultérieurement par celles et ceux qui auraient entamé une transition précipitée. À ces deux enjeux s'ajoute celui des droits des femmes, dans la mesure où, selon ces discours, les revendications trans aideraient certains hommes à s'emparer de droits durement acquis par les femmes, nieraient les vérités de la biologie et contribueraient en fin de compte à diluer les spécificités féminines, voire le concept de femme lui-même. Les risques pour les femmes sont posés à différents niveaux, que ce soit en politique (parité), dans le sport ou de l'existence d'espaces non mixtes aussi différents que les toilettes et les prisons.

À l'image de ce qui se passe à l'étranger, ces campagnes anti-trans sont portées par une constellation plus hétérogène d'acteurs, que l'on peut regrouper en cinq groupes. Ces groupes partagent de nombreux arguments et ne sont pas mutuellement exclusifs, même s'ils ne collaborent pas nécessairement entre eux. Premièrement, des acteurs catholiques et conservateurs également mobilisés sur d'autres enjeux voient dans les questions trans une manière d'enrichir et d'actualiser la liste des cibles leur permettant d'attaquer la « théorie du genre ». Ils jouent toutefois un rôle limité. Deuxièmement, en suivant des modalités d'action courantes dans le militantisme anti-genre en Europe (Kuhar & Paternotte, 2017), on observe la création de groupes de parents ou de citoyens inquiets. On constate aussi l'apparition de sites internet qui visent à aider les « parents en détresse », à offrir des alternatives à la transition médicale pour les mineur-es et à contester le discours jugé hégémonique des cliniques de genre. Ces sites contribuent à la diffusion d'informations venant de l'étranger, qu'ils traduisent en anglais, en français et en néerlandais. Troisièmement, un certain nombre de professionnel·les de la santé sont devenus des acteurs centraux des débats anti-trans. Ils et elles participent à des échanges et des réseaux transnationaux et peuvent être divisés en deux groupes : des médecins se revendiquant de l'evidence-based medicine qui s'inquiètent

notamment de l'usage de bloqueurs de puberté chez les mineur·es trans et des acteurs des milieux psys qui s'insurgent plus largement contre l'« idéologie trans ». C'est notamment le cas de l'Observatoire de la petite sirène, dont la plupart des travaux ont porté sur la dysphorie de genre. Cette organisation dispose d'une section belge qui rassemblent plusieurs acteurs connus du grand public depuis les débats sur la pédophilie et l'homoparentalité. En quatrième lieu, un certain nombre de féministes ont rejoint les rangs des opposant·es, un phénomène en lien direct avec de qui se passe à l'étranger (Cabral, Grinspan, Eloit, Paternotte & Verloo, 2023). Ces tensions, qui n'apparaissent que rarement dans l'espace public, se sont notamment exprimées lors de la marche contre les violences faites aux femmes organisée à Bruxelles le 28 novembre 2021, au cours de laquelle les deux blocs alliés « Bloc VNR » et « Bloc lesbien » - les blocs anarcho-féministes, en mixité choisie sans hommes cis et ouverts aux femmes trans et personnes non-binaires – ont été attaqués par des petits groupes de féministes et/ou lesbiennes en désaccord avec cette ouverture et s'opposant par ailleurs à la défense des travailleur·euses du sexe⁴⁴. Des deux côtés de la frontière linguistique, ce discours féministe anti-trans est également porté par certaines personnalités qui bénéficient souvent d'un accès privilégié aux médias. On note enfin l'investissement, des deux côtés de la frontière linguistique, d'acteurs se revendiquant de laïcité, qu'ils et elles présentent comme menacée par certaines revendications trans. Les trois derniers types d'acteurs partagent souvent une conception positiviste de la science, qui peut être articulée à une vision présentée comme « universaliste ». Ces acteurs convergent souvent, de manière plus large, dans une commune opposition au « wokisme » (Deleixhe et Paternotte, 2024).

À l'inverse de 2017, ces mobilisations trouvent un écho croissant au niveau politique. Si, pendant longtemps, l'extrême droite flamande a constitué le principal relais politique des revendications anti-trans (Van Grieken, 2017, p. 151-152), celles-ci sont aujourd'hui également portées par certains partis de droite (Jacobs, 2021), ainsi que par le nouveau parti Chez Nous.

1.6. Transhumanisme

Le transhumanisme apparaît comme un sujet émergent et donc relativement peu défini au sein des mouvements anti-genre qui, s'il constitue un sujet de réflexion, ne se traduit pas encore par des mobilisations concrètes. Il s'agit d'un courant de pensée qui prend racine au XX^{ème} siècle au sein de groupes d'intellectuel·les issus de champs disciplinaires très vastes (biologistes, ingénieurs, philosophes, politistes). À la fin des années 1980, ce mouvement s'est structuré sous la houlette du philosophe Max More, puis a été consacré par la création, en 1998, de la World Transhumanist Association (WTA). Le mouvement transhumaniste se définit comme suit :

The intellectual and cultural movement that affirms the possibility and desirability of fundamentally improving the human condition through applied reason, especially by developing and making widely available technologies to eliminate aging and to greatly enhance human intellectual, physical, and psychological capacities⁴⁵.

Pour résumer, le courant transhumaniste s'intéresse aux effets des technologies sur les corps, les écosystèmes, les identités et la représentation de l'humain plus généralement. Il aborde des sujets aussi vastes que la colonisation spatiale, la manipulation génétique, les identités de

⁴⁴ <https://www.rtbf.be/article/altercations-lors-dune-marche-feministe-pour-la-premiere-fois-je-n-ai-pas-pu-finir-une-manifestation-10891554>

⁴⁵ <https://www.humanityplus.org/transhumanism>

genre ou le spécisme. Toutefois, malgré l'existence structurée de ce mouvement, il est difficile d'en résumer la philosophie, tant « le mouvement transhumaniste est une galaxie composite, traversée par des sensibilités parfois peu conciliables, une nébuleuse non coordonnée et dont les acteurs ont des *backgrounds* et des finalités très divers » (Damour, Deprez et Romele, 2020, p. 12). Pour cette raison, le transhumanisme intéresse d'ailleurs autant des féministes, que des catholiques ou des laïques (Susanne, 2016).

Malgré la diversité des approches, ce mouvement peut se synthétiser en deux grands courants qui rendent compte d'un rapport au monde particulier « entre les discours bioconservateurs qui sacralisent la nature humaine et les positions technolibérales qui veulent réguler une inéluctable révolution technologique » (Le Dévédec et Guis, 2013, p. 23). D'un côté, les « technolibéraux » prôneraient une forme de libéralisme vis-à-vis des technologies ; de l'autre, les « bioconservateurs » rejetteraient un usage autre que thérapeutique ou de « rétablissement de la santé d'un individu ou de réparation d'un handicap ». Face à l'idée d'un « humain augmenté », des philosophes et politologues appellent au « principe de préservation que l'écologie applique à l'environnement » (Le Dévédec, 2021).

Ce débat entre « bioconservateurs » et « technolibéraux » laisse entrevoir l'intérêt de ces enjeux pour les mouvements anti-genre, en particulier pour les groupes traitant de bioéthique. La question de la technologie et de son usage sur le corps humain pose en effet des questions identitaires et interroge les limites du corps et la définition de la « personne humaine ». En faisant émerger le transhumanisme comme une question dont il faut s'emparer et s'inquiéter, les acteurs anti-genre peuvent aussi remettre en question plusieurs conséquences supposées de l'avènement d'une société transhumaniste qui font écho aux positions qu'ils et elles défendent sur des sujets tels que l'avortement, la PMA, la GPA ou les questions trans.

En d'autres mots, l'idée d'un « humain augmenté » par le progrès technique et scientifique conduit à l'intervention sur le cours de la vie elle-même dans la mesure où « les technologies d'amélioration de l'humain offrirait pour ces penseurs l'opportunité de transcender nos limites biologiques actuelles pour passer d'une évolution subie à une évolution librement choisie » (Le Dévédec et Guis, 2013, p. 4). Or, la question des limites constitue un sujet primordial pour plusieurs acteurs anti-genre, que ces limites soient anthropologiques ou biologiques. En outre, le projet transhumaniste chercherait à dépasser les frontières dichotomiques, notamment celles qui opposent nature et culture. Or, le remodelage de ces frontières déplaît au mouvement anti-genre, qui appuie sa rhétorique sur la naturalité des corps et la naturalisation des rapports sociaux (de genre, principalement).

Le travail de la philosophe et féministe Donna Haraway est souvent mobilisé pour construire cette critique. En effet, dans son ouvrage devenu classique *A Cyborg Manifesto: Science, Technology and Socialist-Feminism in the 80s* (Haraway, 1985), le cyborg, corps hybride à la fois organique et mécanique, personnifie la volonté de modification des frontières entre l'humain et la machine. Cette figure sert à repenser la binarité et les frontières de genre et plus globalement des dualismes par-delà le genre : nature/culture, humain/animal, humain/machine, etc. Elle suggère de constituer des groupes selon les affinités plutôt que sur base de caractéristiques biologiques ou sociales. En conséquence de cette remise en cause des frontières « naturelles », le transhumanisme envisagerait les changements technologiques comme « une opportunité pour l'être humain de devenir l'artisan de sa propre évolution » (Le Dévédec et Guis, 2013, p. 2), ce qui constitue pour les « bioconservateurs » une « atteinte à la 'nature humaine' » (Le Dévédec et Guis, 2013, p. 2). Or, les acteurs anti-

genre critique de longue date l'idée d'auto-détermination en se focalisant avant tout sur les transidentités.

À travers ces exemples, on aperçoit des ponts entre rejet du transhumanisme et une certaine pensée catholique (Damour, 2017, p. 53). Comme l'analyse la chercheuse Carmen Gordon Nogales, les « bioconservateurs » de « tradition catholique, opposés au transhumanisme » voient dans ce courant philosophique une idéologie, au même titre que le féminisme, « au service d'un seul et même projet anthropologique : la fin de l'humanisme » (2018). Ces considérations permettent d'envisager la manière dont ce concept philosophique et politique pourrait être mobilisé. Pourrait, car ce sujet ne constitue à ce jour pas un objet de mobilisation au même titre que l'avortement ou l'euthanasie mais un sujet de discussion et de réflexion au sein de certains groupes anti-genre, c'est-à-dire surtout une catégorie à mobiliser. Pour rappel, les acteurs anti-genre ne sont pas par principe opposés à tout progrès technologique et considèrent que la technologie peut également servir leurs positions. Par exemple, une imagerie médicale de plus en plus performante contribue à appuyer leurs arguments sur le statut du fœtus. Dans ce cadre, la mobilisation du transhumanisme dépend en fait de son usage, en fonction des valeurs qui y sont associées. Derrière ces appels à la prudence en matière technologique se cachent des inquiétudes anthropologiques et le transhumanisme offre une opportunité pour penser l'humain, ses limites et celles de son environnement.

1.7. Anti-wokisme

En 2023, plusieurs acteurs politiques de premier plan se sont inquiétés des risques du wokisme pour la démocratie, nos valeurs, notre culture et notre héritage. Ce sujet a fait l'objet de publications très médiatisées et, de la droite à l'extrême droite, les avis semblent donc s'accorder pour qualifier le mouvement woke de dominant, dangereux et oppressant (Deleixhe et Paternotte, 2024). De manière pertinente pour ce rapport, ces discours posent souvent des liens entre wokisme, féminisme, militantisme LGBTQI+, études de genre ou questions trans et s'inscrivent à ce titre dans les mobilisations anti-genre. Historiquement, ces dernières précèdent toutefois l'anti-wokisme et ne partagent pas les mêmes racines historiques et idéologiques. Au-delà des similitudes, il s'agit de deux phénomènes distincts, dont il faut donc comprendre les liens et la façon dont ils se renforcent mutuellement.

Pour commencer, l'anti-wokisme peut être considéré comme un discours ayant pour finalité de dénoncer à la fois la politisation de certains enjeux, décrits comme ne faisant autrefois pas l'objet d'une attention publique et politique, et l'expansion de certaines mobilisations et politiques progressistes liées à des thématiques telles que le genre, le racisme ou l'écologie. En outre, le discours wokiste - dont la culture de l'annulation (*cancel culture*) serait un des fondements - est souvent dépeint comme une atteinte aux droits humains et à leur universalisme. Le wokisme saperait tout particulièrement la liberté d'expression et constituerait une menace directe pour le caractère libéral et démocratique des sociétés démocratiques contemporaines.

Au-delà d'une controverse purement politique, l'anti-wokisme s'attaque à une série d'institutions dans lesquelles « la gauche » est décrite comme hégémonique, comme les médias, les écoles, les entreprises multinationales ou les universités, ce que qui fait écho aux discours tant populistes qu'anti-genre (Paternotte & Kuhar, 2018, Graff et Korolczuk, 2022). Les universités sont particulièrement ciblées : critiquées pour leur entre-soi élitiste, elles s'avèreraient sous le joug des wokistes, qui en vertu de leurs tendances totalitaires,

porteraient atteinte à la liberté académique et à la liberté d'expression. Ce danger préoccupe ces acteurs politiques et certaines plateformes d'enseignant-es ont également vu le jour pour prévenir cette menace au sein des institutions universitaires flamandes. L'anti-wokisme présente enfin une composante épistémologique (Paternotte & Verloo, 2021), qui doit être lue à la lumière des guerres culturelles. Il ne se contente pas de critiquer des structures de savoirs existantes mais cherche à promouvoir de nouveaux savoirs et à revenir à certaines postures scientifiques, notamment positivistes.

Comme l'ont montré plusieurs travaux (Dupuis-Déri, 2022 ; Mahoudeau, 2022 ; Deleixhe et Paternotte, 2024), l'anti-wokisme traduit une internationalisation de cadres discursifs issus de la droite étasunienne, qui sont repris et propagés par des acteurs nationaux notamment européens. Toutefois, cette importation de discours étrangers ne constitue pas un simple copié-collé mais doit être lue comme une réappropriation de ces discours en leur donnant une couleur locale. Par ailleurs, la mise en équivalence du wokisme avec les expressions plus anciennes de « marxisme culturel », de « politiquement correct » ou d'« islamo-gauchisme » illustre la multiplicité des sources géographiques et symbolise les interconnexions entre les discours belges, français, néerlandais, britanniques et étasuniens. Elle rappelle aussi l'héritage politique et idéologique dans lequel s'inscrit l'anti-wokisme. En effet, ce discours s'inscrit dans une histoire plus longue de « guerre culturelle », qui est en partie différente de celle des discours anti-genre. L'anti-wokisme n'est donc pas un phénomène totalement inédit, mais ces atours ont changé et, certainement en Belgique, son succès dépasse celui des stratégies rhétoriques antérieures. Pour cette raison, il contribue à transformer les rapports de force et à reconfigurer les termes du débat, deux évolutions fondamentales pour comprendre le développement récent des campagnes anti-genre dans notre pays.

De par sa dimension holistique et dans la mesure où il concerne entre autres les droits des femmes, l'égalité de genre, les droits sexuels et reproductifs et les droits des personnes LGBTQI+, l'anti-wokisme s'apparente fortement aux discours anti-genre contemporains (Kuhar & Paternotte, 2017). L'anti-wokisme a cependant ceci de particulier qu'il s'étend au-delà des thématiques de genre et de sexualité. En effet, un éventail plus large d'enjeux sont regroupés sous ce vocable et l'anti-wokisme ne se limite donc pas aux discours anti-genre, mais, en leur faisant écho, contribue à les renforcer. En outre, l'anti-wokisme a pour effet de conférer une apparence d'unicité à une série de revendications progressistes qui ne sont pas en réalité pas aussi cohérentes ou articulées. D'un point de vue discursif, le wokisme peut dès lors être considéré comme un signifiant vide permettant d'établir un lien préalablement non-existant entre une série de phénomènes sociaux hétérogènes. Cela permet aux acteurs qui le mobilisent de donner l'impression que le wokisme est une action politique concertée, alors même que les acteurs dits wokistes ne partagent pas nécessairement les mêmes profils ou objectifs politiques.

Si ce type de mécanisme avait déjà été décrit pour comprendre le rôle du genre dans les discours anti-genre (Corrêa, House & Paternotte, 2023), l'opération se déroule ici à une autre échelle. En reconfigurant le débat public, l'anti-wokisme ne se contente pas seulement de relancer un militantisme anti-genre qui avait rencontré un succès particulièrement limité dans notre pays, mais permet aussi à des acteurs ne s'inscrivant jusqu'alors pas dans des logiques anti-genre d'embrasser cette rhétorique. L'anti-wokisme a ainsi permis aux discours anti-genre en Belgique, longtemps confinés à une minorité peu visible, de se répandre, et à des acteurs n'ayant pas a priori d'affinités avec le registre anti-genre de le mobiliser. Ce discours

a ainsi quitté les confins de certains milieux intellectuels et associatifs pour atteindre le centre de l'arène politique. Cette dynamique s'est d'autant plus accélérée que, si ces discours anti-woké ont un temps été l'apanage d'acteurs politiques minoritaires de droite et d'extrême droite, ils font désormais l'objet de prises de position de la part d'acteurs politiques de premier plan et figurent au cœur de programmes et de stratégies politiques.

Pour autant, l'anti-wokisme n'a pas la même signification politique pour ces différents acteurs. En effet, si les différentes variantes de ce discours présentent des caractéristiques communes (telles que la comparaison du wokisme à un totalitarisme ou la critique d'une lecture dichotomique de la société entre bourreaux et victimes), les acteurs du jeu politique les agencent de façon différente et selon des modalités qui en font un élément structurant de leur discours ou des allusions sporadiques. Cela aide à comprendre certaines articulations entre discours anti-wokiste et défense de la laïcité, des Lumières et des valeurs libérales, en particulier dans le contexte d'une opposition à l'islam. Ceci dit, la frontière est parfois ténue entre la défense de la laïcité ou la dénonciation des fondamentalismes religieux et des propos racistes et islamophobes, comme en témoigne l'appropriation de tels arguments par des acteurs d'extrême droite. Par ailleurs, l'anti-wokisme peut s'inscrire dans des stratégies politiques différentes. Pour certain-es, il permet de politiser des enjeux qui faisaient jusqu'à alors l'objet d'un consensus politique ou de donner un nouvel emballage à d'anciennes polémiques, y compris sur des questions de genre, tandis que pour d'autres, il s'agit avant tout d'une arme qui sert concurrencer une offre politique d'extrême droite électoralement de plus en plus attrayante tout en se démarquant de rivaux davantage progressistes. Enfin, l'adoption et la (re)production de discours anti-wokistes peut résulter d'une volonté de se profiler au sein d'un parti politique dans le but de gagner en visibilité ou de proposer une ligne politique alternative.

2. Des acteurs en mutation : du militantisme catholique à des droites en compétition

Historiquement, les campagnes anti-genre sont issues de l'Église catholique, qui a construit le discours anti-genre comme un cadre d'interprétation et une stratégie d'opposition aux acquis des conférences onusiennes du Caire et de Beijing. Notre pays ne fait pas exception à cette histoire et les premières mobilisations anti-genre se sont développées au sein des franges conservatrices du catholicisme belge. Celles-ci ont toutefois connu un succès limité et n'ont décollé que très récemment en Belgique, suite à l'investissement massif de ces questions par la droite et l'extrême droite. Il s'en suit une mutation du centre de gravité de ces campagnes, qui passe d'un engagement religieux à un autre de nature plus politique.

2.1. La hiérarchie et la société civile catholiques

À l'inverse de ce qui s'est passé dans de nombreux pays d'Europe et d'Amérique latine, l'Église catholique belge n'a pas embrassé les campagnes anti-genre. Il s'agit d'ailleurs d'une des raisons du développement tardif de ces mobilisations. Si certaines franges de la société civile catholique belge se sont impliquées très tôt dans ce combat, la hiérarchie ecclésiastique s'est quant à elle volontairement tenue en retrait, hormis la publication de rares déclarations et communiqués de presse sur certains sujets éthiques. Cette position découle du positionnement adopté par le Cardinal Danneels (Mettepenningen & Schelkens, 2015), qui a été maintenu par ses successeurs à l'exception de Mgr Léonard. À ce stade, il est encore trop tôt pour connaître la ligne qu'adoptera le nouveau primat de Belgique, Mgr Terlinden, mais il

convient de rappeler que ce dernier a été nommé vicaire général du diocèse de Malines-Bruxelles de 2021 à 2023 avant d'être choisi par le Pape pour prendre les rênes de l'Église de Belgique.

Le passage de Mgr Léonard à la tête de l'Église de Belgique (2010-2015) aurait pu conduire à un changement d'approche. L'ecclésiastique était en effet connu pour ses positions conservatrices (Arcq & Sägesser, 2011) et sa nomination résulte d'un choix stratégique visant à rapprocher l'Église belge des positions du Vatican. Le Pape Benoît XVI l'a d'ailleurs nommé dès 2011 membre du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation, un organe stratégique pour la reconquête conservatrice alors envisagée à Rome. Au cours de son mandat, André-Joseph Léonard a sans surprise participé à la Marche pour la vie de 2011, soit un an après les reprises des marches en Belgique. Il a aussi multiplié les prises de position, en chaire, dans les médias et dans ses écrits, que ce soit au sujet de l'homosexualité, de l'avortement ou de l'euthanasie.

Cette tentative de redressement conservateur de l'Église de Belgique n'a toutefois pas fonctionné. Le timing n'était pas le bon puisque la plupart des réformes éthiques avaient déjà été adoptées avant l'entrée en fonction de Mgr Léonard et le passage de ce dernier à l'archevêché de Malines-Bruxelles laisse surtout le souvenir d'un décalage entre l'évolution de la société et un primat aux prises de position incompréhensibles pour la majorité de l'opinion. Ceci dit, ce mandat a aussi renforcé la présence et l'espace de certaines franges conservatrices, en particulier parmi les communautés nouvelles, qui sont des acteurs clés des mobilisations anti-genre dans de nombreux pays. Retiré dans le sud de la France, Mgr Léonard reste critique à l'égard des réformes éthiques adoptées en Belgique et constitue toujours une inspiration pour ces groupes, comme il l'est pour les franges conservatrices du catholicisme français.

Aujourd'hui, la situation au sein de l'Église catholique belge est extrêmement contrastée. L'investissement limité des évêques de Belgique dans une approche réactionnaire des questions éthiques a permis des ouvertures au plus haut niveau, en particulier au sujet de l'homosexualité. L'évêque d'Anvers, Mgr Bonny, a ainsi multiplié les prises de position progressistes en regard des positions de l'Église. Juste avant le Synode sur la Famille de 2015, cet évêque a envoyé une lettre au Vatican dans laquelle il plaidait pour une autre approche de l'euthanasie, de la fécondation in vitro ou du divorce (Bonny, 2014). En 2016, Mgr Bonny a appelé à la bénédiction des unions homosexuelles dans le livre *Please? Thank you ! Sorry...* (Bonny, Burggraeve & Van Alst, 2016) et, en 2021, il a publiquement critiqué une décision de la Congrégation pour la doctrine de la foi selon laquelle les représentants de l'Église catholique ne peuvent pas bénir d'unions homosexuelles. Par ailleurs, en 2022, les évêques flamands ont annoncé la mise en place d'une pastorale à destination des personnes homosexuelles, avec la création d'un point de rencontre « Homosexualité et foi » et l'instauration d'un canevas de bénédiction pour les unions de même sexe⁴⁶. Cette décision a été décriée par les milieux anti-genre catholiques dans de nombreux pays, dont Mgr Bonny et les évêques flamands sont devenus des bêtes noires, au même titre que l'Église d'Allemagne avec laquelle le prélat anversoise entretient des liens étroits. Malgré les pressions conservatrices, les évêques du nord du pays n'ont toutefois pas été condamnés par le Vatican et bénéficient même d'un relatif soutien de leur hiérarchie⁴⁷.

⁴⁶ <https://www.cathobel.be/2022/09/leglise-flamande-cree-des-points-de-rencontre-homosexualite-et-foi/>

⁴⁷ La déclaration doctrinale permettant la bénédiction d'unions de même sexe, publiée par la Congrégation pour la doctrine de la foi en décembre 2023, apparaît ainsi comme une confirmation par Rome de la ligne

En Wallonie, l'Évêché de Liège a aussi fait part de gestes d'ouverture. En 2015, le vicariat Évangile et Vie a organisé une matinée intitulée « Homosexualité. Osez en parler... » avec la collaboration de plusieurs associations (Fondation Ihsane Jarfi, Communauté du Christ Libérateur, Sida Sol). En 2021, le diocèse a réalisé une brochure sur l'accueil des personnes homosexuelles⁴⁸ que Mgr Delville a présenté au Pape François en juillet de la même année. En 2022, une exposition de photographies sur les familles dans le cloître de la cathédrale a intégré les portraits de familles homoparentales. Lorsque ceux-ci ont été vandalisés, les services diocésains sont intervenus pour condamner publiquement de tels actes, appeler à la tolérance et présenter leurs excuses à ces deux familles⁴⁹.

Toutefois, force est de constater que de nombreux acteurs anti-genre en Belgique se revendiquent d'un héritage catholique et/ou sont engagés au sein de l'Église. Par ailleurs, certaines paroisses et certaines communautés sont connues pour leur engagement dans les causes conservatrices. Enfin, il est frappant de constater, sans préjuger de la politique et des positions de leur institution, que la plupart des universitaires qui soutiennent les campagnes anti-genre sont rattachés à des universités catholiques. Le monde catholique constitue donc toujours un vivier pour les mobilisations anti-genre, même si ces acteurs entretiennent en général une relation complexe voire tendue avec leurs autorités.

Il faut également signaler, au niveau des ordres religieux, le cas du prêtre et psychiatre flamand René Stockman, ancien Supérieur général de la Congrégation des Frères de la charité. Il s'agit en effet un des rares ecclésiastiques belges jouissant d'une certaine visibilité, avec Mgr Léonard, à avoir écrit un texte remarqué sur le sujet, intitulé « Le genre, une aberration (dwaling) dangereuse » (Stockman, 2020)⁵⁰. Cet article, qui rappelle la doxa du Vatican, a provoqué un tollé en Flandre. Il fait suite à un conflit très médiatisé qui avait opposé en 2017 la branche belge de cet ordre à sa hiérarchie romaine (et donc au Supérieur Stockman). La première avait en effet décidé d'autoriser le recours à l'euthanasie sous certaines conditions dans les institutions psychiatriques sous sa responsabilité, ce qui va à l'encontre des positions officielles de l'Église catholique rappelées au même moment dans un livre coécrit par le Supérieur général (Stockman, Calmeyn, Eneman, De Dijn, 2017). La branche belge a été rapidement rappelée à l'ordre par les autorités vaticanes et la Congrégation pour la doctrine de la foi a décidé en 2020 d'interdire aux institutions psychiatriques gérées par la branche belge des Frères de la Charité de se présenter comme catholiques. De manière intéressante, même s'il reste Supérieur général jusqu'en 2024, René Stockman a été relevé de toutes ses fonctions par le Pape François en 2023.

Pour terminer, on ne peut oublier la présence, en marge de l'Église catholique, de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, dont est issu l'Institut Civitas. Très visible lors de la mobilisation contre le mariage pour tous en France, ce groupe est connu pour ses positions extrêmement conservatrices. Si ce groupe, transformé en parti politique en 2016, a développé l'essentiel de son action en France, son leader, Alain Escada, est belge et a participé aux mobilisations anti-EVRAS de 2023. La même année, le gouvernement français a décidé de dissoudre la branche

adoptée par les évêques flamands.

<https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2023/12/18/0901/01963.html#fr>

⁴⁸ <https://www.cathobel.be/2021/12/accueil-des-demandes-de-personnes-homosexuelles-le-diocese-de-liege-edite-une-brochure/>

⁴⁹ <https://www.cathobel.be/2022/10/homophobie-a-liege-la-vive-condamnation-de-lepiscopat/>

⁵⁰ Voir aussi Bonnewyn (2012), Timmermans (2012), Dijon (2015).

française de cette organisation suite à des propos antisémites tenus lors de son université d'été⁵¹.

2.2. L'espace des droites

Dans leur chapitre de 2017, Sarah Bracke, Wannas Dupont et David Paternotte (2017) ont traqué les germes de ce qui pouvait à terme conduire au développement de campagnes anti-genre en Belgique. Si celles-ci étaient à l'époque surtout associées au catholicisme conservateur, ces auteur·rices ont aussi exploré leur possible traduction politique. Le discours anti-genre ne recevait alors qu'un écho marginal au sein des partis politiques, qui étaient largement absents des campagnes anti-genre. Ainsi, en Flandre⁵², bastion du catholicisme politique, ils identifiaient d'un côté un parti démocrate-chrétien réticent à l'idée de mobiliser un électorat conservateur décimé et ayant évolué sur plusieurs questions éthiques et, de l'autre, une extrême droite largement focalisée sur les thématiques indépendantistes qui préférait aborder les questions de genre et sexualité à partir d'une lecture homo- et fémonationaliste (Puar, 2007 ; Farris, 2017). L'extrême droite flamande faisait par ailleurs face à une population qui associe largement l'Église de Belgique à une forme de paternalisme belge, ce qui complique l'adoption d'une rhétorique aux accents religieux.

C'est sans doute au niveau politique que la situation a le plus évolué au cours des dernières années. En effet, si les partis politiques sont devenus des acteurs majeurs des mobilisations anti-genre un peu partout en Europe (Paternotte, 2023), cette tendance se manifeste de façon particulièrement marquée en Belgique et se traduit par des changements conséquents au sein de plusieurs partis de droite dans les deux parties du pays. Si les partis issus du giron démocrate-chrétien semblent dans une large mesure moins touchés par le phénomène anti-genre malgré des résistances quant à l'extension du droit à l'avortement et des doutes sur l'EVRAS (qui relèvent plutôt de formes traditionnelles de conservatisme moral), d'autres partis de droite se sont par contre intéressés de manière croissante à ces questions. Les idées anti-genre se sont ainsi répandues de manière conséquente dans les discours des partis d'extrême droite, tout comme au sein de la droite nationaliste flamande et la droite libérale francophone.

Une brève recherche dans les programmes des partis politiques pour les élections de 2019 confirme cette impression en indiquant que les discours anti-genre ne faisaient alors pas l'objet d'un grand investissement programmatique. Le Vlaams Belang ne mentionnait qu'une seule fois le terme « genre »⁵³ pour hiérarchiser la valeur d'un diplôme d'ingénieur par rapport à celui en études de genre et promouvoir une rationalisation du financement des études en fonction de l'« utilité sociale » et de la « qualité » des études proposées. La N-VA et le MR mobilisaient quant à eux ce terme de manière positive, pour appuyer leur volonté de lutter contre les violences sexuelles et domestiques, les mutilations génitales ou encore la défense des droits des personnes intersexuées⁵⁴.

⁵¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/04/le-gouvernement-a-acte-la-dissolution-de-l-organisation-catholique-integrisme-civitas_6192387_3224.html

⁵² Ce chapitre ne mentionne rien au sujet des partis politiques francophones.

⁵³ Vlaams Belang (2019) *op. cit.*, p. 75.

⁵⁴ N-VA (2019), *op. cit.*, p. 50.

La diffusion politique des discours anti-genre constitue donc un phénomène extrêmement récent et l'année 2022-2023 peut être considérée comme un moment de basculement, qui s'est produit à la faveur des débats sur le wokisme. Ceux-ci ont ouvert une séquence médiatique et politique inédite qui a largement contribué à la diffusion des idées anti-genre en Belgique. Deux hypothèses au sujet de l'émergence et de l'accélération de ces initiatives politiques peuvent être formulées. On observe un phénomène clair de contagion entre l'extrême droite et des franges de la droite traditionnelle (Brown, Mondon & Winter, 2021 ; Moffitt, 2022). On constate en outre les effets croissants d'une diffusion et d'une importation de discours, stratégies et polémiques dont l'origine est souvent à situer en France, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (Maly, 2018).

En premier lieu, un phénomène de contagion entre les différents segments de la droite, et particulièrement entre la droite et l'extrême droite (Cammaerts, 2018), semble jouer un rôle clé dans la propagation des discours anti-genre en Belgique. Ces formes de contagion s'expliquent tout d'abord par une logique de vases communicants, dans la mesure où plusieurs partis de droite partagent des espaces de dialogue et de socialisation. Ainsi, les élites politiques flamingantes sont souvent issues des mêmes cercles étudiants, fréquentent les mêmes organisations, se rencontrent lors de débats politiques et sont souvent en contact les unes avec les autres (ceci étant également valable pour les élites politiques des droites francophones). Par ailleurs, on note un certain nombre de transfuges entre partis de droite et d'extrême droite des deux côtés des frontières linguistiques. Ces points de rencontre et ces mouvements contribuent à comprendre pourquoi les positionnements anti-genre différenciés des partis de droite s'expliquent de moins en moins par des distinctions idéologiques claires mais relèvent plutôt de degrés d'adoption différents du même discours, particulièrement en Flandre. Dès lors, plutôt que de voir la droite nationaliste et l'extrême droite comme deux espaces fermés, il serait empiriquement plus correct de les envisager comme des acteurs partageant un même espace politique (Mudde, 2010), avec des divergences, des disputes, une certaine hostilité et même du rejet mais aussi des affinités et des liens tant idéologiques que personnels.

En deuxième lieu, ce phénomène peut aussi être expliqué par l'importation croissante de discours, de polémiques et de stratégies issus de l'étranger (Froio & Ganesh, 2019 ; Nissen, 2022). Sans surprise, l'influence des Pays-Bas et de la France est évidente, autant pour des raisons de proximité culturelle (des discours français pouvant par exemple faire l'objet d'une appropriation belge francophone) que l'entremêlement de réseaux internationaux (plusieurs acteurs de l'extrême droite flamande sont très proches de leurs partenaires néerlandais et français). On note toutefois des influences plus lointaines, par exemple en provenance de la Grande-Bretagne, des États-Unis ou, de plus en plus, de la Hongrie. Ainsi, le débat sur le wokisme est fortement imprégné de discours forgés aux États-Unis tandis qu'une partie du discours transphobe provient du Royaume-Uni et la Hongrie s'impose de plus en plus comme un hub et un financeur sur ces questions. Par ailleurs, si on note des influences directes, des acteurs français et néerlandais peuvent eux-mêmes être influencés par ce qui se passe dans ces pays, ce qui constituerait une forme d'influence plus indirecte. Il faut enfin signaler que des acteurs flamands participent régulièrement à des initiatives internationales sur ces questions, ainsi qu'aux activités de leurs groupes parlementaires respectifs au Parlement européen.

De toute évidence, l'**extrême droite** joue un rôle important dans la propagation du discours anti-genre en Belgique. Cette influence n'est cependant pas équivalente des deux côtés de la frontière linguistique. En effet, tandis que le Vlaams Belang est devenu un des principaux acteurs politiques flamands, le parti Chez Nous (Biard, 2023), fondé en octobre 2021 à la suite d'une fronde interne du Parti populaire, reste électoralement faible. Bien qu'il soit notamment soutenu par le Vlaams Belang, le Rassemblement national et le Partij voor de Vrijheid de Geert Wilders, et malgré son implantation croissante sur les campus francophones, ce parti n'a pour l'instant qu'une capacité de mobilisation réduite et opère majoritairement via les réseaux sociaux. Dans ce cadre, il dénonce régulièrement des enjeux liés au genre et à la sexualité, comme le financement de cette recherche⁵⁵. Le Vlaams Belang apparaît par contre comme un acteur central dans la diffusion des discours anti-genre en Belgique. En 2017, Tom Van Grieken y consacre d'ailleurs un chapitre dans un de ses ouvrages, intitulé « Le genre : aucun problème, mais pourtant problématisé ». Trois éléments doivent être discutés pour comprendre le positionnement du parti.

Il faut premièrement examiner l'évolution du discours du Vlaams Belang sur les questions de genre et sexualité au cours des vingt dernières années, en évoquant le renouvellement générationnel au sein du parti et l'adoption d'un discours fémonationaliste (Rabhari, 2020 ; Gustin, 2023) et homonationaliste (Freud & Bosch, 2020). En effet, le Vlaams Belang a longtemps incarné le parti politique le plus opposé aux initiatives législatives visant à étendre le champ des droits des femmes (comme l'avortement) et des personnes LGBTQI+ (comme l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe ou encore l'adoption d'enfants par les membres de ces communautés). L'arrivée de Tom Van Grieken à la tête du parti a cependant marqué un renouveau générationnel important, dont l'influence se marque notamment sur ces enjeux. Ainsi, le parti ne revendique plus l'abrogation du mariage entre personnes de même sexe et ne remet plus explicitement en cause le droit à l'avortement, même s'il s'oppose à tout allongement du délai légal de douze semaines⁵⁶. En parallèle, le Vlaams Belang a réorienté son discours sur une ligne fémonationaliste et plus encore homonationaliste qui lui permet de servir ses objectifs en matière d'immigration et de combat de l'islam⁵⁷. Ce discours vise à cantonner les problèmes du sexisme et de l'homophobie aux seules populations musulmanes de manière à stigmatiser celles-ci, en affirmant par exemple que les violences sexuelles sont une des conséquences des politiques migratoires. Ce virage permet au Vlaams Belang de se présenter comme un parti défendant les causes des droits des femmes et des personnes LGBTQI+ tout en conjuguant ces nouveaux accents discursifs à sa politique anti-migrants et anti-musulmans (Dhoest, 2021).

Deuxièmement, suite à la dynamique de compétition au sein de la droite flamande, le Vlaams Belang a joué un rôle clé dans la diffusion des discours anti-genre dans d'autres partis de droite. Cette dynamique se perçoit notamment sur les questions de genre et s'exprime plus récemment autour du wokisme.

Troisièmement, le parti d'extrême droite a favorisé l'importation de discours anti-genre en provenance des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis. Cela s'est en partie produit suite

⁵⁵ <https://www.facebook.com/photo/?fbid=432684429030452&set=a.231863165779247>

⁵⁶ <https://www.vlaamsbelang.org/nieuws/vlaams-belang-wil-belangenconflict-inroepen-rond-abortuskwestie>

⁵⁷ Certains membres du Vlaams Belang ont même été jusqu'à dénoncer l'[agression de personnes transgenres](#) sur Twitter en soulignant les origines étrangères des agresseurs. https://twitter.com/FDW_VB/status/1525758673754243073

au recrutement de Dries Van Langenhove et à son élection comme parlementaire en 2019 (Biard et Govaerts, 2023 ; Maly, 2019). Depuis 2020 au moins, Dries Van Langenhove publie régulièrement des vidéos à caractère anti-genre et anti-trans sur sa chaîne YouTube personnelle⁵⁸ et son départ du Parlement fédéral au début de l'année 2023 a libéré d'autant plus sa parole et ses actions. Comme en témoigne notamment l'usage de l'expression « idéologie de genre », Van Langenhove mobilise clairement un discours anti-genre international et importe nombre de polémiques étrangères comme les protestations contre la lecture de contes par des drag queens aux États-Unis, en France ou au Canada et la lutte contre le drapeau LGBTQI+ en Espagne. Le style (documentaires, podcasts) et les références intellectuelles indiquent des inspirations internationales, marquées par le désir de quitter la politique pour s'investir dans la métapolitique, et illustrent l'internationalisation des discours d'extrême droite en Belgique.

Pour terminer, les partis d'extrême droite ne sont pas les seuls à produire et à diffuser des discours anti-genre et d'autres partis de **droite** jouent un rôle croissant dans le développement de ces polémiques, en particulier depuis 2022. Si les programmes électoraux ne traduisent pas ou peu ces polémiques en promesses concrètes⁵⁹, le discours public de plusieurs leaders politiques, y compris au plus haut niveau, contribue à la banalisation de certaines idées en Belgique. En adoptant ce type de discours, les libéraux francophones cherchent probablement à éviter un dépassement sur leur droite et l'émergence d'un parti d'extrême droite en Belgique francophone. Ses leaders ont également pour ambition de droitiser un débat public marqué au centre-gauche tout en consolidant son hégémonie au sein de la droite. Le paysage est très différent en Flandre où le discours public est clairement marqué à droite et les voix de gauche peinent souvent à se faire entendre. Pour la droite nationaliste, l'adoption de ce type de discours s'inscrit dans une tentative d'axer le débat sur des questions identitaires, parfois jugées bénéfiques en contexte électoral, et de rivaliser avec l'extrême droite. Si ce discours peine jusqu'à présent à prendre son envol au sein de la droite francophone, il est aujourd'hui porté par une large palette d'acteurs politiques au nord du pays.

⁵⁹ En particulier pour le MR, qui évite l'usage d'expressions polémiques sur ces questions dans son programme pour les élections de 2024.

Chapitre 3 : Bruxelles, une capitale globale des organisations anti-genre⁶⁰

On ne surprendra personne en affirmant que Bruxelles est la principale capitale des institutions européennes. À ce titre, cette ville est devenue une cible prioritaire pour les organisations anti-genre transnationales, qui sont actives dans les institutions européennes depuis une quinzaine d'années et ont, pour certaines, ouvert un siège à Bruxelles ou à Strasbourg. Toutefois, comme l'avaient déjà montré Joke Wiercx et Alison Woodward au sujet des organisations en matière d'égalité (2004), on note peu d'interactions entre ces ONG internationales et les associations belges, ainsi qu'un impact limité sur la situation en Belgique. Cette situation de déconnexion mutuelle est toutefois à surveiller car ces développements européens rejaillissent de manière ponctuelle sur la scène belge, ces organisations ont connu une croissance rapide dans notre pays et des acteurs belges sont impliqués en leur sein. Ce chapitre présente dans un premier temps le paysage anti-genre au niveau européen, les modes d'action de ces organisations et leur influence au niveau européen. Il examine enfin les risques pour la Belgique à partir de l'exemple du droit à l'euthanasie et du rôle d'ADF International et d'autres acteurs anti-genre dans l'Affaire Tom Mortier.

1. Panorama des organisations anti-genre à l'échelon européen

Comme indiqué précédemment, les campagnes anti-genre se caractérisent par une transnationalisation accrue du plaidoyer conservateur et l'année 2013 constitue un tournant dans l'histoire de ces mobilisations. Ce constat vaut aussi pour la scène européenne, où deux événements, le rejet du Rapport Estrela et l'initiative citoyenne européenne One of Us, constituent un moment de basculement qui marque le développement d'une infrastructure transnationale et l'implantation des ONG anti-genre à Bruxelles.

D'une part, en 2013, le Parlement européen a rejeté le Rapport dit Estrela (du nom de l'eurodéputée portugaise qui a porté ce dossier) sur les droits sexuels et reproductifs⁶¹. Ce texte devait encourager les États membres à améliorer leurs politiques publiques dans des domaines comme la contraception, la santé maternelle, l'avortement, l'éducation sexuelle, l'autonomie des jeunes et la santé des femmes, avec l'espoir que l'Union européenne devienne un leader sur ces questions⁶². Ce vote négatif a donné un coup de massue pour les acteurs progressistes et a largement invalidé la vision téléologique selon laquelle le progrès de la construction européenne implique nécessairement des avancées en termes de droits sexuels et reproductifs (Mondo & Close, 2019 ; Peiro Trapero, 2021). Il a aussi offert des signes d'encouragement aux acteurs anti-genre, qui y ont lu un premier couronnement de leurs efforts.

D'autre part, à peu près au même moment, une initiative citoyenne européenne lancée en 2012, One of Us, a obtenu un nombre impressionnant de signatures. Cette initiative exigeait

⁶⁰ Cette section se base sur une partie de l'analyse développée dans Datta & Paternotte (2023).

⁶¹ À la place du rapport Estrela, le Parlement européen a adopté une résolution de 235 mots proposée par le Parti populaire européen qui rappelait que les droits sexuels et reproductifs relèvent de la compétence des États.

⁶² Du nom de l'eurodéputé croate Fred Matic, le rapport Matic sur les droits sexuels et reproductifs incarne le symbole inverse au Rapport Estrela. Adopté à une large majorité par le Parlement européen en juin 2021, il témoigne d'une influence moindre des acteurs anti-genre en comparaison avec 2013, de plus en plus cantonnés à l'extrême droite.

l'interdiction pour l'Union européenne de financer des activités impliquant la destruction d'embryons humains, en particulier dans les domaines de la recherche, de l'aide au développement et de la santé, et ambitionnait à plus long terme une meilleure protection de l'embryon humain. Portée par de nombreuses organisations pro-vie nationales, cette initiative s'est transformée en la fédération du même nom et trois autres organisations ont vu le jour en l'espace de quelques mois : le réseau Agenda-Europe, CitizenGo et Ordo Iuris.

Aujourd'hui, la scène européenne se caractérise par une constellation complexe d'acteurs qui entretiennent des relations étroites de collaboration mais peuvent aussi se retrouver, comme les acteurs progressistes, dans une situation de compétition au sein d'un champ limité. Ces groupes partagent de nombreux modes d'action et d'organisation (Ayoub & Stoeckl, 2024) et sont souvent implantés à Bruxelles et/ou à Strasbourg, même si certains préfèrent agir depuis le niveau national et ne se déplacent à Bruxelles ou à Strasbourg que quand les circonstances le requièrent (Zacharenko, 2016, 2020). Ces acteurs peuvent être regroupés en quatre catégories : des succursales européennes d'organisations de la Droite chrétienne étasunienne, des organisations européennes créées au cours des quinze dernières années, des organisations directement liées à des institutions ou des mouvements religieux et des initiatives de nature politique. Afin de coordonner leur action, ces groupes ont créé différents forums et espaces de rencontre, qui leur permettent d'interagir avec d'autres types d'acteurs (religieux, politiques) ainsi qu'avec des acteurs d'autres régions du monde.

Tableau 1 : Principales organisations anti-genre à l'échelon européen

Branches européennes d'organisations étasuniennes	Nouvelles organisations européennes	Organisations liées à des institutions ou mouvements religieux	Initiatives politiques	Plateformes internationales
European Center for Law and Justice (ECLJ) Alliance Defending Freedom International (ADFI) World Youth Alliance (WYA)	CitizenGo Fédération One of Us Ordo Iuris/Tradition, Famille et Propriété (TFP)/Fédération Pro Europa Christiana Europe for the Family/La Manif Pour Tous European Dignity Watch (EDW) Christian Action Research Education (CARE)	Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE) Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE) European Christian Political Movement (ECPM)	Mathias Corvinus Collegium (MCC) <i>The European Conservative</i> New Direction - The Foundation for European Reform <i>The Brussels Signal</i>	Agenda Europe Political Network for Values (PNV) World Congress of Families (WCF) Conservative Political Action Conference

Dans le cadre de l'internationalisation de leurs activités (Datta, 2021; Ayoub & Stoeckl, 2024), plusieurs organisations de la Droite chrétienne étasunienne ont ouvert des succursales en Europe. Trois d'entre elles jouent un rôle important au niveau européen : le European Center for Law and Justice (ECLJ)⁶³, Alliance Defending Freedom International (ADFI)⁶⁴ et le World Youth Alliance (WYA)⁶⁵. ECLJ et ADFI sont spécialisées dans l'activisme judiciaire et la « strategic litigation ». ECLJ est issue de l'American Centre for Law and Justice (ACLJ), une organisation présidée par Jay Sekulow (aussi un des avocats de Donald Trump) qui a aussi ouvert des antennes à Moscou avec le Slavic Center for Law and Justice et à Nairobi avec le East African Center for Law and Justice. Dirigée par le juriste Gregor Puppinck, ECLJ est basée à Strasbourg et active auprès du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations-Unies à Genève. En pointe sur les questions d'avortement, elle s'est mobilisée contre le Rapport Estrela et a servi de référent juridique pour l'initiative citoyenne européenne One of Us (Mondo, 2018). Ces dernières années, elle a publié plusieurs rapports afin de décrédibiliser la Cour européenne des Droits de l'Homme. Alliance Defending Freedom réunit des juristes et des avocats et sert de bras judiciaire au militantisme conservateur depuis des décennies aux États-Unis. Au fil du temps, elle a ouvert des bureaux aux quatre coins du monde sous le nom d'ADF International (ADFI). Elle est active en Europe depuis 2014, avec des bureaux à Bruxelles, Genève, Londres, Vienne et Strasbourg. Enfin, la World Youth Alliance (WYA) se présente comme une organisation de jeunesse, avec un intérêt marqué pour la question de la dignité humaine. Ses positions sont proches de celles de la doctrine sociale catholique et la composition de ses organes de direction témoigne aussi de ces proximités idéologiques. À ce titre, elle est aussi intervenue dans les mobilisations anti-genre. WYA dispose d'un bureau sur chaque continent et le bureau européen est basé à Bruxelles.

À côté de ces organisations aux racines étasuniennes, de nombreuses organisations anti-genre sont apparues en Europe au cours des quinze dernières années et plusieurs d'entre elles concentrent leur action au niveau européen. Créée en 2013, l'association CitizenGo⁶⁶ est peut-être la plus connue. Fondée à Madrid comme plate-forme conservatrice de pétitions en ligne, elle s'est progressivement transformée en véritable organisation de plaidoyer avec quinze antennes dans de nombreux pays européens (Allemagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.) aux États-Unis, en Amérique latine et au Kenya. La composition de ses organes de direction témoigne de sa position centrale dans le monde anti-genre et des liens étroits qui l'unissent au World Congress of Families.

One of Us⁶⁷, la fédération européenne pour la vie et la dignité humaine, est née à la suite de l'initiative citoyenne européenne du même nom sous l'impulsion d'hommes politiques conservateurs comme l'Espagnol Jaime Mayor Oreja (Partido Popular) et l'Italien Carlo Casini (Unione dei Democratici Cristiani e Democratici di Centro). La Fédération rassemble les associations anti-avortement à l'échelle du continent. En 2019, elle a lancé une plateforme culturelle et un observatoire qui rassemble des individus et des organisations connues dans les milieux anti-genre. Elle s'est servie de l'église des Saint-Pères à Ixelles, située derrière le

⁶³ <https://eclj.org/>

⁶⁴ <https://adfinternational.org/>

⁶⁵ <https://wya.net/>

⁶⁶ <https://www.citizenngo.org/fr>

⁶⁷ <https://oneofus.eu/>

Parlement européen, comme siège pour coordonner l'initiative à l'échelle européenne et est aujourd'hui basée à Saint-Ghislain (Belgique).

Créée en 2013, l'organisation polonaise Ordo Iuris Institut pour la Culture juridique (Ordo Iuris-OI)⁶⁸ fait partie du réseau transnational d'origine brésilienne Tradition, Famille et Propriété (TFP) (Datta, 2020). En Pologne, grâce à des liens étroits avec l'ancien gouvernement dirigé par le PiS, cette organisation a inspiré des mesures comme le projet de loi contre l'avortement de 2016 et les zones anti-LGBT et a aussi ouvert une institution d'enseignement supérieur, le Collegium Intermarium⁶⁹. Après plusieurs tentatives frustrées par des mobilisations locales, notamment de la part de membres de la diaspora polonaise regroupés dans le collectif Solidarity Action Brussels, Ordo Iuris a finalement réussi à ouvrir un bureau dans la capitale européenne et, via le réseau TFP, elle est présente dans une douzaine de pays européens. TFP dispose aussi d'une représentation permanente à Bruxelles, assurée par le duc allemand Paul von Oldenburg, sous le nom de Fédération Pro Europa Christiana⁷⁰.

Il faut enfin mentionner trois organisations qui semblent aujourd'hui moins actives ou ont quitté les institutions européennes. Europe pour la famille/Europe for Family est une émanation de La Manif pour Tous qui visait surtout à surveiller le vote des députés européens français. European Dignity Watch a fonctionné pendant plusieurs années comme un lobby européen à Bruxelles, organisant notamment chaque année une académie européenne de plaidoyer visant à former une nouvelle génération de militants anti-genre. Cette organisation a longtemps été dirigée par Sofia Kuby, la fille de Gabriele Kuby, une des autrices qui a contribué à l'élaboration et la diffusion du discours anti-genre. Sofia Kuby est devenue directrice des relations stratégiques et de la formation chez ADFI. L'ONG britannique CARE (Christian Action Research Education)⁷¹ a longtemps eu un bureau à Bruxelles et a participé à plusieurs campagnes anti-genre au niveau de l'UE et du Conseil de l'Europe. D'inspiration anglicane, celle-ci entretenait des liens avec d'autres ONG d'origine protestante (notamment étasuniennes), ainsi que les représentants de l'Église anglicane à Bruxelles. Il semblerait que CARE n'est plus active à Bruxelles depuis le Brexit.

La troisième catégorie rassemble des organisations qui sont officiellement affiliées à une institution ou un mouvement religieux, au premier rang desquelles l'Église catholique romaine. À ce niveau, le principal acteur est la Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE)⁷². Elle comprend statutairement la Conférence des évêques de Belgique. En vertu de l'article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui prévoit un « dialogue ouvert, transparent et régulier » avec les Églises et les organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, la COMECE bénéficie de relations privilégiées avec les institutions européennes et a pu, à certaines périodes, contribuer à l'avancement des positions anti-genre au sein de l'Union européenne. Cette organisation abrite par ailleurs dans ses locaux la Fédération of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)⁷³, qui rassemble les associations familiales inspirées par la doctrine sociale de l'Église et vise à promouvoir des politiques en faveur de la famille au niveau européen. Cette

⁶⁸ <https://en.ordoiuris.pl/>

⁶⁹ <https://collegiumintermarium.org/en/homepage/>

⁷⁰ <https://www.auxilium-christianorum.org/>

⁷¹ <https://care.org.uk/>

⁷² <https://www.comece.eu/>

⁷³ <https://www.fafce.org/>

organisation comprend plusieurs personnalités et organisations connues pour leur militantisme anti-genre dans leur pays. À ces deux organisations catholiques s'ajoute le European Christian Political Movement (ECPM)⁷⁴, créé au début des années 2000. Constituée en parti politique européen, cette organisation est historiquement très proche de l'Église réformée néerlandaise et des partis ChristenUnie et Staatkundige Gereformeerde Partij (SGP). Au fil du temps, l'ECPM s'est ouvert à d'autres confessions chrétiennes et abrite divers courants minoritaires du christianisme politique.

Pour terminer, il faut noter l'implantation à Bruxelles d'organisations de nature plus politique, dont les activités incluent des initiatives anti-genre. Ce phénomène, dont il faudra suivre le développement, est concomitant du rôle accru des acteurs politiques dans ces mobilisations, tel que présenté dans le chapitre précédent. À ce stade, cinq initiatives et organisations doivent être mentionnées, les deux premières étant étroitement liées à la politique de visibilité internationale du gouvernement hongrois. En novembre 2022, le Mathias Corvinus Collegium (MCC)⁷⁵, une institution d'enseignement supérieure hongroise très proche du pouvoir à Budapest, a ouvert un bureau à Bruxelles. Cette organisation ne se contente pas d'accueillir des étudiant·es et des chercheur·ses intéressé·es par les questions européennes mais fonctionne aussi comme un think tank et organise de nombreux événements sur des thèmes d'actualité (dont la famille, les droits LGBTQI ou le wokisme) dans le but de peser sur le processus politique européen. Ensuite, le média *The European Conservative*⁷⁶, créé aux Pays-Bas en 2008 par le Center for European Renewal et enregistré aujourd'hui à Budapest, a ouvert un bureau à Bruxelles en février 2023. Ce média aurait bénéficié d'un financement total de 4,2 millions d'euros de la part du gouvernement hongrois⁷⁷. Dans la même sphère idéologique, le projet étasunien National Conservatism, liée à la Edmund Burke Foundation, a organisé une conférence sur le futur de l'État-nation en Europe en mars 2022 à Bruxelles⁷⁸ ainsi que la conférence très médiatisée d'avril 2024 « Preserving the Nation-State in Europe »⁷⁹. Par ailleurs, le think tank bruxellois New Direction - The Foundation for European Reform⁸⁰, une fondation politique liée au European Conservatives and Reformists Party (ECR), se fait régulièrement l'écho d'initiatives anti-genre. Enfin, un nouveau média est né à Bruxelles en 2023 pour concurrencer des titres comme *Politico* ou *EU Observer* : *The Brussels Signal*⁸¹. Sa ligne éditoriale se situe clairement à droite.

2. Forums internationaux

Ces groupes coordonnent leur action à travers différents forums, qui leur permettent aussi de rencontrer d'autres types d'acteurs ainsi que des acteurs d'autres parties du monde. Les trois

⁷⁴ <https://www.ecpm.info/>

⁷⁵ <https://brussels.mcc.hu/>

⁷⁶ <https://europeanconservative.com/>

⁷⁷ <https://www.szabadeuropa.hu/a/tobb-mint-1-6-milliardba-kerult-a-magyar-adofizetoknek-egy-brusszeli-angol-nyelvu-jobboldali-hirportal/32507210.html?nocache=1&fbclid=IwAR10nv97JzAWE1SgurgXtBggnyssnp5kV4UkEUCejykbqRq0ddoMTd6z6QU>

⁷⁸ <https://nationalconservatism.org/natcon-brussels-2022/> Des conférences ont aussi eu lieu à Glen Cove (2016), Londres (2019), Washington (2019), Rome (2020), Orlando (2021), Miami (2022), Londres (2023) et Washington (2024).

⁷⁹ <https://nationalconservatism.org/natcon-brussels-2/about/>

⁸⁰ <https://newdirection.online/>

⁸¹ <https://brusselssignal.eu/>

principaux forums internationaux du mouvement anti-genre sont le World Congress of Families (WCF), Agenda Europe et le Political Network for Values (PNfV). Ces forums s'ajoutent aux liens informels qui résultent de l'appartenance commune à certaines organisations politiques ou religieuses ainsi que de liens familiaux et personnels. Il n'est en effet pas inhabituel que certains acteurs siègent dans plusieurs organisations ou que ces organisations rassemblent plusieurs membres d'une même famille (conjoint·e, enfants, etc.).

Le forum le plus connu est le World Congress of Families (WCF), créé en 1997 par des acteurs de la société civile russe et américaine (Stoeckl, 2020 ; Ayoub & Stoeckl, 2024) et dirigé aujourd'hui depuis les États-Unis par l'International Organization for the Family (IOF)⁸². Ces dernières années, le WCF s'est concentré sur l'Europe, organisant des réunions en Géorgie (2016), en Hongrie (2017), en Moldavie (2018) et en Italie (2019) largement soutenues et financées par les pouvoirs publics des pays concernés. Lors du rassemblement de Vérone (Italie) en 2019, le WCF a réussi à réunir les principaux courants européens de droite alternative et d'extrême droite ainsi que des personnalités russes, des dirigeants de la droite chrétienne étasunienne et des acteurs catholiques ouvertement critiques à l'égard du Vatican. Ce rassemblement a toutefois fait l'objet d'une importante couverture médiatique négative et des manifestations de masse ont été organisées contre sa tenue (Kalm & Meeuwisse, 2020 ; Graff & Korolczuk, 2022). En outre, les développements géopolitiques de 2022, avec l'agression russe en Ukraine et la condamnation internationale qui a suivi, ont forcé les organisateurs du WCF à abandonner leurs partenaires russes et à se réorienter vers de nouveaux horizons. Pour ces différentes raisons, la dernière édition s'est tenue au Mexique en octobre 2022, rassemblant les dignitaires de la droite chrétienne étasunienne, mexicaine et d'autres pays latino-américains avec une absence remarquable des Russes et moins d'Européennes.

Le réseau Agenda Europe est organisé de manière diamétralement opposée. Il s'agit d'un réseau flou et très discret de plus de 300 organisations et individus de plus de 30 pays européens étroitement liés à la hiérarchie catholique, qui tient des réunions annuelles fermées depuis 2013. Agenda Europe implique des ONG transnationales et nationales anti-genre, des universitaires conservateurs et des fonctionnaires des administrations européennes et nationales, ainsi qu'un nombre important d'acteurs de la droite chrétienne étasunienne. Ces acteurs s'inspirent d'un manifeste commun intitulé *Restaurer l'Ordre Naturel : un agenda pour l'Europe* et les réunions réservées aux membres d'Agenda Europe ont permis d'élaborer et de coordonner des stratégies transnationales et de lancer plus de quinze initiatives politiques à travers l'Europe (Datta, 2018). Ce réseau semble beaucoup moins actif aujourd'hui.

Le Political Network for Values (PNfV)⁸³ œuvre au rapprochement des acteurs politiques, tels que parlementaires et ministres, avec la société civile pro-vie et pro-famille. Se concentrant sur l'Europe et les Amériques (avec des ouvertures croissantes vers l'Afrique), cette organisation tient régulièrement des sessions d'élaboration de stratégies, notamment pour restreindre, prévenir et finalement interdire l'avortement et pour freiner l'expansion du mariage entre personnes de même sexe. Cette association a été, comme One of Us, fondée par l'ancien ministre espagnol Jaime Mayor Oreja et est actuellement présidée par le politicien

⁸² <https://www.profam.org/>

⁸³ <https://politicalnetworkforvalues.org/en/>

d'extrême droite chilien José Antonio Kast. L'ancienne présidente de la République de Hongrie, Katalin Novák, en a assuré la direction de 2019 à 2022 tout en étant ministre du gouvernement de Victor Orbán. Les différents conseils du PNfV témoignent de la densité de ses réseaux et de ses liens avec les principales organisations anti-genre. Après des réunions au siège de l'Organisation des Nations-Unies à New York (2014), au Congrès des États-Unis à Washington (2018), au Parlement européen de Bruxelles (2017, avec le soutien du groupe parlementaire du Parti populaire européen), au Congrès de la République colombienne à Bogota (2019), à l'Académie hongroise des sciences à Budapest (2022), la dernière réunion de ce réseau s'est tenue au siège de l'ONU à New York en novembre 2023.

Le Conservative Political Action Conference (CPAC)⁸⁴ constitue le plus grand congrès de la droite conservatrice étasunienne depuis 1974. Il s'est récemment imposé comme un nouveau lieu de rencontre pour les acteurs anti-genre et déploie désormais une partie de ses activités en Europe, plus concrètement en Hongrie. Cette conférence s'est ainsi réunie à Budapest en 2022, 2023 et 2024, sous le patronage du Premier Ministre Victor Orbán. CPAC-Budapest a rassemblé des personnalités de premier plan de la droite étasunienne, tant de la Droite chrétienne que du mouvement pro-Trump Make America Great Again (MAGA), et des acteurs clés de l'extrême droite et des organisations anti-genre européennes. En 2023, plusieurs panels ont porté sur le wokisme et sur la démographie, intitulé « Make Babies not War » (Faites des enfants, pas la guerre).

3. Modes d'action

Au fil du temps, les acteurs anti-genre ont déployé quatre modes d'action spécifiques à l'échelon européen : la recherche d'une reconnaissance formelle, le plaidoyer et les campagnes de lobbying classiques, le discrédit des institutions supranationales et l'infiltration.

Premièrement, en tant que nouveaux acteurs sur la scène européenne, ces organisations ont essayé d'asseoir leur crédibilité, ce qui implique la reconnaissance officielle de la part des institutions européennes. Dans ce but, le manifeste *Restaurer l'ordre naturel* appelle les membres d'Agenda Europe à solliciter une accréditation auprès des institutions internationales (Datta, 2018), un appel qui a conduit plusieurs de ces ONG à s'inscrire au registre de transparence du Parlement européen et à demander une reconnaissance officielle à l'ONU ou au Conseil de l'Europe. Cette approche a connu des résultats mitigés : si certaines organisations ont réussi à s'imposer comme des interlocutrices respectables, d'autres ont été rejetées ou ont fait l'objet de controverses dans les médias (Datta, 2021).

Ensuite, ces acteurs se sont engagés dans les processus décisionnels européens à travers des formes classiques de plaidoyer et de lobbying. Ils emploient les mêmes techniques juridiques, de plaidoyer et de campagne que les acteurs progressistes et, mis à part leurs valeurs et leurs revendications politiques, ils ressemblent aux autres organisations présentes sur la scène européenne. Parmi ces acteurs, un sous-groupe s'est spécialisé dans les stratégies judiciaires : ADFI, ECLJ et Ordo Iuris (Yamin, Andion & Datta, 2018 ; Relano Pastor, 2021; Datta, 2020). Enfin, certains ont réussi à obtenir des financements européens (Datta, 2021).

⁸⁴ <https://www.cpachungary.com/en/>

Ces acteurs se livrent toutefois à une forme de double jeu avec les institutions européennes (Mos, 2018). En effet, tout en déployant des formes de plaidoyer au sein de celles-ci, ils s'efforcent aussi de les discréditer, ce qui fait écho aux dénonciations des élites européennes qui émaillent leur discours (Kuhar & Paternotte, 2017). Ainsi, après avoir utilisé de manière pionnière un mécanisme prévu par le droit européen, les organisateurs de l'initiative citoyenne européenne One of Us ont expliqué le rejet de leur demande par la Commission sur base de l'hostilité des institutions de l'UE envers les intérêts et les valeurs chrétiennes. De même, l'ECLJ a publié ces dernières années plusieurs rapports visant à semer le doute sur la légitimité et l'impartialité d'institutions internationales comme l'ONU (2021) et la Cour européenne des Droits de l'Homme (2020 et 2023). Ce double jeu à l'égard des institutions européennes a conduit plusieurs chercheurs à s'interroger sur la nature de leur engagement et à se demander s'il ne faudrait pas plutôt considérer ces acteurs comme des *inimici curiae* lorsqu'ils s'engagent dans des litiges (Relano Pastor, 2021) ou comme les maillons d'une « société non-civile conservatrice » (Ruzza, 2021) ?

Enfin, ces acteurs ont tenté d'infiltrer les institutions européennes et d'y placer des alliés afin de les amener vers des positions plus proches de leurs objectifs. Ils ont aussi soutenu la création de nouvelles fonctions comme celle d'Envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'UE (Datta, 2018). Toutefois, si la première personne à avoir occupé cette charge et son bref successeur sont connus pour leur proximité avec les milieux anti-genre, son occupant actuel n'a pas de lien connu avec ces organisations.

4. Une présence institutionnelle réelle mais un impact à ce jour limité

Comme indiqué dans le premier chapitre, les campagnes anti-genre ne sont plus uniquement le fait d'acteurs religieux ou de la société civile mais sont aujourd'hui portées par des réseaux mixtes, qui comprennent un certain nombre d'acteurs issus des mondes politiques et administratifs. On retrouve ce phénomène au niveau européen, où des fonctionnaires des institutions européennes et des député-es européen-nes ont joué un rôle moteur dans certaines mobilisations. S'ils n'ont pour l'instant conduit à aucune victoire majeure pour les acteurs anti-genre au niveau européen, ces liens garantissent une présence solide de ces campagnes au niveau européen, au sein des trois principales institutions.

Ainsi, les mobilisations anti-genre ont trouvé une oreille attentive auprès de certains acteurs au Parlement européen. Au sein de cette institution, l'influence politique de ces acteurs a suivi deux canaux différents : d'abord celui offert par un certain nombre de politiciens et politiciennes catholiques au sein du Parti populaire européen puis celui des groupes de droite populistes et d'extrême-droite : Identité et Démocratie et le Groupe des Conservateurs et Réformistes européens. La voie de la droite parlementaire s'est néanmoins avérée d'une utilité limitée car ces acteurs constituent aujourd'hui une minorité au sein du PPE et n'ont pour cette raison pas réussi à contrecarrer les avancées progressistes ou à initier de nouvelles politiques. Or, les forces politiques populistes et d'extrême droite se sont au même moment profilées sur les questions anti-genre, ouvrant une nouvelle voie pour faire avancer ces revendications. Au niveau européen, plusieurs de ces partis, regroupés au sein des groupes du Parlement européen Conservateurs et Réformistes européens (ECR), Identité et démocratie (ID) et peut-être Patriotes pour l'Europe, sont devenus des alliés des organisations anti-genre et accueillent régulièrement des événements et des initiatives sur ces questions.

Ces évolutions ont considérablement transformé les débats au Parlement européen. Dans certains cas, ces partis politiques sont également arrivés au pouvoir au niveau national, que ce soit à la tête de certains gouvernements ou comme partenaires internes ou externes de coalitions gouvernementales. Ces transformations politiques pèsent aussi de manière croissante sur le fonctionnement du Conseil européen, qui est devenu une nouvelle plateforme pour influencer les politiques de l'UE. La Pologne et la Hongrie ont ainsi tenté de bloquer des documents politiques entre l'UE et certains pays en développement⁸⁵ ou la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant sous prétexte de la mention du terme « genre ».

Enfin, même si elle paraît moins exposée, la Commission européenne n'est pas oubliée par les acteurs anti-genre. Ceux-ci ont aussi tenté d'y augmenter leur influence et d'y placer des alliés, comme en témoigne la tentative de faire nommer Rocco Buttiglione, un homme politique issu de la droite catholique italienne, au poste de Commissaire européen à la Justice en 2004. Si cette tentative de nomination s'est soldée par un échec, plusieurs autres commissaires ont par le passé entretenu des liens privilégiés avec des acteurs anti-genre et leurs idées. Par ailleurs, l'influence des acteurs anti-genre ne se limite pas au Collège des Commissaires et ces acteurs tentent aussi de créer des relais au sein de la structure administrative de la Commission. Outre un certain nombre de proximités individuelles, ces acteurs ont enregistré un succès partiel lors de la création du poste d'Envoyé spécial pour la liberté religieuse en dehors de l'UE. Cette idée conçue lors d'un événement organisé par ADFI au Parlement européen a été entérinée par la Commission, qui a annoncé la création de ce nouveau poste lors d'une visite des Présidents des trois Institutions au Vatican en 2016 (EPF, 2017).

5. L'euthanasie, un enjeu qui positionne la Belgique à l'étranger

Le caractère pionnier de la législation sur l'euthanasie, tant sur la dépénalisation en général que sur l'accès offert aux mineurs, distingue la Belgique à l'étranger, que ce soit pour informer sur la situation dans ce pays ou pour tenter d'enrayer une réforme qui pourrait faire tache d'huile. La Belgique constitue ainsi un lieu d'étude et un champ de bataille stratégique pour les acteurs globaux qui s'opposent à la dépénalisation de l'euthanasie.

L'expérience belge en matière internationale suscite un intérêt important dans la presse étrangère. Celle-ci vise surtout à informer mais peut aussi être critique, comme en témoignent par exemple les articles de la journaliste Rachel Aviv dans *The New Yorker*⁸⁶. De même, c'est souvent en lien avec l'euthanasie que la Belgique est mentionnée dans les médias anti-genre internationaux. Cet intérêt crée un espace supplémentaire pour les détracteurs de la législation belge sur l'euthanasie, dont les publications sont lues et traduites à l'étranger et qui sont régulièrement invités sur le sujet hors de nos frontières. C'est d'ailleurs souvent pour parler d'euthanasie qu'un orateur ou une oratrice belge est invité dans les forums anti-genre à l'étranger.

C'est aussi sur la question de l'euthanasie que les ONGs anti-genre transnationales s'investissent en Belgique. Cet engagement est avant tout le fait d'Alliance Defending Freedom International. Outre une vidéo sur un hôpital de Tournai, cette organisation a produit en 2022 le livret blanc *The legalization of euthanasia and assisted suicide : An inevitable slippery slope*⁸⁷. Ce document étudie notamment la législation belge et la plupart des

⁸⁵ <https://www.euractiv.com/section/africa/news/eu-and-acp-finalise-post-cotonou-treaty-after-two-year-delay/>

⁸⁶ <https://www.newyorker.com/magazine/2015/06/22/the-death-treatment>

⁸⁷ <https://adfinternational.org/the-legalization-of-euthanasia-and-assisted-suicide/>

occurrences relatives à la Belgique sur le site ADFI portent sur cet enjeu⁸⁸. Surtout, en collaboration avec d'autres organisations comme le European Center for Law and Justice et Ordo Iuris, ADFI a soutenu Tom Mortier dans l'affaire l'opposant au médecin Wim Distelmans, co-président de la commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie et militant pour le droit à l'euthanasie. Pour rappel, Tom Mortier, enseignant en chimie à la KUL (campus du Limbourg), a porté plainte contre Wim Distelmans auprès de l'Ordre des médecins et du Tribunal de Bruxelles après avoir appris que ce dernier avait euthanasié sa maman pour des souffrances psychiques incurables. Cette plainte a été écartée par le Ministère public. En 2018, la Cour européenne des Droits de l'Homme a toutefois accepté d'examiner l'affaire et a posé des questions supplémentaires à la Belgique. La Cour a rendu sa décision en octobre 2022, considérant que la loi belge n'est pas contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme, sauf au niveau du contrôle a posteriori des décisions d'euthanasie, suite au manque d'indépendance de l'organe de contrôle et à la lenteur de la procédure judiciaire. Les organisations anti-genre tant nationales qu'internationales se sont réjouies de cette décision, la présentant comme une victoire pour le droit à la vie.

⁸⁸ <https://adfinternational.org/?s=belgium&lang=e>

Conclusion

À partir du chapitre sur le cas belge publié en 2017 par Sarah Bracke, Wannes Dupont et David Paternotte, ce rapport s'est efforcé de saisir l'évolution des campagnes anti-genre en Belgique et les principaux points d'inflexion au cours des cinq dernières années. Il témoigne d'une transformation de la situation, marquée par l'attrait accru de ces mobilisations de la part d'un faisceau d'acteurs assez disparates et la diversification des cibles et des enjeux.

On observe tout d'abord qu'un nombre croissant d'acteurs s'emparent aujourd'hui de ces enjeux, ce qui augmente leur visibilité dans la société. Ces acteurs se saisissent de ces questions pour des raisons et des objectifs distincts et, à ce stade, il est difficile de constater l'émergence d'un noyau ou d'un principe d'organisation. Au contraire, tout semble indiquer le développement d'une nébuleuse d'acteurs dont les liens ne sont pas faciles à identifier. Ceci dit, il faut souligner un glissement du centre de gravité de ces mobilisations du religieux au politique. Ces mobilisations sont en effet historiquement issues des franges conservatrices de l'Église catholique de Belgique et, à l'exception du mandat de Mgr Léonard comme primat de Belgique, celles-ci ont bénéficié d'un soutien limité de la part de la hiérarchie ecclésiastique, ce qui contribue à expliquer leur impact limité. Toutefois, au cours des dernières années, d'autres acteurs ont pris la tête de ces mobilisations. Même si des ponts existent avec les franges catholiques conservatrices, ceux-ci s'affirment sur un plan politique et se situent à droite de l'échiquier politique. Tant au nord qu'au sud du pays, ils se profilent de manière croissante sur ces enjeux sous l'effet d'un double phénomène d'influence internationale et de contagion entre droite et extrême droite au sein d'un espace idéologique commun. En Flandre, cette dynamique, qui se traduit par la compétition entre la droite nationaliste et l'extrême droite, contribue à politiser les questions de genre et à les placer au cœur du débat, avec le risque d'en faire des cibles de premier choix. Cette transformation, qui traduit une tendance croissante au niveau international, donne chez nous un nouveau souffle à ces campagnes.

On constate ensuite une diversification des cibles, avec des effets distincts sur le développement de ces mobilisations. Longtemps limitées aux questions d'avortement, de reconnaissance juridique de l'homosexualité et d'éducation sexuelle, les campagnes anti-genre belges incluent désormais un ensemble plus vaste d'enjeux, ce qui permet de toucher des publics plus diversifiés. Il faut cependant souligner qu'à ce stade, les attaques frontales sont rares et que ces acteurs mobilisent plus souvent le registre de la pente glissante et des effets pervers, emblématique du discours réactionnaire (Hirschman, 1991). Trois de ces enjeux méritent ici une attention particulière. Tout d'abord, les questions trans, et tout particulièrement la révision de la loi de 2017, offrent un espace propice à la mobilisation, dans la mesure où, à l'inverse des réformes antérieures, le timing de la Belgique n'est plus en décalage avec le développement international des campagnes anti-genre, qui visent par ailleurs de plus en plus les droits des personnes trans. Ensuite, par son caractère pionnier, la législation sur l'euthanasie attire nombre d'acteurs étrangers avides de mieux comprendre ces évolutions afin de les combattre et prêts à investir du temps et des moyens pour contenir voire restreindre la législation belge pour éviter qu'elle ne se répande au niveau international. Enfin, les débats récents sur le wokisme, qui approfondissent les débats sur le genre tout en les étendant à d'autres enjeux comme le racisme ou la défense de l'environnement, créent un momentum qui pourrait favoriser le déploiement et l'implantation de ces campagnes, qui plus est en contexte électoral.

Au regard de ces observations, il convient de relativiser la nature de l'exception belge. Si la Belgique a longtemps été préservée des initiatives anti-genre, force est de constater que ce n'est plus le cas aujourd'hui et les raisons qui expliquaient le développement limité de ces campagnes ne sont peut-être pas aussi solides qu'elles ont pu le paraître auparavant. Le contexte a profondément changé en quelques années, ce qui se traduit par une accélération de ces débats et un rattrapage avec ce qui se passe à l'étranger. En même temps, la division nord-sud reste de mise et, au sein du pays, peu d'initiatives traversent la frontière linguistique. Si les cibles sont souvent les mêmes et les arguments se ressemblent, les réseaux d'acteurs en Flandre et en Belgique francophone divergent et semblent plus influencés par ce qui se passe hors de nos frontières, avec un effet clair de diffusion internationale au niveau de la circulation de ces discours et de ces mobilisations. De plus, si la Belgique reste un lieu de production intellectuelle sur les questions anti-genre, cette production reste largement méconnue au sein du pays et la plupart de ces auteurs et autrices poursuivent une carrière internationale voire ont préféré s'expatrier.

Il faut enfin noter, outre l'engagement actif de femmes dans ces combats, le renouvellement générationnel à l'œuvre dans ces mobilisations. Loin d'être cantonnées à des générations de personnes plus âgées qui auraient du mal à suivre l'évolution de la société, comme le suggèrent parfois certaines études socio-démographiques, les campagnes anti-genre sont largement portées - et de plus en plus - par de très jeunes militants et militantes. Ce phénomène explique pour une grande part le développement des marches pour la vie à Bruxelles, qui sont nées de l'initiative de quelques personnes alors âgées d'une vingtaine d'années. De même, comme en témoignent les exemples de Schild en Vrienden ou du parti Chez Nous, les associations d'étudiants conservateurs et d'extrême droite semblent connaître une période de renouveau. Visant à combattre une supposée main-mise progressiste sur le monde académique, ces groupes peuvent durablement ancrer les positions anti-genre en Belgique. Si la Belgique a longtemps résisté aux campagnes anti-genre, tous les éléments sont donc en place pour le déploiement d'un nouveau scénario et, vu la jeunesse de certaines et certains militants, tout porte à croire que ce nouveau chapitre soit appelé à durer.

Références

- Adak, Sevgi (2021) « Expansion of the Diyanet and the politics of the family in Turkey under AKP rule », *Turkish Studies*, vol. 22, n° 2, p. 200-221.
- Arcq, Étienne et Sägesser, Caroline (2011) « Le fonctionnement de l'Église catholique dans un contexte de crise », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2112-2113.
- Avanza, Martina (2018). « Plea for an Emic Approach Towards 'Ugly Movements': Lessons from the Divisions within the Italian Pro-Life Movement », *Politics & Governance*, vol. 6, n° 3, p. 112-125.
- Awondo, Patrick, Bouilly, Emmanuelle et N'Diaye, Marième (2022) « L'anti-genre en Afrique : une catégorie globale en pratiques, numéro thématique de *Politique africaine*, n° 168.
- Ayoub, Phillip et Stoeckl, Kristina (2024) *Global Resistances to SOGI Rights: Actors, Claims, and Venues of Contestation*, New York: NYU Press.
- Bassi, Serena et Lafleur, Greta (2022). « Introduction : TERFs, gender-critical movements and postfascist feminisms », *TSQ: Transgender Studies Quarterly*, vol. 9, n° 3, p. 311-333.
- Béraud, Céline et Portier, Philippe (2015), *Métamorphoses catholiques : Acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Biard, Benjamin (2023) « Le parti Chez Nous », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2579-2580.
- Biard, Benjamin et Govaert, Serge (2023) « Schild & Vrienden », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2566-2567.
- Bloc, Fabienne et Piette, Valérie (2016) *Jouissez sans entraves ? Sexualité, citoyenneté et liberté*, Bruxelles : Éditions du CAL.
- Bodur Ün, Marella et Arikan, Harun (2022) « Europeanization and de-Europeanization of Turkey's gender equality policy: the case of the Istanbul Convention », *Journal of common market studies*, vol. 60, n° 4, p. 945-962.
- Bonnewyn, Olivier (2012), « Gender, qui es-tu ? », in Clavier, Paul (dir.), *Gender, qui es-tu ?*, Paris : Éditions de l'Emmanuel, p. 163-229.
- Bonny, Johan (2014) *Église et famille*, Namur/Paris : Éditions jésuites et Paris : Éditions Salvator.
- Bonny, Johan, Burggraeve, Roger et Van Alst, Ilse (2016) *Mag ik? Dank je. Sorry*, Tiel: Lannoo.
- Bracke, Sarah, Wannes Dupont et David Paternotte (2017) « "No Prophet Is Accepted in His Own Country": Catholic Anti-gender Activism in Belgium », in Roman Kuhar et David Paternotte (dir.), *Anti-gender campaigns in Europe. Mobilizing against equality*, Londres: Rowman & Littlefield International, p. 41-58.
- Bracke, Sarah et Paternotte, David (2016) « Unpacking the Sin of Gender », *Religion & Gender*, vol. 6, n° 2, p. 143-154.
- Brébant, Émilie et Vanderpelen, Cécile (2015) « Pourquoi le ventre des femmes est-il sacré ? Quand les catholiques belges s'engagent contre l'IVG (de 1990 à nos jours) », *Sextant*, n° 31, p. 223-138.
- Brown, Katy, Mondon, Aurélien, et Winter, Aaron (2023) « The far right, the mainstream and mainstreaming: Towards a heuristic framework », *Journal of political ideologies*, vol. 28, n° 2, p. 162-179.
- Bruyère, Lynn, Crosetti, Anne-Sophie, Faniel, Jean et Sägesser, Caroline (dir.) (2019) *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles : CRISP.

- Buss, Doris (1998) « Robes, Relics and Rights: The Vatican and the Beijing Conference on Women », *Social & legal studies*, vol. 7, n° 3, p. 339–363.
- Buss, Doris (2004) « Finding the Homosexual in Women’s Rights », *International feminist journal of politics*, vol. 6, n° 2, p. 257–284.
- Büyükgöze, Selime (2023) « Strategies of discrediting : attacks on feminist activists in Turkey », *Gender & development*, vol. 31, n° 1, p. 197-215.
- Cabral Grinspan, Mauro, Eloit, Ilana, Paternotte, David et Verloo, Mieke (2023) « Varieties of TERFness », numéro thématique de *Digest. Journal of Diversity and Gender Studies*.
- Cammaerts, Bart (2018) « The mainstreaming of extreme right-wing populism in the Low Countries: What is to be done? », *Communication culture & critique*, vol. 11, n° 1, p. 7-20.
- Case, Mary Anne (2012) « After Gender the Destruction of Man - The Vatican’s Nightmare Vision of the Gender Agenda for Law », *Pace Law Review*, vol. 31, p. 802–817.
- Case, Mary Anne (2019) « Trans Formations in the Vatican’s War on “Gender Ideology” », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, vol. 43, n° 4, p. 639-664.
- Corrêa, Sonia (2022a). « Ideología de género. Una genealogía de la hidra », in Marta Cabezas Fernández et Cristina Vega Solís (dir.) *La reacción patriarcal : Neoliberalismo autoritario, politización religiosa y nuevas derechas*, Barcelone : Bellaterra, p. 83-112.
- Corrêa, Sonia (dir.) (2022b), *Anti-gender politics in Latin America in the pandemic context*, Rio de Janeiro: Sexuality Policy Watch.
- Corrêa, Sonia, House, Claire et Paternotte (2023) « Dr. Frankenstein’s hydra: Contours, meanings, and effects of anti-gender politics », in Peter Aggleton, Rob Cover, Carmen Logie, Christy Newman, Richard Parker (dir.), *Routledge Handbook on Sexuality, Gender, Health and Rights*, Londres : Routledge.
- Corredor, Elizabeth (2019) « Unpacking “Gender Ideology” and the Global Right’s antigender countermovement », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, vol. 43, n° 4, p. 614-638.
- Crosetti, Anne-Sophie (2023), « À la maison ou dans la rue. La place des femmes dans le mouvement pro-vie belge », *Clio*, n° 58, p. 141-160.
- Crosetti, Anne-Sophie et De Ganck, Tommy J. (2016) « Thérèse Hargot, la ‘Catho compatible’ », *ORELA*, <https://o-re-la.ulb.be/analyses/item/1731-th%C3%A9r%C3%A8se-hargot-la-catho-compatible.html>
- Damour, Franck (2017) « Le transhumanisme, une idée chrétienne devenue folle ? », *Études*, n° 4240, p. 51-62.
- Damour, Franck, Deprez, Stanislas et Romele, Alberte (2020), « Introduction », dans Franck Damour, Stanislas Deprez et Alberte Romele (dir.), *Le transhumanisme : une anthologie*, Paris : Hermann.
- Datta, Neil (2018) *Restoring the Natural Order: The religious extremists’ vision to mobilize European societies against human rights on sexuality and reproduction*, Bruxelles : European Parliamentary Forum on Population & Development.
- Datta, Neil (2020) « Démographie », *La Revue nouvelle*, n° 5, p. 38-42.
- Datta, Neil (2021) *Tip of the Iceberg*, Bruxelles : European Parliamentary Forum on Population & Development.
- Datta, Neil et Paternotte, David (2023) « “Gender Ideology” Battles in the European Bubble », in Gionathan Lo Mascolo (dir.), *The Christian Right in Europe*, Bielefeld : Transcript, p. 37-56.
- Deleixhe, Martin et Paternotte, David (2024) « Qu’est-ce que l’antiwokisme ? », numéro thématique de *La revue nouvelle*, 4.
- Della Sudda, Magali (2022) *Les nouvelles femmes de droite*, Marseille : Hors-d’atteinte.
- De Wever, Bart (2023) *Over woke*, Gand: Borgerhoff & Lamberigts.

- Dhoest, Alexander (2021) « Eastern others: Homonationalism in the Flemish press », *International communication gazette*, vol. 83; n° 6, p. 616-635.
- Dijon, Xavier (2015) « Quel avenir pour l'altérité sexuelle ? Les préalables d'un discernement social », *Nouvelle revue de théologie*, vol. 137, n° 3, p. 371-387.
- Dugast, Aurore (2019) *Jérôme Lejeune : La liberté du savant*, Paris/Perpignan : Artège.
- Dupont, Wannes (2014) « Catholics and Sexual Change in Flanders », in Gert Hekma et Alain Giami (dir), *Sexual Revolutions*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, p. 81-96.
- Dupuis-Deri, Francis (2022) *Panique à l'université : Rectitude politique, wakes et autres menaces imaginaires*, Montréal : Lux
- Faludi, Susan (1991) *Backlash : The Undeclared War against American Women*, New York : Crown Publishing Group.
- Faniel, Jean, Gobin, Corinne et Paternotte, David (2020) *Se mobiliser en Belgique : Raisons, cadres et mobilisations*, Louvain-la-Neuve : Academia L'Harmattan.
- Farris, Sara (2017) *In the name of women's rights: The rise of femonationalism*, Durham: Duke University Press.
- Favier, Anthony (2014). « Les catholiques et le genre. Une approche historique », in Laure Bereni et Matthieu Trachman (dir.). *Le genre: Théories et controverses*, Paris : Presses universitaires de France, p. 45-60.
- Franklin, Sarah (2022) « Gender as a proxy: Diagnosing and resisting carceral genderisms », *European journal of women's studies*, vol. 29, n° 1S, p. 132S-139S.
- Froio, Caterina et Ganesh, Bharath (2019) « The transnationalisation of far right discourse on Twitter: Issues and actors that cross borders in Western European democracies », *European societies*, vol. 21, n°4, p. 513-539.
- Gallot, Fanny et Pasquier, Romain (2018) « L'école à l'épreuve de la 'théorie du genre' : les effets d'une polémique », *Cahiers du genre*, n° 65, p. 5-16.
- Garbagnoli, Sara (2014) « Le Vatican contre la dénaturalisation de l'ordre sexuel : structure et enjeux d'un discours institutionnel réactionnaire », *Synergies Italie*, n° 10, p. 145-167.
- Garbagnoli, Sara et Prearo, Massimo (2017) *La croisade anti-genre*. Paris : textuel.
- Godefridi, Drieu (2013) *De la violence de genre à la négation du droit*, Bruxelles: Texquis.
- Godefridi, Drieu (2015) *La loi du genre*, Paris: Les belles lettres.
- Godefridi, Drieu (2023), *La violence de genre*, Bruxelles: Texquis.
- Gomes da Costa, Gustavo (2022) « Politique anti-genre et panique morale au Brésil. L'extrême-droite et le tournant autoritaire dans la politique contemporaine », *Émulations*, n° 41, p. 43-69.
- Gordon Nogales, Carmen (2018) « Transhumanisme et féminisme : une relecture de Donna Haraway », Papier présenté à l'ETHConf 2018. Les transhumanismes et leurs récits en question(s) "Quelles histoires pour quels futurs ?", Lille, France.
- Graff, Agnieszka (2022) « Jewish perversion as a strategy of domination: The antisemitic subtext of anti-gender discourse », *Journal of modern European history*, vol. 20, n° 3, p. 423-439.
- Graff, Agnieszka et Korolczuk, Elzbieta (2022) *Anti-gender politics in the populist moment*, Londres: Routledge.
- Grzebalska, Weronika, Kováts, Eszter et Petó, Andrea (2017) « Gender as symbolic glue: how "gender" became an umbrella term for the rejection of the (neo)liberal order », *Krytyka polityczna*, <http://politicalcritique.org/long-read/2017/gender-as-symbolic-glue-how-gender-became-an-umbrella-term-for-the-rejection-of-the-neoliberal-order/>

- Grzebalska, Weronika et Petó, Andrea (2018) « The gendered modus operandi of the illiberal transformation in Hungary and Poland », *Women's studies international forum*, n° 68, p. 164-172.
- Gustin, Archibald (2023) « Doing gender at the far right. A study of the articulations of nationalism and populism in Vlaams Belang's gender discourses », *Journal of Language and Politics*. <https://doi.org/10.1075/jlp.22163.gus>
- Hamarat, Natasia et Lebeer, Guy (2019) « Parler de l'euthanasie : controverses publiques et dissidences internes. Un regard sur les piliers », in Lynn Bruyère, Anne-Sophie Crosetti, Jean Faniel et Caroline Sägesser (dir.) (2019) *Piliers, dépillarisation et clivage philosophique en Belgique*, Bruxelles : CRISP, p. 280-265.
- Haraway, Donna (1985) « Cyborg Manifesto: Science, Technology and Socialist-Feminism in the 1980s », *Socialist Review*, n° 80, p. 65-108.
- Hargot, Thérèse (2010) *Pour une révolution sexuelle véritable*, Paris : François-Xavier de Guibert.
- Hargot, Thérèse (2016) *Une jeunesse sexuellement libérée (ou presque)*, Paris : Albin Michel.
- Hargot, Thérèse (2020) *Qu'est-ce qui pourrait sauver l'amour ?*, Paris : Albin Michel.
- Herbrand, Cathy (2006) « L'adoption par les couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1911-1912.
- Hines, Sally (2020) « Sex wars and (trans) gender panics: identity and body politics in contemporary UK feminism », *Sociological Review*, vol. 68, n° 4, p. 699-717.
- Hirschman, Albert O. (1991) *The rhetoric of reaction*, Cambridge: Harvard university Press.
- Hoff Sommers, Christina (1994) *Who Stole Feminism? How Women Have Betrayed Women*, New York : Touchstone.
- Jacobs, Katrien (2021) *Radicaal-rechtse seks*. Berchem: EPO.
- Khemilat, Fatima (2018), « Les Journées de retrait de l'école : une mobilisation très relative des musulmans de France » (entretien), *Cahiers du Genre*, n° 65, p. 41-57.
- Kováts, Eszter (2021) « Anti-gender politics in East-Central Europe: Right-wing defiance to West-eurocentrism », *Gender- Zeitschrift für Geschlecht, Kultur und Gesellschaft*, n° 1, p. 76-90.
- Kováts, Eszter and Pöim, Mari (dir.) (2015) *Gender as Symbolic Glue: The Position and Role of Conservative and Far Right Parties in the Anti-gender Mobilization in Europe*. Bruxelles/Budapest : Foundation for European Progressive Studies/Friedrich-Ebert-Stiftung Budapest.
- Kuhar, Roman et Paternotte, David (2017) *Anti-gender campaigns in Europe: Mobilizing against equality*, Londres : Rowman & Littlefield International.
- Kuhar, Roman et Zobec, Ales (2017) « The anti-gender movement in Europe and the educational process in public schools », *CEPS journal*, vol. 7, n° 2, p. 29-42.
- Lannoo, Alice, Duchêne, Claire, Godin, Isabelle et Tojerow, Ilan (2023) « Comment (vraiment) généraliser l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) à Bruxelles ? », *Brussels Studies*, n° 183, <https://doi.org/10.4000/brussels.6920>
- Le Dévédec, Nicolas (2021) *Le mythe de l'humain augmenté. Une critique politique et écologique du transhumanisme*, Paris : Éditions Ecosociété.
- Le Dévédec, Nicolas et Guis, Fany (2013) « L'humain augmenté, un enjeu social », *SociologieS*, en ligne : <http://sociologies.revues.org/4409>
- Mahoudeau, Alex (2022) *La panique woke*, Paris : textuel.
- Maly, Ico (2018) *Nieuw rechts*, Berchem : EPO.

- Maly, Ico (2019), « New Right metapolitics and the algorithmic of Schild & Vrienden », *Social media + society*, vol. 5, n° 2, p. 1-15.
- Marques-Pereira, Bérengère (1989) *L'avortement en Belgique: de la clandestinité au débat politique*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Marques-Pereira, Bérengère (2021) *L'avortement dans l'Union européenne : Acteurs, enjeux et discours*, Bruxelles : CRISP.
- Marques-Pereira, Bérengère et Pereira, Sophie (2019) « L'IVG et l'EVRAS en Belgique : une question de citoyenneté », *Chronique féministe*, n° 123, p. 33-36.
- Martínez, Juliana, Duarte, Ángela et Rojas, María Juliana (2021) *Manufacturing moral panics: Weaponizing children to undermine gender justice and human rights*, Paris: Global philanthropy project.
- Massei, Simon (2017) « S'engager contre l'enseignement de la « théorie du genre ». Trajectoires sociales et carrières militantes dans les mouvements anti-« ABCD de l'égalité » », *Genre, sexualité & société*, n° 18, <https://doi.org/10.4000/gss.4095>
- Meier, Petra (2009) « Chapitre VIII – E comme émancipation, égalité et éthique: la société belge en évolution », in Jean Baufrays et Geoffrey Matagne (dir.), *Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles : Bruylant, p. 253-285.
- Meier, Petra et Motmans, Joz (2020) « Trans laws and constitutional rulings in Belgium: The ambiguous relations between sex and gender », *Politics and Governance*, vol. 8, n° 3, p. 242-252.
- Mercier, Stéphane (2017) *La philosophie pour la vie. Contre un prétendu « droit de choisir » l'avortement*, Gooik : Quentin Moreau.
- Mettepenningen, Jürgen et Schelkens, Karim (2015) *Godfried Danneels-Biografie*, Borgerhout: Polis.
- Moffitt, Benjamin (2022) « How do mainstream parties 'become' mainstream, and pariah parties 'become' pariahs? Conceptualizing the processes of mainstreaming and Pariahing in the labelling of political parties », *Government and Opposition*, vol. 57, n° 3, p. 385-403.
- Mondo, Émilie (2018) *European Culture Wars ? Abortion and Human Embryonic Stem Research (1998-2015)*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
- Mondo, Émilie et Close, Caroline (2019) « Morality politics in the European Parliament. A qualitative insight into MEPs' voting behaviour on abortion and human embryonic stem cell research », *Journal of European Integration*, vol. 41, n° 1, p. 105–122.
- Morán Faúndes, José Manuel (2019) « The geopolitics of moral panic: the influence of Argentinian neo-conservatism in the genesis of the discourse of 'gender ideology' », *International Sociology*, vol. 34, n° 4, p. 402-417.
- Mos, Martijn (2018) « The fight of the Religious Right in Europe: Old whines in new bottle », *European Journal of Politics and Gender*, vol. 1, n° 3, p. 325–343.
- Mourão Permoser, Julia et Stoeckl, Kristina (2021) « Reframing human rights: the global network of moral conservative homeschooling activists », *Global networks*, vol. 21, n° 4, p. 681-702.
- Mudde, Cas (2010), « The populist radical right: A pathological normalcy », *West European Politics*, vol. 33, n° 6, p. 1167-1186.
- Nissen, Annita (2022) *Europeanisation of the Contemporary Far Right Generation Identity and Fortress Europe*, Londres: Routledge.
- Norocel, Ov Cristian et Baluta, Ionela (2023) « Retrogressive mobilization in the 2018 'Referendum for Family' in Romania », *Problems of Post-Communism*, vol. 70, n° 2, p. 153-162.

- Norocel, Ov Christian et Paternotte, David (2023) « The dis-articulation of anti-gender politics in Eastern Europe », *Problems of Post-Communism*, vol. 70, n° 2, p. 123-129.
- O' Leary, D. (1997) *The gender agenda. Redefining Equality*, Chicago : Vital Press.
- Paternotte, David (2004) « Quinze ans de débats sur la reconnaissance légale des couples de même sexe », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1860-1861.
- Paternotte, David (2011) *Revendiquer le « mariage gay » : Belgique, France, Espagne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Paternotte, David (2015) « Blessing the Crowds: Catholic Mobilizations Against Gender in Europe », in Sabine Hark et Paula-Irene Villa (dir.). *Anti-Genderismus. Sexualität und Geschlecht als Schauplätze aktueller politischer Auseinandersetzungen*, Bielefeld: Transcript, p. 129–147.
- Paternotte, David (2021) « Backlash : Une mise en récit fallacieuse », *La revue nouvelle*, n° 6, p. 11-15.
- Paternotte David (2023) « Victor Frankenstein and his creature : the many lives of 'gender ideology' », *International review of sociology*, vol. 33, n° 1, p. 80-104.
- Paternotte, David et Kuhar, Roman (2018) « Disentangling and locating the “Global Right”: Anti-gender activism in Europe”, *Politics & Governance*, vol. 6, n° 3, p. 6-19.
- Paternotte, David et Verloo, Mieke (2021) « De-democratization and the Politics of Knowledge: Unpacking the Cultural Marxism Narrative », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, vol. 28, n° 3, p. 556-578.
- Peiro Trapero, Marta (2021) *From Estrela to Matic: The Impact of Rising Anti-Gender Activism on Progressive Groups' Advocacy Strategies*, mémoire de master, Université libre de Bruxelles.
- Prearo, Massimo (2023) *L'hypothèse néocatholique : Politiques, mouvements et mobilisations anti-genre en Italie*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Puar, Jasbir (2007) *Terrorist Assamblages: Homonationalism in Queer Times*. Durham : Duke University Press.
- Ratzinger, Josef et Messori, Vittorio (1985) *The Ratzinger Report. An Exclusive Interview on the State of the Church*, San Francisco : Ignatius Press.
- Relano Pastor, E. (2021) « Christian faith-based organisations as third-party interveners at the European Court of Human Rights », *Brigham Young University Law Review*, vol. 46, n° 5, p. 1329–1366.
- Ruzza, Carlo (2021) « The institutionalisation of populist political discourse and conservative uncivil society in the European Union”, *Nordicom Review*, vol. 42, n° 1, p. 119–133.
- Shevtsova, Maryna (2023) « Religion, Nation, State, and Anti-Gender Politics in Georgia and Ukraine », *Problems of Post-communism*, vol. 70, n° 2, p. 163-174.
- Stockman, René (2020) « Gender, een gevaarlijke dwaling », *Acta Medica Catholica*, vol. 89, n° 1, p. 13-17.
- Stockman, René, Calmeyn, Marc, Eneman, Marc, De Dijn, Herman (2017) *Euthanasie bij psychisch lijden: het hellend vlak dat overslaat?*, Anvers: Maklu.
- Susanne, Charles (2016) *L'homme amélioré. Vous avez dit humain?*, Bruxelles : Éditions du CAL.
- Thurlow, Claire (2022) « From TERF to gender critical: A telling genealogy? », *Sexualities*, online: <https://doi.org/10.1177/13634607221107827>
- Timmermans, Pierre (2012), « Judith Butler et la différence sexuelle », in Clavier, Paul (dir.), *Gender, qui es-tu ?*, Paris : Éditions de l'Emmanuel, p. 139-161.
- Tomsej, Dimitri et Paternotte, David (2021), « L'adoption de la 'loi trans*' du 25 juin 2017. De la stérilisation à l'autodétermination », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2505.

- Torrekens, Corinne (2024) « Political islam in Belgium: From third-country activism to the islamicization of the political debate », in Thomas Jäger et Ralph Thiele (dir.), *Handbook of political islam*, New York: Springer, https://doi.org/10.1007/978-3-031-46173-6_22
- Torrekens, Corinne et Adam, Ilke (2015) *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs. (Auto)portraits de nos concitoyens*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Tudor, Alyosxa (2021) « Decolonizing trans/gender studies: Teaching gender, race and sexuality in times of the rise of the Global Right », *TSQ: Transgender studies quarterly*, vol. 8, n° 2, p. 238-256.
- Vaggione, Juan Marco (2012) « La "cultura de la vida": desplazamientos estratégicos del activismo católico conservador frente a los derechos sexuales y reproductivos », *Religião & Sociedade*, vol. 30, n° 2, <https://doi.org/10.1590/S0100-85872012000200004>
- Vaggione, Juan Marco (2020) « The conservative uses of law: the Catholic mobilization against gender ideology », *Social Compass*, vol. 67, n° 2, p. 252-266.
- Van Grieken, Tom (2017) *Toekomst in eigen handen. Opstand tegen de elites*, Bruxelles : Uitgeverij Egmont.
- Van Wichelen, Thalia, Verhoeven, Emma, Hau, Priscilla (2023) « The genderbread person: mapping media debate about inclusive sexuality education », *Sex Education: Sexuality, Society & Learning*, <https://doi.org/10.1080/14681811.2023.2238189>
- Verdier, Clara (2021) *Les transformations contemporaines du mouvement pro-vie européen : le cas du Prolife European Observatory à Bruxelles*, mémoire de master, EHESS.
- Wiercx, Joke et Woodward, Alison (2004) « Equality policies and transnational social organisation in the European Union », Paper presented at the workshop 'Gender and European integration', ECPR-Standing Group on the European Union. Second Pan-European Conference on EU politics, Bologna 24-26 June 2004.
- Yamin, Alica Ely, Datta, Neil, Andi n Iba ez, Ximena (2018) « Behind the drama: The roles of transnational actors in legal mobilization over sexual and reproductive rights », *Georgetown Journal of Gender and the Law*, n° 19, p. 533–569.
- Zacharenko, Elena (2016) *Perspectives on Anti-Choice Lobbying in Europe : Study for Policy Makers on Opposition to Sexual and Reproductive Health and Rights in Europe*. Bruxelles : The Greens–European Free Alliance in the European Parliament.
- Zacharenko, Elena (2020) *Anti-Gender Mobilizations in Europe : Study for Policy Makers on Opposition to Sexual and Reproductive Health and Rights (SRHR) in European Institutions*. Bruxelles : The Greens–European Free Alliance in the European Parliament.